

# Séminaire Politique du Voisinage Sud de MAJALAT

Document final

Décembre 2020

## TABLE DES MATIERES

Introduction et contexte : .....	2
Bilan des ateliers thématiques.....	2
Le développement économique et le dialogue social – Atelier thématique.....	3
La gouvernance et l’État de droit – Atelier thématique .....	14
La Sécurité et la lutte contre la violence – Atelier thématique .....	34
La justice climatique et sociale – Atelier thématique.....	52
La migration – Atelier thématique.....	72
La jeunesse – Atelier thématique .....	96
Bilan des panels publics .....	111
Panel 1 : Appel à un changement dans le paradigme post-covid 19 (contexte socio-économique régional).....	111
Panel 2 : Quel est le sort de la paix et de la démocratie dans la région ? (Contexte politique).....	112
Panel 3 : Politiques et priorités régionales futures de l’UE .....	115
Conclusion.....	119

www.majalat.org



## Introduction et contexte :

Le Séminaire Politique du Voisinage Sud de MAJALAT a été organisé fin novembre 2020, suite à une série d'ateliers thématiques qui ont eu lieu la semaine précédente et axés sur les six thèmes du projet.

Ce document final présente les résultats des ateliers thématiques et du séminaire. La Section 1 comprend les rapports sur les ateliers organisés sur chaque thème, rédigés avec l'aide des experts thématiques afin de synthétiser les discussions qui ont eu lieu et les résultats des ateliers. La Section 2, par ailleurs, documente les trois panels publics du séminaire et les conclusions principales tirées de chacun. Finalement, la conclusion de ce document offre une réflexion sur les priorités des organisations de la société civile dans le cadre du dialogue structuré avec l'UE.

## Bilan des ateliers thématiques

Le projet a adopté 6 thèmes de travail, notamment : (1) le développement économique et le dialogue social, (2) la migration et la mobilité, (3) la gouvernance et l'État de droit, (4) la sécurité et la lutte contre la violence, (5) la justice climatique et sociale, et (6) la jeunesse.

Tous les ateliers thématiques étaient organisés entre le 22 et le 27 novembre, chaque atelier étant divisé en deux séances. La première était une occasion pour les participants de la société civile pour discuter des recommandations préalablement développées dans le cadre du projet, alors que des responsables de l'Union Européenne ont rejoint la deuxième séance pour participer au débat sur ces mêmes recommandations. Vous trouverez dans les pages qui suivent les rapports sur chacun des ateliers :



## Le développement économique et le dialogue social – Atelier thématique

Dialogue entre l'UE et la société civile du sud de la Méditerranée :  
Quête pour la révision des politiques de l'UE pour un développement durable

### TABLE DES MATIÈRES

#### Résumé

- I. **Contexte et objectifs**
- II. **Préoccupations principales**
  - a) Enseignements tirés de la pandémie de la covid 19
  - b) Evaluation de la politique commerciale dans le cadre du développement durable et du dialogue structuré et formel avec la société civile
  - c) Les implications de la numérisation comme priorité pour l'UE dans son plan de relance
  - d) Appel à une mission développementale claire au sein du Plan d'investissement extérieur
- III. **Etapes suivantes**
- IV. **Recommandations**

*Le rapport résume une série de discussions entre les participants de la société civile provenant des deux rives de la Méditerranée et les responsables de l'UE sur les thèmes du développement économique et du dialogue social. Les discussions ont eu lieu sous forme de webinar, de séances de renforcement des capacités et de discussions organisées par le consortium MAJALAT. Le rapport rédigé par expert Bihter Moschini de MAJALAT offre un contexte sur le développement économique, le dialogue social et les préoccupations de la société civile, et présente les questions principales évoquées par les participants et élaborées durant les discussions. Le rapport comprend de même un ensemble de recommandations développées durant ces réunions et destinées à de différents acteurs, y compris les responsables de l'UE.*



## Résumé / introduction

**La pandémie de la covid 19 a braqué les phares sur les problèmes structurels et systématiques actuels dans tous les pays du monde, y compris ceux des pays membres de l'Union Européenne (UE) et de ses partenaires du voisinage sud.**

Dans l'UE, protéger la santé des citoyens européens est devenu la première priorité<sup>1</sup>, et plusieurs mesures ont été adoptées pour y répondre, y compris le soutien aux entreprises, à la recherche et au traitement. Vu qu'une pandémie ne connaît pas de frontière, le rôle de l'UE ainsi que sa réponse à la covid 19 dans le cadre de ses relations extérieures fut aussi importante. A cet égard, la Communication sur la réponse globale de l'UE à la covid 19<sup>2</sup> adoptée le 8 avril 2020 a précisé comment l'UE ('Team Europe') adresserait les répercussions négatives de la pandémie, ainsi que les besoins sanitaires et socio-économiques immédiats des pays les plus fragiles. Quant à la proximité géographique et aux relations extérieures, l'UE a donné priorité au voisinage sud, aux Balkans occidentaux et aux pays voisins de l'Est avec un paquet d'aides de plus de 20 milliards d'euros<sup>3</sup>. Les pays du voisinage sud, faisant partie de la vague ultérieure des pays affectés, ont pris immédiatement les mesures nécessaires pour atténuer les risques liés au virus en se servant des enseignements tirés de pays plus gravement affectés par la pandémie (déclaration de l'état d'urgence, fermeture de frontières, imposition du confinement, etc.).

**La pandémie a sans doute révélé que l'absence de protection sociale universelle et des politiques de distribution équitable, ainsi que le mauvais usage des ressources, les dépenses sociales réduites, les taux élevés de travail informel et de pauvreté, et les violations liées à l'accessibilité aux droits fondamentaux, y compris l'éducation et la santé, ont amplifié l'impact d'une telle crise sur les populations du voisinage.** En conséquence, les répercussions négatives de la covid 19 créeront un **défi énorme pour l'une des priorités principales des politiques de l'UE envers la région, notamment le développement économique pour la stabilisation et la prospérité commune.**

A cet égard, les discussions avec la société civile de la région ont montré que les politiques actuelles de commerce et d'investissement de l'UE ne sont pas à la hauteur dans le contexte de réaliser la prospérité, créer un développement durable, y compris la création de bonnes opportunités d'emploi, et d'améliorer les conditions des droits de l'Homme. En outre, les représentants de la société civile ont fait appel à l'UE à les engager dans un **dialogue transparent, participatif et structuré**, surtout à l'égard des politiques de commerce et d'investissement. Vu que ces politiques sont supposées porter croissance et créer des emplois décents, et vu le rôle croissant que joue le secteur privé dans les investissements, les participants de la société civile ont appelé l'attention sur le manque de mesures de surveillance et de responsabilité sur le secteur privé, soulignant l'importance de concentrer la participation du secteur privé sur la création du développement durable à long terme qui repose sur les droits. **La covid 19 doit être une opportunité**

<sup>1</sup> <https://www.consilium.europa.eu/en/policies/covid-19-coronavirus-outbreak-and-the-eu-s-response/>

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/joint-comm-2020-eu-global-response\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/joint-comm-2020-eu-global-response_en.pdf)

<sup>3</sup> [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/coronavirus\\_support\\_south.pdf](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/coronavirus_support_south.pdf)



**pour réexaminer l'impact de ces politiques et la résilience des partenaires dans les domaines de la santé, la protection sociale et la création d'emplois durables. De la perspective de la société civile, les demandes ne sont pas restreintes à une réforme mineure des politiques et processus actuels, mais une révision des paradigmes de développement et de prise de décision et des politiques qui en résultent.**

Toute question abordée dans ce rapport est accompagnée d'un ensemble de recommandations aux différents responsables et départements de l'UE, ainsi qu'à la société civile qui prit part dans les discussions organisées par MAJALAT. Le consortium peut de même bénéficier de ces discussions et recommandations. Ces dernières pourraient être présentées au niveau national dans le cadre des discussions avec les responsables de l'UE, ou au niveau régional durant les séances de consultation organisées.

## I. Contexte et objectifs

L'objectif du projet MAJALAT est de créer et promouvoir un espace de rencontre et de dialogue constructif entre la société civile de la région du sud de la Méditerranée et l'UE. Organisés aux niveaux national, régional et européen, les cycles annuels d'événements de MAJALAT mobilisent la société civile et d'autres acteurs clés de la région euro-méditerranéenne et leur permettent d'échanger les connaissances sur les préoccupations principales entre l'UE et le voisinage sud. Parmi les principaux thèmes abordés étaient le développement économique et le dialogue social, la gouvernance et l'État de droit, la sécurité et la lutte contre la violence, la migration et la mobilité, et la justice climatique. Les résultats de ces discussions contribueront aux efforts de plaidoyer menés par le consortium MAJALAT, et pourraient servir les participants de la société civile aux niveaux national, régional et européen.

Ce document représente une compilation des points clés élaborés durant les ateliers thématiques sur le développement économique et le dialogue social qui sont au sein de la Politique européenne de voisinage (PEV). Alors que les points principaux de ce thème étaient les politiques de commerce et d'investissement et le rôle du secteur privé selon le résultat du cycle de plaidoyer de 2019, les discussions étaient enrichies d'un accent sur l'exécution du Plan d'investissement extérieur, le cadre financier pluriannuel et les discussions budgétaires au niveau de l'UE, ainsi que les relations entre l'UE et le voisinage sud durant la période de la pandémie de la covid 19.

Les séances de renforcement des capacités et les sessions de discussion avaient comme but :

- i. Se concentrer sur l'impact de la crise de la covid 19 dans la région euro-méditerranéenne et assurer le suivi sur les recommandations développées durant le cycle d'activité de MAJALAT en 2019 ;



- ii. Augmenter la capacité des participants de la société civile quant aux politiques et mécanismes de l'UE ;
- iii. Discuter des défis et identifier les opportunités du thème abordé dans le contexte actuel et développer des recommandations sur les politiques de l'UE et les organisations de la société civile.

Sous le composant du développement économique et du dialogue social (CESNU), une série d'évènements en ligne, présentée ci-dessous, a été organisée pour enrichir les connaissances de la société civile sur les politiques et mécanismes de l'UE, discuter des préoccupations principales et développer des recommandations.

Date	Thème	Type	Participants
<b>20 mai 2020</b>	L'impact de la pandémie globale de la covid 19 sur l'économie mondiale, notamment sur les droits socio-économiques de la population de la région	Discussions et échanges contextuels	OSC
<b>31 août 2020</b>	Le développement économique et le dialogue social dans les relations entre l'UE et le voisinage sud	Renforcement des capacités	OSC
<b>7 octobre 2020</b>	Webinaire sur les politiques économiques de l'UE au Sud et la participation de la société civile	Renforcement des capacités et discussion	OSC, UE
<b>23 novembre 2020</b>	Le développement économique et le dialogue social : recommandations et mises à jour	Renforcement des capacités et discussion	OSC
<b>25 novembre 2020</b>	Le développement économique et le dialogue social : recommandations et mises à jour	Discussion avec les responsables de l'UE	OSC, UE

## II. Préoccupations principales

### (a) Enseignements tirés de la pandémie de la covid 19



**La pandémie de la covid 19 est une opportunité pour évaluer les accomplissements du partenariat entre l'UE et le voisinage sud, ainsi que la résilience des partenaires quant au développement social et économique, notamment en termes de santé, protection sociale et création d'emplois durables.**

Depuis le Processus de Barcelone, les relations entre l'UE et le voisinage sud ont été révisées à différentes occasions pour les adapter aux changements qui ont eu lieu sur les deux rives. Récemment, les mouvements populaires dans la région arabe ont résulté en un cadre révisé et ont créé de nouveaux outils et mécanismes de mise en œuvre comme le Plan d'investissement extérieur (PIE), les Accords de libre-échange complet et approfondi (ALECA), etc. A cet égard, vu que la covid 19 a braqué les phares sur les défis structurels de la région, une évaluation compréhensive des accomplissements du partenariat doit être effectuée. **La relance post-covid 19 et le renforcement de la résilience doivent dépasser le soutien à court terme à la région, et plutôt assurer un changement radical dans l'approche habituelle vers une contribution au développement durable à long terme.** Au sein de la crise de la covid 19, renforcer la résilience est le premier pas vers la recousse et la relance. Vu que le partenariat couvre plusieurs aspects, le soutien financier seul n'est pas suffisant. Une approche compréhensive doit être adoptée, une approche qui ne donne pas la priorité à sauver les structures économiques actuelles à tout prix. Conformément aux appels des experts de l'ONU<sup>4</sup>, le soutien et les recommandations politiques de l'UE à l'égard de la réponse à la covid 19 doivent « adresser les inégalités et la pauvreté causées par la crise de la covid 19, et ne pas se limiter à sauver les entreprises, banques et investisseurs en l'absence des conditions sociales et des droits de l'Homme ». **Ainsi, l'UE doit assurer que tout soutien destiné à stimuler l'économie vise intrinsèquement à améliorer les secteurs productifs, et en conséquent créer des emplois durables à long terme.**

**Le rétrécissement de l'espace politique et l'espace civique doit être adressé afin d'assurer que toute nouvelle politique et tout nouveau mécanisme vise à réaliser le développement durable.**

Depuis des décennies, plusieurs gouvernements de la région adoptent des politiques économiques néolibérales, résultant en des inégalités et injustices plus grandes à de différents niveaux. Ce modèle favorise le capitalisme de connivence, concentrant la richesse entre les mains d'une minorité et abandonne la majorité. Ces choix politiques continuent en l'absence de plans de développement national compréhensifs et axés sur les droits, accompagnée de la promotion des mesures d'austérité et du partenariat entre les secteurs public et privé par les institutions financières et acteurs internationaux au détriment des droits du peuple et avec un espace politique restreint pour les gouvernements du Sud. En parallèle, **l'espace civique dans la région se rétrécit de sa part, limitant la capacité de la société civile d'influencer la prise de décision publique. Il est donc nécessaire de renforcer les groupes de la société civile avec les informations, ressources et espaces nécessaires pour leur permettre de contribuer au**

<sup>4</sup> <https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25793&LangID=E>



**partenariat euro-arabe à de différents niveaux et secteurs.** Néanmoins, les consultations, ateliers et séances de dialogue organisés avec la société sont limités vu les problèmes de (1) disponibilité, (2) accessibilité, (3) inclusivité, (4) sélectivité et (5) l'approche à court terme des institutions de l'UE, comme l'indique le graphe ci-dessous.

Disponibilité - Ordinaire ou spéciale?

Accessibilité - En quelle langue/en ligne ou en personne?

Inclusivité - Qui est invité à ces réunions/qui peut y participer?

Sélectivité - Les séances sont-elles basées sur un groupe de questions, sur des sujets de préoccupation désignés, ou un espace ouvert à la participation et aux sujets alternatifs?

Approche à court terme et par projet - limitée à une certaine période au lieu d'une approche structurée à long terme

### (b) Evaluation de la politique commerciale dans le cadre du développement durable et du dialogue structuré et formel avec la société civile

Le 4<sup>ème</sup> Rapport annuel sur la mise en œuvre des accords commerciaux de l'Union Européenne publié fin novembre 2020 a indiqué qu'alors que les partenaires de la région de la Méditerranée et du Moyen Orient ne représentent que 4% de l'activité commerciale de l'UE, la région représente un marché considérable pour les exports européens, et présente des opportunités, surtout pour les PME de la région dans quelques secteurs traditionnels comme les textiles et les céramiques. La région demeure de même une source cruciale d'imports, surtout dans le secteur de l'énergie et le secteur agroalimentaire. En revanche, les accords commerciaux avec l'UE jouent un rôle important pour les partenaires arabes, vu que l'UE est leur le partenaire commercial principal.

Pourtant, la société civile critique toujours les résultats des politiques de commerce de l'UE dans la région, surtout dans le cadre du développement durable. A cet égard, les mécanismes actuels fournis par l'UE lors de l'évaluation des impacts des accords commerciaux sont considérés comme limités, y compris la dernière évaluation ex-post de l'impact des chapitres commerciaux des Accords euro-méditerranéens d'association conclus avec six partenaires : l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie<sup>5</sup>. Les évaluations ex-ante et ex-post sont cruciales, mais l'évaluation était basée sur un modèle d'équilibre

<sup>5</sup> <https://www.fta-evaluation.com/eu-mediterranean/wp-content/uploads/2020/04/2020-04-07-Interim-report.pdf>



général calculable (MEGC) problématique qui adopte une approche de développement libérale axée sur la croissance et qui aboutit à des conclusions positives problématiques. Avec un taux d'emploi de 44% seulement et un taux de pauvreté de 41%, la situation sur le terrain est sombre, et les avantages développementaux paraissent limités. Cela étant, les préoccupations de la société civile à l'égard des ALECA doivent être prises en considération, surtout en ce qui concerne la valeur ajoutée de ces accords vers un commerce orienté vers le développement qui garantit l'espace politique des pays en voie de développement et assure l'intégration des droits de l'Homme et des considérations liées au développement dans la formulation, négociation et mise en œuvre de ces politiques. Ces dernières exigent des négociations commerciales transparentes et participatives, ainsi que des processus démocratiques qui incluent tous les groupes sociaux de façon constructive et rapide.

L'UE a établi des mécanismes dédiés à l'inclusion de la société civile, y compris les dialogues avec la société civile, les ateliers nationaux et les réunions organisées avec les délégations de l'UE, ainsi que les processus de consultation. Pourtant, les participants aux discussions ont souligné la sélectivité et les limitations de ces processus qui limitent l'effet de leurs contributions. Le dialogue tunisien tripartite était un projet pilote réussi, mais limité en temps et en ampleur. Il est donc recommandé d'inclure la société civile dans la négociation et l'évaluation des accords commerciaux dans le cadre d'un dialogue structuré qui inclut l'Union Européenne, le pays partenaire, les OSC et syndicats.

### (c) Les implications de la numérisation comme priorité pour l'UE dans son plan de relance

Le Plan de relance européen de 2020 « Next Generation EU »<sup>6</sup>, l'outil de relance adopté par l'UE pour contribuer à la réparation des dégâts économiques et sociaux immédiats causés par la pandémie du coronavirus, a reconnu le besoin d'une UE plus écologique, plus numérique et plus résiliente, une Union plus apte à faire face aux défis actuels et futurs. En parallèle avec la lutte de l'UE contre le changement climatique, l'UE s'attend à ce que ses entreprises et sociétés accélèrent les transitions numériques, contribuant ainsi à une UE plus durable et plus écologique.

Il est incontestable que la pandémie de la covid 19 a accéléré la révolution numérique, surtout dans les domaines du commerce électronique, de l'apprentissage électronique et des services en ligne. L'écart numérique entre les différents pays est pourtant évident vu l'analphabétisme numérique, le manque d'accès à la technologie et au savoir-faire, et le manque des ressources humaines et financières nécessaires. Plusieurs pays partenaires ne possèdent pas une vision nationale compréhensive sur la transformation numérique ou un agenda national sur l'industrialisation numérique. En outre, assurer l'accès universel, sûr, sécurisé et abordable aux services numériques était l'une des préoccupations

<sup>6</sup> <https://www.fta-evaluation.com/eu-mediterranean/wp-content/uploads/2020/04/2020-04-07-Interim-report.pdf>



principales de la société civile des partenaires du voisinage sud. Le soutien de l'UE aux pays du Sud en termes de programmation adressera sans doute ce problème, le Pacte vert et la numérisation étant une priorité pour la Commission européenne pour la période 2019-2024.<sup>7</sup> Toutefois, l'absence de ces visions nationales et régionales demeure un obstacle devant l'adoption d'une approche basée sur les droits.

#### (d) Appel à une mission développementale claire au sein du Plan d'investissement extérieur

Le Plan d'investissement extérieur (PIE)<sup>8</sup> est une initiative lancée en 2017 qui vise à contribuer au développement durable à travers la promotion des investissements publics et privés par des outils financiers. Le Plan est conçu pour générer plus d'investissements dans des pays hors l'UE, surtout par le secteur privé, qui à leur tour aboutiront à la création de plus d'emplois, à un taux de croissance plus élevé, et à plus de stabilité et de prospérité. Le mécanisme de finance mixte est au sein du PIE. Ce mécanisme implique l'utilisation du financement développemental pour attirer et maximiser les financements commerciaux (c.-à-d. les prêts non concessionnels, parmi d'autres ressources privées) afin de réaliser le développement durable.

Les préoccupations de la société civile à l'égard du financement mixte ont été soulignées fréquemment lors des discussions, surtout en ce qui concerne l'utilisation du financement de l'Aide publique au développement (APD) pour maximiser les investissements, une approche considérée comme un compromis des interventions dédiées au développement. Vu les besoins développementaux des pays partenaires, les participants ont souligné le besoin d'investissements soutenus par l'UE et incluant la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement qui aient un rôle développemental clair et qui soient évalués en termes de leur complémentarité et leur valeur ajoutée. Un exemple donné et discuté directement avec les responsables de l'UE ayant une expérience dans le pays fut celui de l'Egypte. Alors que plus de 60% des investissements étrangers directs en Egypte proviennent de l'Union Européenne, l'absence d'un rôle développemental a été souligné par le fait que plus de 70% de ces investissements sont dirigés vers les secteurs d'extraction (pétrole), le développement et le financement immobiliers, et les activités financières, avec peu d'attention aux besoins développementaux des habitants. Ceci est dû en partie au manque d'inclusion de la société civile dans ces processus de prise de décision, et à la priorisation des besoins du secteur privé plutôt que des droits. En contrepartie, la collaboration du PIE avec le secteur privé fut aussi un sujet de réflexion critique de la part de la société civile, surtout que le secteur privé dans la région est associé à un caractère largement informel, et qu'il y a peu d'outils de surveillance pour assurer l'emploi décent et la protection sociale.

<sup>7</sup> [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024\\_en](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024_en)

<sup>8</sup> [https://ec.europa.eu/eu-external-investment-plan/home\\_en](https://ec.europa.eu/eu-external-investment-plan/home_en)



## Recommandations

1. L'UE et les pays partenaires doivent faire de la relance post-covid 19 une opportunité pour promouvoir la transition juste à des économies durables dans les pays partenaires du voisinage sud.
2. L'UE doit, durant la phase de programmation au niveau national, établir des processus de dialogue national entre les différentes parties prenantes. Ces processus peuvent être soutenus par l'établissement de structures de groupes consultatifs similaires aux structures actuelles comme les Groupes consultatifs internes sur les sujets de mise en vigueur des chapitres sur le commerce et le développement durable dans les accords commerciaux. Ces structures de consultation nationale peuvent contribuer à la participation efficace de la société civile et la définition des priorités d'investissement et de programmes de soutien à court et long termes.
3. En plus de la promotion de la résilience et du soutien urgent apporté à la région dans le cadre de la covid 19, l'UE doit assurer des investissements durables et à long terme vers le renforcement de systèmes de santé inclusifs dans la période de relance, ainsi que la mise en vigueur complète du droit à la santé sans aucune discrimination, et promouvoir la protection sociale universelle en aidant les pays partenaires à adopter des formules adaptées à leurs ressources.
4. L'UE doit établir un dialogue structuré et formel avec la société civile qui offre à celle du Sud un espace pour exprimer ses préoccupations et priorités ; étant donné que les dialogues de la Direction générale du commerce avec la société civile sont ouverts uniquement à la société civile européenne.
5. L'UE doit se charger de l'évaluation des structures actuelles (c-à-d. les Groupes de travail commun sur le commerce) en termes de transparence et d'inclusivité, et fournir le soutien nécessaire à ces structures pour développer les évaluations et études de cas au niveau du pays, tout en incluant les acteurs de la société civile pour identifier les sujets des études de cas.
6. L'UE doit adresser les limitations résultant de l'approche sélective adoptée dans l'inclusion des OSC, en assurant le partage des informations sur les opportunités de participation pour la société civile en temps opportun (ateliers, consultations, évaluations, discussions sur la programmation, etc.) et sensibiliser les parties prenantes à ces initiatives qui introduisent des versions arabes pour les pays partenaires. Ce travail pourrait être effectué sous coordination directe de la délégation européenne, rapprochant l'UE davantage de ses partenaires.
7. A la lumière de la Communication sur la région et la possibilité de révision des plans



d'action de la Politique européenne de voisinage, l'UE doit assurer que les priorités de la Commission, y compris le Pacte vert, sont reflétés de façon cohérente, et que la mise en œuvre des mesures de supervision sur le plan d'action dépasse le taux de croissance et de PIB et couvre la contribution des partenariats au climat, aux politiques de l'énergie, au transport, à l'agriculture et l'alimentation, à la biodiversité, aux politiques industrielles, à la fabrication et la construction.

8. L'UE doit assurer que la mise en œuvre du Plan d'investissement extérieur et le rôle des banques européennes, y compris la Banque européenne d'investissement, contribuent clairement au développement, et que le soutien financier nécessaire est fourni aux secteurs qui en ont besoin le plus dans les pays partenaires du Sud selon leurs priorités développementales définies au niveau national pour atteindre le développement durable.
9. L'UE doit renforcer la transparence et permettre la supervision sur les investissements de la BEI à travers la transmission des informations sur l'utilisation des intermédiaires financiers des fonds ainsi que la méthode adoptée pour l'évaluation et l'allègement des risques environnementaux et sociaux et des impacts en résultant.
10. L'UE doit établir un centre régional regroupant la société civile, la communauté académique, le secteur privé et les pays partenaires, pour se charger de la modélisation et de la formulation d'un aperçu sur les solutions numériques à la crise de la covid 19 dans les pays partenaires du Sud. Ce centre pourrait aider à développer et établir un mécanisme de surveillance pour garantir que les projets fournissant des solutions numériques dans le but de renforcer la résilience des secteurs de la santé et de l'éducation sont conçus et mis en œuvre selon une approche axée sur les droits de l'Homme, et que les garanties nécessaires sont adoptées, y compris les évaluations des droits de l'Homme (en réponse aux risques de violations de la protection de données et les transgressions de la vie privée).

### Les étapes suivantes pour le dialogue structuré

Alors que le développement économique et le dialogue social sont au sein du cadre de la Politique européenne de voisinage, ils représentent toujours des sujets de préoccupation pour la société civile au niveau national ainsi qu'en ce qui concerne les relations avec les partenaires internationaux, y compris l'UE. Selon une approche axée sur les droits et le développement durable, la société civile a appelé à la résolution des causes fondamentales de l'inégalité et de la pauvreté dans la région en adoptant une politique de commerce et d'investissement orientée vers le développement, ainsi que la redistribution juste et les politiques de protection sociale. Néanmoins, ces appels conclus des observations effectuées sur le terrain ne sont pas reflétés dans les discussions politiques, vu l'absence d'un dialogue structuré avec la société civile. Malgré les nombreux mécanismes de consultation et de dialogue actuels sur la politique de commerce et d'investissement au niveau de l'UE, une approche plutôt consultative est adoptée envers les contributions de la société civile. En contrepartie, les partenaires de la société civile surveillent l'impact





## La gouvernance et l'État de droit – Atelier thématique

Les ateliers thématiques organisés par MAJALAT sur les droits de l'Homme, la gouvernance, l'État de droit et le rétrécissement de l'espace de la société civile : l'année 2021 offre d'importantes opportunités pavant la voie à davantage de progrès et d'accomplissements

Le présent rapport examine les échanges et propositions présentés par les participants à MAJALAT dans le domaine de la gouvernance et l'État de droit dans l'espace Euro-méditerranéen et énumère les recommandations principales développées par les experts de la société civile pour l'action extérieure de l'UE au niveau de trois domaines prioritaires. Ce rapport formule également des suggestions sur les moyens par lesquels l'UE pourrait renforcer son impact sur les droits de l'Homme, la gouvernance et l'État de droit, ainsi que de rehausser les relations avec les partenaires de la société civile et leur espace d'action.

Ce rapport, rédigé par l'expert Olivier Consolo de MAJALAT, évoque les principaux thèmes et recommandations élaborés par les participants et doit être attribué à tout individu ou institution y participant.

### TABLE DES MATIÈRES

#### Résumé

##### I. Contexte et objectifs

##### II. Points clés

- (1) Considérations générales
- (2) L'espace de la société civile
- (3) La lutte contre la corruption
- (4) Le dialogue entre les OSC et les institutions de l'UE

##### III. Etapes suivantes et recommandations

##### IV. Conclusion

#### Résumé/Introduction



Ce rapport thématique axé sur les droits de l'Homme, la gouvernance, l'État de droit et l'espace de la société civile fut publié à la suite de plusieurs ateliers et activités en ligne organisés tout au long de l'année 2020. Chaque recommandation fut discutée et enrichie par la contribution des participants et des membres de MAJALAT. Cette année, les trois points de départ traités par ce travail thématique furent : l'espace de la société civile, la lutte contre la corruption et le dialogue avec les institutions européennes et nationales.

Au sujet de l'espace de la société civile, MAJALAT se félicite du fait que cette question soit traitée de manière stratégique par l'UE, notamment dans le cadre du dialogue politique entre l'UE et les gouvernements partenaires. A cet effet, l'engagement des délégations de l'UE en faveur de ces sujets s'avère nécessaire et urgent. En fait, les participants et les membres de MAJALAT ont mis en relief le fait que la lutte contre le terrorisme fut utilisée ces dernières années pour limiter considérablement la liberté d'association et la liberté d'expression. En outre, la pandémie de la covid 19 a imposé de nouvelles contraintes légales aux OSC qui voient leur espace qui leur permettent d'opérer dans un environnement favorable et ouvert en danger. MAJALAT propose à cet égard de renforcer sa propre capacité à aborder ces sujets en rassemblant les différents témoignages et études publiés par plusieurs organisations et réseaux de la société civile, ou très rarement par les institutions nationales. Un rapport phare périodique pays par pays sur ce sujet pourrait servir comme outil puissant permettant d'accroître la sensibilisation dans l'UE, ainsi que dans les pays de la région.

Quant à la lutte contre la corruption, les membres de MAJALAT ont mis en exergue la vaste portée des sujets couverte par cet aspect particulier de la gouvernance et l'État de droit, comprenant : les exportations des armes, le golden visa, la récupération des biens, le blanchiment d'argent, les plusieurs initiatives entreprises par l'UE dans le cadre des contrôles de contre-terrorisme et de migration, les marchés publics à travers l'aide budgétaire, les investissements combinés européens officiels et les partenariats public-privé soutenus par l'UE. Ces sujets surlignent en particulier les liens entre la corruption dans les pays partenaires et l'impact de quelques politiques, cadres juridiques et schémas de coopération européens. Afin de traiter ces sujets au niveau institutionnel, MAJALAT exige des institutions de l'UE chargées des relations établies avec la région (la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement – DG NEAR, le Service européen pour l'action extérieure – SEAE et la Direction générale de la coopération internationale et du développement – DG DEVCO) d'établir des dialogues et contacts spécifiques entre la société civile et les différentes institutions de l'UE responsables de chaque cadre politique lié aux sujets précédents : Direction générale de la migration et des affaires intérieures – DG HOME, la Direction générale du commerce – DG TRADE, la Direction générale des affaires économiques et financières – DG FECFIN, la Direction générale de l'industrie de défense et de l'espace – DG DEFIS, le Conseil de l'UE des États membres, etc. En parallèle, MAJALAT propose d'engager ses membres dans de nouveaux partenariats avec des acteurs spécialisés (OSC, journalistes, universités, etc.) afin de mobiliser



davantage de ressources et de connaissances sur ces sujets qui sont à la fois importants et hautement spécialisés.

Au sujet du dialogue entre les OSC et les institutions de l'UE, MAJALAT insiste sur la nécessité de maintenir le cadre financier pluriannuel en cours adopté par les institutions de l'UE, constituant une occasion clé pour permettre la participation de la société civile aux dialogues de programmation actuels prévus par l'UE. En effet, le niveau de participation faible maintenu avec la société civile au niveau national et dirigé par la délégation européenne suscite l'inquiétude. Afin de soutenir ce diagnostic effectué par plusieurs OSC fin 2020, MAJALAT incite actuellement les OSC et ses membres à documenter l'état des consultations au niveau de chaque pays, exigeant une initiative urgente de l'UE pour chaque pays de la région. D'autre part, les participants aux activités de MAJALAT aspirent depuis plusieurs années à voir l'UE lancer une nouvelle initiative en faveur de la Palestine et des réfugiés palestiniens. Il est proposé de former un groupe de travail appartenant à MAJALAT pour développer un plan d'action qui a pour but de relancer les conversations avec l'UE à propos de cette situation qui demeure importante et extrêmement sensible du point de vue politique. MAJALAT recommande de traiter ces deux sujets (la programmation actuelle relative aux prochains instruments de l'UE et la situation de la Palestine) durant le prochain forum de haut niveau qui aura lieu au cours du premier semestre de 2021.

## I. Contexte et objectifs

Le projet MAJALAT, lancé par six réseaux de la société civile de la région euro-méditerranéenne, a pour objet de créer un espace de rencontre et de dialogue constructif entre la société civile dans le sud de la Méditerranée et les institutions de l'UE. Chaque année, les participants se réunissent pour échanger leurs vues sur 6 thèmes essentiels aux relations établies entre l'UE et les pays dans la région : la gouvernance et l'État de droit, le développement économique et le dialogue social, la migration et la mobilité, la sécurité et la lutte contre la violence, la justice climatique et la thématique transversale de la jeunesse. Dans le contexte de la pandémie de la covid 19 en 2020, MAJALAT a développé un nouveau plan d'activités pour les années 2020-2021 afin de poursuivre le dialogue entre l'UE et le voisinage malgré les restrictions de mouvements, et ce à travers les outils de communication en ligne.

Ce rapport rassemble les résultats des discussions menées sur le thème de **sécurité**, étant une priorité qui est récemment apparue dans l'histoire du dialogue structuré, à mesure qu'il est devenu une priorité



essentielle à l'action extérieure de l'UE en générale<sup>9</sup> et à sa politique de voisinage qui sera prochainement soumise à une révision<sup>10</sup>, dans le contexte de violence et extrémisme accrus de part et d'autre de la Méditerranée. En fait, trois sous-thèmes d'intérêt à l'UE furent identifiés : 1) la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, 2) la sécurité numérique et 3) la dimension sexospécifique de la sécurité et de la violence contre la femme. Quant aux 6 piliers thématiques du dialogue, les ateliers sur la sécurité fit appel à la participation des experts de la société civile, aux collaborateurs du projet et aux représentants de l'UE, et étaient structurés en trois séries liées aux objectifs primordiaux suivants :

- i. Evaluer l'impact de la crise de la covid 19 sur la région euro-méditerranéenne et suivre les recommandations émises durant le cycle d'activité MAJALAT 2019 ;
- ii. Susciter la connaissance et la compréhension des participants de la société civile au sujet des politiques pertinentes de l'UE ;
- iii. Discuter les défis et opportunités dans le domaine thématique au sein du contexte actuel et identifier les recommandations principales pour les politiques de l'UE et les organisations de la société civile.

Cinq webinaires ont été organisés sous le nouveau pilier thématique de la 'gouvernance et de l'État de droit' – sous lesquels des discussions plénières et interactives et des séances de travail furent tenues permettant aux participants de partager leurs idées, exemples et questions :

Date (2020)	Thème	Type	Participants
28 mai	Gouvernance et État de droit dans le contexte de la covid 19	Evaluation et suivi	OSC
30 juin	Politiques de l'UE dans le domaine de gouvernance et d'État de droit	Renforcement des capacités	OSC
13 octobre	Gouvernance et État de droit dans le contexte de la covid 19	Discussion	OSC, UE
23 novembre	Gouvernance et État de droit: progrès et recommandations	Renforcement des capacités et discussion	OSC

<sup>9</sup> La Stratégie Globale pour la Politique Etrangère et de Sécurité de l'Union Européenne de 2016 (SGUE), accessible à [https://eeas.europa.eu/topics/eu-global-strategy/17304/global-strategy-european-unions-foreign-and-security-policy\\_en](https://eeas.europa.eu/topics/eu-global-strategy/17304/global-strategy-european-unions-foreign-and-security-policy_en)

<sup>10</sup> Révision de la politique européenne de voisinage (2015), accessible à [https://eeas.europa.eu/diplomatic-network/european-neighbourhood-policy-enp/330/european-neighbourhood-policy-enp\\_en](https://eeas.europa.eu/diplomatic-network/european-neighbourhood-policy-enp/330/european-neighbourhood-policy-enp_en)

25 novembre	Gouvernance et État de droit: recommandations et commentaires	Discussion	OSC, UE
-------------	--	------------	---------



En raison de la pandémie de coronavirus apparue début 2020, MAJALAT a ajusté toutes les activités du projet et a mené des consultations en ligne toute l'année. MAJALAT a proposé également d'analyser en profondeur les conséquences de cette crise sanitaire ressenties dans la région au niveau des politiques publiques et de la participation et démocratie, ainsi que son impact sur la situation socio-économique.

Les principales étapes de ce processus furent traduites à travers l'organisation de séminaires thématiques en juin 2020, qui représentent un webinaire spécifique permettant d'informer les dirigeants de la société civile des initiatives européennes actuelle relatives au nouveaux instruments de l'UE. En septembre 2020, des recommandations furent élaborées et partagées avec l'UE sur les conséquences de la crise de la covid en termes de la gouvernance, de la participation de la société civile et de l'État de droit. En effet, en automne, ces recommandations furent complétées par des propositions concrètes déterminant la manière dont les institutions de l'UE pourraient les adopter tout au long du processus de l'élaboration des politiques et durant la prochaine programmation. Il convient de relever que plus de trente personnes et entités avaient participé de façon régulière au travail relatif au thème de « Gouvernance, espace civique et État de droit ».



## (2) Espace de la société civile

### **Recommandation 1: la question de la protection des défenseurs des droits de l'Homme et le rétrécissement de l'espace de la société civile**

#### **Contexte et opportunités**

Dans le contexte de la crise de la covid 19 et de la lutte contre le terrorisme, les organisations et participants de la société civile ont dénoté à maintes reprises (y compris par le biais des rapports publiés par les ONG des droits de l'Homme) un accroissement des menaces et de la répression contre les défenseurs des droits de l'Homme, les adversaires politiques, les journalistes et les dirigeants des OSC dans la région. Afin de surmonter ces situations hautement critiques, l'Union européenne (y compris quelques Etats membres) a développé plusieurs mécanismes efficaces et complémentaires (présentés durant l'un des ateliers organisés au cours de l'année). Cependant, malgré tout le bon travail effectué par les différents acteurs et OSC à travers l'instrument européen pour les droits de l'Homme et la démocratie (et plus récemment à travers la facilité européenne des OSC), le processus de dialogue continu sur le voisinage sud montre qu'il existe encore une marge pour un travail plus collectif de la part des OSC (tout en rassemblant leurs divers domaines d'expertise) sur ces questions.

Un tel rapport périodique pourrait ainsi offrir des opportunités permettant de mener un dialogue plus structuré et institutionnel (fondé sur des preuves) avec les institutions de l'UE sur trois niveaux :

- Données regroupées sur les violations des droits de l'Homme et le rétrécissement de l'espace de la société civile dans la région (pays par pays),
- Surveillance des initiatives gouvernementales nationales afin de protéger et promouvoir « les droits de l'Homme », « la participation citoyenne », « l'État de droit » et « la bonne gouvernance »,
- Dialogue mené sur les propositions permettant de renforcer l'écosystème institutionnel relié à ces sujets dans chaque pays de la région. Ce dialogue pourrait ainsi encourager les échanges de meilleures pratiques entre les pays.

#### **Recommandation**

En vue de renforcer la visibilité et la sensibilisation vis-à-vis des décideurs et médias européens sur les situations critiques dans la région auxquelles sont confrontés les défenseurs des droits de l'Homme, les adversaires et les journalistes, ainsi que sur les tentatives dirigées contre le droit d'association et de réunion, MAJALAT pourrait élaborer, à travers des coalitions spéciales et vagues des OSC, des rapports périodiques nationaux solides fondés sur des données provenant des différentes sources (certaines d'entre elles sont formelles), mais doivent encore être rassemblées. Par le biais de cette approche,



MAJALAT ajouterait une valeur à l'excellent travail déjà accompli par certaines ONG individuelles des droits de l'Homme et d'autres OSC de la région.

Ces sections nationales surveilleraient également les mesures politiques et institutionnelles prises par les gouvernements nationaux pour protéger les défenseurs des droits de l'Homme, les journalistes et les individus critiquant les régimes. A cet effet, une analyse institutionnelle de l'écosystème national pour aborder les droits de l'Homme, la participation citoyenne et la bonne gouvernance constituerait un complément au rapport national et serait discutée en commun avec la délégation de l'UE.

## **Recommandation 2: garantir l'indépendance des acteurs de la société civile au niveau national**

### **Contexte et opportunités**

La nature autonome des OSC est au cœur de la communication de la Commission européenne COM (2012) 492 et de toutes les directives récentes de programmation. Depuis plusieurs années, les délégations de l'UE sont invitées à participer dans des discussions avec de véritables OSC afin de mettre en place des mécanismes concrets adaptés à chaque contexte national pour identifier les ONG gouvernementales. Ces discussions et propositions devraient être incorporées dans une version actualisée de la feuille de route UE-OSC and d'autres documents internes de l'UE sur la société civile. Conformément aux discussions des représentants des OSC durant le dialogue mené depuis 2014, il semble que les délégations de l'UE éprouvent certaines réticences quant à la question en cours, invoquant ainsi le risque du « conflit d'intérêt ». Les OSC remettent en cause ce positionnement non officiel, surtout que l'UE encourage activement (avec le secteur privé par exemple) « les normes et standards de qualité de l'autoévaluation » permettant ainsi généralement à un groupe d'acteurs d'établir leurs propres critères et définitions.

### **Recommandation**

Au sujet des ONG gouvernementales, la meilleure façon de gérer cette situation consisterait à demander de TOUS les demandeurs de financement de l'UE de déclarer en ligne (à travers le système en ligne de contrôle d'admissibilité des candidats à l'UE - PADOR) qu'il n'existe pas de « conflit d'intérêts entre la direction de l'association à but non lucratif et les dirigeants des partis politiques et des sociétés ». Si un conflit d'intérêts existe ou est démontré, l'association ne pourrait pas demander de bénéficier du financement de l'UE. Quant aux critères d'admissibilité appliqués par l'UE pour les demandes de subvention, s'il est prouvé (a posteriori) que l'ONG a soumis une déclaration erronée, l'organisation figurait alors sur la liste noire pour tout financement futur de l'UE. C'est une approche claire, abordable et efficace.



## Recommandations

### 1. La question de la protection des défenseurs des droits de l'Homme et le rétrécissement de l'espace de la société civile

En vue de renforcer la visibilité et la sensibilisation vis-à-vis des décideurs et médias européens sur les situations critiques dans la région auxquelles sont confrontés les défenseurs des droits de l'Homme, les adversaires et les journalistes, ainsi que sur les tentatives dirigées contre le droit d'association et de réunion, MAJALAT pourrait élaborer, à travers des coalitions spéciales et vagues des OSC, des rapports périodiques nationaux solides fondés sur des données provenant des différentes sources (certaines d'entre elles sont formelles), mais doivent encore être rassemblées. Par le biais de cette approche, MAJALAT ajouterait une valeur à l'excellent travail déjà accompli par certaines ONG individuelles des droits de l'Homme et d'autres OSC de la région.

### 2. Garantir l'indépendance des acteurs de la société civile au niveau national

Au sujet des ONG gouvernementales, la meilleure façon de gérer cette situation consisterait à demander de TOUS les demandeurs de financement de l'UE de déclarer en ligne (à travers le système en ligne de contrôle d'admissibilité des candidats à l'UE - PADOR) qu'il n'existe pas de « conflit d'intérêts entre la direction de l'association à but non lucratif et les dirigeants des partis politiques et des sociétés ». Si un conflit d'intérêts existe ou est démontré, l'association ne pourrait pas demander de bénéficier du financement de l'UE. Quant aux critères d'admissibilité appliqués par l'UE pour les demandes de subvention, s'il est prouvé (a posteriori) que l'ONG a soumis une déclaration erronée, l'organisation figurait alors sur la liste noire pour tout financement futur de l'UE. C'est une approche claire, abordable et efficace.



### (3) La lutte contre la corruption

**Recommandation 3: la nécessité d'aborder les questions complexes et hautement spécialisées de l'exportation des armes, du golden visa, de la récupération des biens, du blanchiment d'argent, des plusieurs initiatives entreprises par l'UE dans le cadre des contrôles de contre-terrorisme et de migration, des marchés publics à travers l'aide budgétaire, des investissements combinés européens officiels et des partenariats public-privé soutenus par l'UE**

#### **Contexte et opportunités**

Ces questions sont de nature technique, mais ont des impacts considérables et directs sur la bonne gouvernance, l'État de droit, la stabilité, la démocratie et les droits de l'Homme. La gestion des informations et la production des preuves liées à ces questions posent également des défis. Plusieurs ONG spécialisées (possédant un haut niveau d'expertise dans un ou plusieurs domaines) sont actives à MAJALAT et soulignent l'importance de maintenir l'engagement de la direction de l'UE et des services concernant ces questions. La disposition du traité de Lisbonne sur « la cohérence des politiques pour le développement » représente un point de départ important pour s'engager dans de telles conversations. Cela signifie par exemple que les services en charge des relations extérieures et de la coopération au développement visent à créer des espaces et des opportunités pour mener un dialogue avec d'autres directions générale de l'UE, afin d'aborder ces questions au niveau convenable. On a été témoin de résultats réussis à cet égard au passé, comme au niveau de l'agriculture, les pêcheries ou le commerce. En outre, l'approche intégrée fondée sur les droits de l'Homme, approuvée par l'UE, forme un cadre additionnel permettant d'inclure chacune de ces questions dans des dialogues continus de programmation.

#### **Recommandation**

D'une part, l'UE est exigée d'offrir d'opportunités qui facilitent un véritable dialogue concernant ces questions hautement spécifiques. Ce dialogue doit avoir lieu simultanément à des niveaux différents : les services de la Commission européenne et du service européen pour l'action extérieure, les membres du cabinet, les autres directions générales et le parlement de l'UE (comités spécifiques).

D'autre part, MAJALAT pourrait accroître de nouveaux partenariats à travers sa circonscription, afin de renforcer les conditions et les compétences nécessaires à un engagement de niveau convenable d'interlocution au niveau de l'UE et des institutions nationales dans les pays partenaires.

Ces questions doivent également faire partie des dialogues continus du pays avec la délégation de l'UE, surtout que les solutions sont liées partiellement au dialogue politique que l'UE mène avec les pays partenaires. De même, les priorités que l'UE et les pays partenaires acceptent durant le processus de programmation en cours doivent inclure le renforcement institutionnel des institutions nationales pour aborder ces questions.







EuroMed Rights  
EuroMed Droits  
الأورو-متوسطية لحقوق  
الإنسان 4CC-01 0003.4

**solidar**



annd  
Arab NGO Network for Development  
شبكة المنظمات العربية غير الحكومية للتنمية



Ref

#### (4) Le dialogue entre les OSC et les institutions de l'UE

### **Recommandation 4: traduire les consultations et le dialogue menés avec la société civile au niveau du pays de façon concrète dans le contexte du cadre financier pluriannuel 2021-2027**

#### **Contexte et opportunités**

Le processus de programmation financière de l'UE est en cours. Il a des fins stratégiques en termes de développement de priorités politiques, d'objectifs, d'instruments et de mécanismes, ainsi que pour la responsabilité. L'UE explique à la société civile et MAJALAT que le partenariat avec la société civile est fondamental durant cette période spécifique et que la société civile serait consultée. Il faut en faire une réalité ! En effet, en termes concrets et jusqu'à présent, très peu de consultations sont menées avec la société civile au niveau national dans des pays partenaires.

La gouvernance et l'État de droit est une question transversale dans le processus entier de programmation. Par conséquent, l'UE ne peut plus ajourner l'échange d'informations et les consultations avec les OSC, surtout que les discussions en cours sont actuellement menées avec les gouvernements des pays partenaires et/ou les États membres européens. C'est une question de transparence et de responsabilité. En effet, toutes ces consultations doivent avoir lieu simultanément en accord avec les directives de l'UE et du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Les participants ont souligné le fait que, lorsque l'UE ne maximise pas les opportunités de la participation de la société civile dans la programmation conjointe (ou dans d'autres occasions), cela contribue indirectement au rétrécissement de l'espace de la société civile dans plusieurs pays. C'est également la raison pour laquelle les consultations des OSC initiées par la communauté des donateurs revêtent une importance cruciale.

#### **Recommandation**

Dans le cadre du projet MAJALAT, le prochain forum de la société civile du voisinage sud (1<sup>er</sup> semestre 2021) devrait privilégier la question de la programmation pluriannuelle de l'UE en cours puisque les OSC pourraient désormais exercer une influence sur la programmation pour les sept prochaines années.

Au niveau des pays partenaires, il est urgent d'utiliser et de consulter les directives européennes pour la programmation conjointe (2018) pour prendre part au dialogue avec les délégations de l'UE dans chaque pays dès que possible.



**Recommandation 5: appel à l'UE pour entreprendre une nouvelle initiative politique en faveur de la Palestine**

**Contexte et opportunités**

Le processus de paix et les négociations politiques sur la question de Palestine sont bloqués depuis plusieurs années. En effet, le violent conflit en Syrie a imposé un nouveau fardeau supplémentaire aux populations civiles, aux pays voisins et à la communauté internationale. A cet égard, la situation de la population palestinienne a récemment perdu la dynamique et l'attention politiques. Alors que la situation de millions de Palestiniens se détériore, la société civile de la région insiste à demander à l'UE de continuer à agir à l'égard de cette question complexe et dramatique.

**Recommandation**

Avant le prochain forum organisé par MAJALAT et les institutions de l'UE, le cabinet du haut représentant pour les relations extérieures de l'UE devrait être contacté pour discuter une proposition pour le relancement d'une initiative politique en faveur des Palestiniens. Le parlement européen pourrait également jouer un rôle politique à ce propos, alors que MAJALAT pourrait s'adresser et diriger les quelques Etats membres européens et capitaux dans l'UE qui se sont montrés traditionnellement actifs et solidaires du sujet des réfugiés palestiniens et du processus de paix en général.

Le financement et le statut officiel des réfugiés palestiniens et syriens devraient être également discutés entre l'UE et le HCNUR et l'UNRWA.





## Les étapes suivantes pour le dialogue structuré

### Recommandation 1 : la question de la protection des défenseurs des droits de l'Homme et le rétrécissement de l'espace de la société civile

En vue de renforcer la visibilité et la sensibilisation vis-à-vis des décideurs et médias européens sur les situations critiques dans la région auxquelles sont confrontés les défenseurs des droits de l'Homme, les adversaires et les journalistes, ainsi que sur les tentatives dirigées contre le droit d'association et de réunion, MAJALAT pourrait élaborer, à travers des coalitions spéciales et vagues des OSC, des rapports périodiques nationaux solides fondés sur des données provenant des différentes sources (certaines d'entre elles sont formelles), mais doivent encore être rassemblées. Par le biais de cette approche, MAJALAT ajouterait une valeur à l'excellent travail déjà accompli par certaines ONG individuelles des droits de l'Homme et d'autres OSC de la région.

#### *Etapes et démarches suivantes*

Intégrer cette proposition qui implique d'élaborer un rapport régional formé de chapitres nationaux dans la discussion en cours avec la Commission européenne concernant la prochaine étape du projet MAJALAT. A propos du rétrécissement de l'espace de la société civile en particulier, MAJALAT propose d'envisager la possibilité de diriger un projet pilote permettant d'évaluer la situation de chaque pays au sujet du rétrécissement de l'espace ou de développer un plan précis pour rédiger un rapport durant la prochaine étape du projet MAJALAT.

L'UE a déjà lancé un exemple d'un tel système de surveillance appelé CSO Meter (baromètre des OSC). Il est appliqué dans le cas des pays membres du partenariat oriental. Le mécanisme fut développé en consultation et collaboration avec plus de 800 OSC locales et internationales dans la région. La Commission européenne accueille toute discussion relative à l'extension du système de surveillance pertinent pour qu'il couvre la région du voisinage sud.

### Recommandation 2 : Garantir l'indépendance des acteurs de la société civile au niveau national

Au sujet des ONG gouvernementales, la meilleure façon de gérer cette situation consisterait à demander de TOUS les demandeurs de financement de l'UE de déclarer en ligne (à travers le système en ligne de contrôle d'admissibilité des candidats à l'UE - PADOR) qu'il n'existe pas de « conflit d'intérêts entre la direction de l'association à but non lucratif et les dirigeants des partis politiques et des sociétés ». Si un conflit d'intérêts existe ou est démontré, l'association ne pourrait pas demander de bénéficier du financement de l'UE. Quant aux critères d'admissibilité appliqués par l'UE pour les demandes de subvention, s'il est prouvé (a posteriori) que l'ONG a soumis une déclaration erronée, l'organisation figurait alors sur la liste noire pour tout financement futur de l'UE. C'est une approche claire, abordable et efficace.

#### *Etapes et démarches suivantes*



MAJALAT s'engage dans des discussions parallèles avec les services de l'UE responsables du financement des OSC au niveau central (DG DEVCO) et régional (DG NEAR), ainsi qu'avec les commissions du développement et contrôle budgétaire du Parlement européen (COCOBU). Dès que cet aspect important deviendra part des procédures officielles, toutes les subventions seront alors conformes aux nouvelles règles, y compris celles au niveau du pays. CONCORD Europe pourrait être également contacté à l'égard de ce sujet spécifique pour entamer une initiative conjointe.

**Recommandation 3 : La nécessité d'aborder les questions complexes et hautement spécialisées de l'exportation des armes, du golden visa, de la récupération des biens, du blanchiment d'argent, des plusieurs initiatives entreprises par l'UE dans le cadre des contrôles de contre-terrorisme et de migration, des marchés publics à travers l'aide budgétaire, des investissements combinés européens officiels et des partenariats public-privé soutenus par l'UE**

D'une part, l'UE est exigée d'offrir d'opportunités qui facilitent un véritable dialogue concernant ces questions hautement spécifiques. Ce dialogue doit avoir lieu simultanément à des niveaux différents : les services de la Commission européenne et du service européen pour l'action extérieure, les membres du cabinet, les autres directions générales et le parlement de l'UE (comités spécifiques). D'autre part, MAJALAT pourrait accroître de nouveaux partenariats à travers sa circonscription, afin de renforcer les conditions et les compétences nécessaires à un engagement de niveau convenable d'interlocution au niveau de l'UE et des institutions nationales dans les pays partenaires. Ces questions doivent également faire partie des dialogues continus du pays avec la délégation de l'UE, surtout que les solutions sont liées partiellement au dialogue politique que l'UE mène avec les pays partenaires. De même, les priorités que l'UE et les pays partenaires acceptent durant le processus de programmation en cours doivent inclure le renforcement institutionnel des institutions nationales pour aborder ces questions. Finalement, il convient de rappeler que les réseaux internationaux spécialisés abordent un nombre de ces questions, promouvant des mécanismes pair-à-pair et le partage des meilleures pratiques. Au plus tard, les centres thématiques d'expertise de DG NEAR pourrait assister les OSC à identifier les interlocuteurs convenables à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.

**Etapes et démarches suivantes**

MAJALAT pourrait garantir que ces questions soient traitées durant le prochain forum sur le voisinage sud. MAJALAT pourrait également encourager (en fournissant des ressources spécifiques) de partenariats spécifiques entre les ONG spécialistes (y compris celles de la circonscription de MAJALAT), les universités, les experts individuels, et les journalistes et média d'enquête. En effet, la formation d'un groupe de travail particulier qui identifie et propose ces acteurs pour le suivi de ces questions entre les deux rives de la Méditerranée pourrait se révéler une première étape utile dans ce sens.

Plus précisément, en ce qui concerne les investissements combinés et les partenariats public-privé prévus pour le nouveau pacte vert pour les économies de l'UE, MAJALAT pourrait communiquer avec le réseau des OSC Eurodad qui dispose de nombreuses années d'expérience à l'égard de ces questions.



Quant aux recommandations liées à la lutte contre la corruption et au recouvrement des actifs volés, MAJALAT pourrait contacter la cour des comptes européenne, les services d'OLAF (anti-corruption) ou le Bureau de l'Ombudsman européen.

#### **Recommandation 4 : Traduire concrètement les consultations et le dialogue menés avec la société civile au niveau du pays dans le contexte du cadre financier pluriannuel 2021-2027**

Dans le cadre du projet MAJALAT, le prochain forum de la société civile du voisinage sud (1er semestre 2021) devrait privilégier la question de la programmation pluriannuelle de l'UE en cours puisque les OSC pourraient désormais exercer une influence sur la programmation pour les sept prochaines années.

Au niveau des pays partenaires, il est urgent d'utiliser et de consulter les directives européennes pour la programmation conjointe (2018) pour prendre part au dialogue avec les délégations de l'UE dans chaque pays dès que possible.

#### **Etapes et démarches suivantes**

Il est urgent de produire dès que possible un résumé pour chaque pays maximum d'une page pour décrire l'état de consultation qui a été mené à ce jour par les délégations de l'UE, et de le partager avec MAJALAT. Dans ce contexte, il est important de contacter vos délégations de l'UE, que ce soit à travers les OSC individuelles, les réseaux ou directement à travers MAJALAT, afin de leur rappeler de leurs obligations de consulter la société civile.

En outre, le site CONCORD Europe (sous la section sur la programmation de l'UE) offre un lien qui permet aux OSC de préparer un rapport sur l'état de consultation dans chaque pays.

#### **Recommandation 5 : Appel à l'UE pour entreprendre une nouvelle initiative politique en faveur de la Palestine**

Avant le prochain forum organisé par MAJALAT et les institutions de l'UE, le cabinet du haut représentant pour les relations extérieures de l'UE devrait être contacté pour discuter une proposition pour le relancement d'une initiative politique en faveur des Palestiniens. Le parlement européen pourrait également jouer un rôle politique à ce propos, alors que MAJALAT pourrait s'adresser et diriger les quelques Etats membres européens et capitaux dans l'UE qui se sont montrés traditionnellement actifs et solidaires du sujet des réfugiés palestiniens et du processus de paix en général.

Le financement et le statut officiel des réfugiés palestiniens et syriens devraient être également discutés entre l'UE et le HCNUR et l'UNRWA.

#### **Etapes suivantes**



MAJALAT pourrait former un groupe de travail spécifique en charge de cette question qui revêt une grande importance et urgence par rapport à la société civile. Le prochain forum de l'UE et de la société civile pourrait paver la voie à une conversation informelle sur ce sujet avec les représentants de l'UE.

#### IV. Conclusion

Tout au long de ce processus mené au cours de l'année 2020, MAJALAT a acquis la légitimité et la confiance en soi, lui permettant de se rapprocher d'autres organisations, institutions et partenaires, y compris ceux au-delà du voisinage sud. En effet, le fait de solliciter de nouveaux partenaires et de tenir d'autres dialogues structurés régionaux ou bilatéraux (comme dans le voisinage oriental) pourrait renforcer les capacités et les stratégies de la société civile du sud de la Méditerranée. De même, l'établissement de nouveaux partenariats stratégiques avec d'autres acteurs pourrait se révéler une démarche efficace qui permet de promouvoir le progrès en cours.



## La Sécurité et la lutte contre la violence – Atelier thématique

Dialogue entre l'UE et la société civile du Sud de la Méditerranée :  
Repérer les objectifs communs dans le domaine de la sécurité et la lutte contre la violence

Ce rapport examine les échanges et propositions des participants de MAJALAT sur la sécurité dans l'espace euro-méditerranéen et énumère les recommandations principales présentées par les experts de la société civile à l'égard de l'action extérieure de l'UE dans trois domaines prioritaires. Le rapport offre de même des suggestions sur les moyens à travers lesquels l'UE pourrait renforcer son impact sur la sécurité humaine et les droits de l'Homme et améliorer sa relation avec les partenaires de la société civile.

Ce rapport préparé par experte Nabila Habbida de MAJALAT couvre les thèmes principaux et recommandations offertes par les participants et qui devraient être attribuées à toute personne ou institution participante.

### TABLE DES MATIERES

#### Résumé

#### I. Contexte et objectifs

#### II. Conclusions principales

- (1) Considérations générales
- (2) La prévention et la lutte contre l'extrémisme violent
- (3) La sécurité numérique
- (4) Le genre, la paix et la sécurité

#### III. Etapes suivantes

#### Recommandations

#### Références

#### Résumé / Introduction



La pandémie de la covid 19 en 2020 a aggravé les causes fondamentales de la violence dans la région euro-méditerranéenne. La mise en œuvre des lois d'urgence par les Etats afin de gérer l'impact de la pandémie a engendré des restrictions sur la liberté de mouvement, la liberté d'expression, ainsi que la violence policière et la surveillance numérique. En général, **les services sanitaires, économiques et sociaux faibles offerts en réponse aux répercussions de la pandémie et le retrait de l'Etat de l'espace social ont laissé un vide que les groupes organisés, quelles que soient leurs intentions, sont invités à combler.** Les Organisations de la société civile, quartiers et individus étaient tous obligés à intervenir pour fournir les services essentiels comme l'alimentation et le logement.

**Les répercussions de la pandémie créent une terre fertile pour l'extrémisme violent, vu qu'elles répandent la terreur et créent des opportunités de répression.** L'UE a investi les ressources nécessaires pour comprendre les causes fondamentales de la « radicalisation », y compris le manque d'opportunités économiques et la répression/discrimination de l'Etat, et donne la priorité à la réintégration économique. Entretemps, le confinement et les mesures de sécurité ont confiné les personnes et leurs frustrations chez eux, ce qui a entraîné **une augmentation des statistiques sur la violence et l'abus à l'égard de la femme.** La pandémie et la réponse des Etats semblent aggraver les inégalités, l'impunité et l'abus, ce qui pourrait engendrer la détérioration de la situation de sécurité dans la région euro-méditerranéenne à long terme. Amplifiant les dynamiques du pouvoir et du contrôle, la pandémie présente des opportunités pour les institutions et individus oppressifs d'exercer le pouvoir et l'abus, y compris dans les domaines économique et politique. Plus précisément, les soins de santé universels et la protection sociale aux femmes et hommes de milieux différents ont été avancés comme étant une question principale que l'UE pourrait prôner.

Parce que tout est lié, les approches sectorielles sont insuffisantes, voire néfastes. Les thèmes abordés durant les discussions organisées par MAJALAT dans le domaine de la sécurité doivent être adressés à travers des **programmes globaux et coordonnés.** Alors que l'UE adopte de plus en plus le Nexus humanitaire-développement-paix dans l'élaboration des politiques, **la mise en œuvre de l'approche intégrée demeure un défi, et les différentes approches à la sécurité parmi les experts de la société civile et les institutions de l'UE** continuent à empêcher la réalisation d'une discussion plus tangible à cet égard. La sécurité de l'Etat est perçue comme dominante dans les relations entre l'Europe et le Sud de la Méditerranée, alors que les participants de la société civile appellent à une conception plus vaste de la sécurité qui vise avant tout à la cohésion sociale ainsi que la prévention et la protection de la violence pratiquée par l'Etat.

Un ensemble de recommandations figurent à la fin de ce rapport. Les participants de la société civile, préoccupés par l'augmentation du taux de certaines formes de violence et de violation de droits



engendrée par la crise sanitaire, visaient à **transformer les mesures de l'UE à des mesures plus sensibles aux droits, au genre et au conflit** et ont recommandé de s'assurer que l'action extérieure de l'UE **n'aggrave pas les inégalités et les causes fondamentales de la violence** dans son soutien à la lutte contre l'extrémisme violent, la violence à l'égard de la femme et la restriction de l'espace en ligne. Le soutien à la surveillance répressive de l'Etat et la propagation des idéologies régressives demeurent au sein des préoccupations. **La priorisation des droits économiques, sociaux et politiques de la femme** augmenteront l'accès aux services et l'émancipation. Dans ce contexte, le rôle des groupes de la société civile est essentiel vu qu'ils interviennent pour fournir les services où les Etats se sont retirés. Comme travailleurs de première ligne, leur **participation dans la formulation des politiques de l'UE et la mise en œuvre des questions liées à la sécurité** au-delà des consultations est aussi devenue une priorité principale, surtout alors que la Politique européenne de voisinage est en cours de révision.





Date (2020)	Thème	Type	Participants
10 juin	La sécurité et la lutte contre la violence dans le contexte de la covid 19	Réflexion et suivi	<b>INSERER</b>
18 septembre	Les politiques de l'UE dans le domaine de la sécurité et la lutte contre la violence	Renforcement des capacités	OSC
21 septembre	La sécurité et la lutte contre la violence dans le contexte de la covid 19	Discussion	OSC, UE
26 novembre	La sécurité et la lutte contre la violence : progrès et recommandations	Renforcement des Capacités et discussion	OSC
27 novembre	La sécurité et la lutte contre la violence : recommandations et commentaires	Discussion	OSC, UE



## II. Conclusions principales

Cette section présente, pour chaque point de départ thématique, un résumé sur les points principaux partagés par les participants durant les discussions, ainsi qu'un ensemble de recommandations pertinentes.

### (1) Considérations générales

*La pandémie de la covid 19 en 2020 exacerbe les causes fondamentales de la violence dans la région euro-méditerranéenne*

Comme plusieurs crises précédentes, la pandémie a déclenché des mesures exceptionnelles de la part des gouvernements et institutions dans le monde entier. Un nombre d'Etats de la région euro-méditerranéenne ont initialement choisi de mettre en vigueur des lois d'urgence de sécurité, à de différents degrés, afin de gérer l'impact de la pandémie. Les participants ont dénoncé plusieurs violations des droits fondamentaux dues à l'approche sécuritaire dure à la pandémie en Egypte, l'Algérie, le Maroc et la France, notamment les restrictions sur les libertés de mouvement et d'expression, la violence policière et la surveillance numérique. La situation des droits et libertés en Israël et en Palestine s'est détériorée. En général, les services sanitaires, économiques et sociaux faibles offerts en réponse aux répercussions de la pandémie et le retrait de l'Etat de l'espace social ont laissé un vide que les groupes organisés, quelles que soient leurs intentions, sont invités à combler. Les Organisations de la société civile, quartiers et individus étaient tous obligés à intervenir pour fournir les services essentiels comme l'alimentation et le logement. Plusieurs systèmes de santé publique se sont effondrés et ne sont plus capables de répondre à la crise. Entretemps, le confinement et les mesures de sécurité ont confiné les personnes et leurs frustrations chez eux, ce qui a entraîné une augmentation des statistiques sur la violence et l'abus à l'égard de la femme. La pandémie et la réponse des Etats semblent aggraver les inégalités, l'impunité et l'abus, ce qui pourrait engendrer la détérioration de la situation de sécurité dans la région euro-méditerranéenne à long terme.

*Tout est lié : les approches sectorielles sont insuffisantes, voire néfastes*

Les thèmes abordés durant les discussions organisées par MAJALAT sur la sécurité sont tous interreliés et doivent être adressés à travers des programmes globaux et coordonnés, une conclusion devenue plus apparente dans le contexte de la pandémie en 2020. Alors que les participants de différents milieux ont partagé cet avis, les conceptions différentes sur la sécurité entre les experts de la société civile et les institutions de l'UE demeurent et empêchent toujours une discussion plus concrète à ce sujet. Alors que les programmes de protection des droits de l'Homme de l'UE sont reconnus par les participants, et que le Nexus humanitaire-développement-paix<sup>13</sup> de l'UE est un cadre de plus en plus important pour ses

<sup>13</sup> Conclusions du Conseil sur l'approche intégrée à l'égard des conflits et des crises extérieurs (2018), disponibles



politiques extérieures, il devient évident que la sécurité de l'Etat est prédominante en pratique dans les relations entre l'Europe et le voisinage. En contrepartie, les participants de la société civile connaissent et appellent à une conception plus vaste de la sécurité, basée sur la cohésion sociale et la protection de la violence pratiquée par l'Etat. L'approche « de l'ensemble de la société » et « fondée sur les droits » adoptée par l'UE paraît toujours plus étroite que celle des experts de la société civile. Ceci pourrait être dû au fait que les instruments et institutions de l'UE rendent la mise en œuvre d'une telle approche difficile. En outre, le concept de « stabilisation » réduit le champ de la sécurité humaine quand il renforce des mesures reposant sur la protection des biens et le confinement des tensions plutôt que le soutien des sociétés libres et centrées sur le peuple : sans la diligence nécessaire, le soutien offert aux pays partenaires sur les mesures liées aux forces armées et au maintien de l'ordre public en ce qui concerne le matériel, l'infrastructure ou la surveillance aura des répercussions négatives sur le peuple et les OSC et contribuera à la violation des droits de l'Homme.



## (2) La prévention et la lutte contre l'extrémisme violent

### *La pandémie de la covid 19 offrira des opportunités pour l'extrémisme violent*

Les organisations criminelles profitent aujourd'hui des frustrations, de la peine et du vide créé par la pandémie et des réponses des Etats pour faire parvenir leurs narrations et recruter. Tout d'abord, la crise sanitaire a répandu la terreur, l'incertitude et le désespoir. Il a même été signalé que certaines entités connues ont décrit la crise de la covid 19 comme une « punition divine ». Le retrait de l'Etat de la sphère sociale ouvre un espace pour de (nouveaux) acteurs sociaux et criminels. L'augmentation de l'activité en ligne au niveau mondial facilite leurs opérations de recrutement. Si les gouvernements et les autorités ne répondent pas à la crise de la covid 19 de façon adéquate et à temps, les causes structurelles de l'extrémisme et la violence s'aggraveront : les inégalités et la discrimination augmenteront, la répression et la corruption continueront probablement et les conflits actuels ne seront ni résolus ni gérés, entre autres. Les réponses imprudentes et évitantes présentent aussi une menace aux sociétés européennes où les crises politiques, la discrimination et la pression sur les principes démocratiques semblent générer des tendances similaires. Les réponses sécuritaires n'adresseront pas les causes fondamentales de l'extrémisme violent de façon adéquate, mais l'alimenteront plutôt. Alors que les participants à la discussion ont convenu que la lutte contre l'extrémisme violent ne sera pas plus facile dans le futur, cette situation offre aussi à la société civile l'opportunité d'intervenir et propager des narrations alternatives pour combattre la violence.

### *L'approche de l'UE à la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent aspire à devenir plus globale en pratique*

En 2005, l'UE a adopté sa première stratégie contre le terrorisme et a organisé son action selon 4 objectifs : la prévention, la protection, la poursuite et la réponse. Les attaques menées sur Paris et Bruxelles ont entraîné une prise de conscience sur l'importance d'adresser les causes fondamentales du terrorisme. Le document le plus récent sur les politiques de l'UE, celui sur les Conclusions du conseil, publié en juin 2020<sup>14</sup> appelle à renforcer la participation de l'UE à la lutte contre le terrorisme à l'extérieur, surtout l'extrémisme violent. L'UE a déployé un réseau d'experts dans la lutte contre le terrorisme dans plusieurs délégations de l'UE afin d'accumuler des informations sur les éléments moteurs de l'extrémisme et contribuer à limiter la capacité des organisations terroristes de recruter de nouveaux militants. Les

<sup>14</sup> Conclusions du Conseil sur l'action extérieure de l'UE en matière de la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (2020) disponibles sur <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2020/06/16/preventing-and-counteracting-terrorism-and-violent-extremism-council-adopts-conclusions-on-external-action/>



mesures prises par l'UE à l'égard de la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent au Sud de la Méditerranée font partie de l'approche de « l'ensemble de la société » de la stratégie mondiale de l'UE et reposent sur la compréhension que le développement, les flux migratoires et les inégalités économiques sont parmi les facteurs à adresser. Pourtant, en ce qui concerne les autres domaines de la politique extérieure de l'UE, les décideurs politiques font face au défi de déployer tous les outils disponibles dans le cadre d'une approche globale dédiée à la gestion de la crise à court terme et à la prévention et la consolidation de la paix à long terme. Dans le contexte de la pandémie, l'UE continue à soutenir les initiatives de « déradicalisation » et les mesures de réintégration. Au niveau de programmation, l'UE a investi dans des projets i/ dédiés spécifiquement à la lutte contre l'extrémisme violent, ii/ pertinents bien qu'ils soient indirectement liés à la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et iii/ développementaux comprenant un composant de la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent (la création d'emplois, etc.). Les sujets liés à la société civile, le genre et la jeunesse consistent une priorité dans le développement des programmes de l'UE.

*Projet pilote en Tunisie : une initiative soutenue par MAJALAT sur la jeunesse et l'extrémisme*

Le consortium MAJALAT a lancé une initiative visant à adresser le problème de l'extrémisme violent à travers les arts parmi les jeunes Tunisiens. Dans le cadre d'activités en plein air réparties sur trois jours, 90 jeunes de Douar Hicher, à proximité de Tunis, ont expérimenté avec l'art de la rue comme un moyen d'expression de soi et d'exploration de la complexité. Douar Hicher, située dans le gouvernorat de La Manouba, a témoigné un taux de pauvreté élevé et a vu un grand nombre de jeunes rejoindre les groupes djihadistes en Syrie. L'objectif de toutes ces initiatives est d'inclure les jeunes de manière dynamique afin de les sensibiliser à la menace posée par les extrémistes djihadistes. En collaboration avec les organisations communautaires et un sociologue, le projet a organisé un dialogue sur les origines du Salafisme et de l'extrémisme djihadiste. Le coordinateur du projet a signalé que l'animateur principal de la discussion a utilisé le langage des jeunes, ce qui a créé une entente forte avec les participants. Le coordinateur a de même souligné que l'art de la rue fut une méthode à la fois intéressante et efficace pour aborder un problème aussi complexe et développer ses propres narrations.

### Recommandations

1. L'UE doit **conseiller les gouvernements en Europe et son voisinage sud de renouveler leur narration sécuritaire, mettre fin à la violence extrême et illicite contre les citoyens, et opter pour une approche fondée sur la sécurité humaine** – au lieu d'une approche fondée sur le combat de la violence en comptant de façon excessive sur les structures de l'Etat – et qui inclut les OSC et les bâtisseurs engagés de la paix.



2. Dans le cadre de son engagement à l'objectif de développement durable numéro 16, l'UE doit continuer à soutenir les gouvernements et la société civile dans le **renforcement de leurs efforts pour combattre les causes fondamentales de l'extrémisme violent** – comme les conflits continus, la mauvaise gouvernance, les inégalités, les injustices socio-politiques, la répression et la corruption – à travers une approche fondée sur la sécurité humaine afin de diminuer les incitations qui poussent les personnes à rejoindre des organisations ayant comme but de combattre les structures étatiques et déstabiliser les sociétés. Au niveau pratique, la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) doivent *arrêter* d'investir dans le renforcement des appareils de sécurité des Etats sauf si 1/ l'investissement est conditionné par le respect complet des droits fondamentaux, 2/ une évaluation des risques est effectuée pour garantir que cet investissement n'amplifie pas les causes fondamentales du conflit, les tensions sociales et les inégalités, et 3/ l'investissement fait partie d'un programme de « l'ensemble de la société » concentré sur la sécurité humaine et comprenant le soutien à l'éducation, la culture, la consolidation de la paix et/ou les médias.
3. A la lumière de la pandémie actuelle, l'UE doit continuer à **aider les gouvernements à intensifier leurs efforts pour soulager leurs économies** afin de fournir une perspective économique aux groupes les plus fragiles de la société et diminuer les incitations qui poussent les individus vers l'extrémisme violent. Cette assistance ne doit pas inclure des mesures qui renforcent les inégalités structurelles parmi les peuples et les Etats.
4. L'UE doit **inclure la société civile de façon systématique dans la formulation, mise en œuvre et surveillance de ses politiques, y compris dans un dialogue bilatéral sur les questions liées à la sécurité.**

### (3) La sécurité numérique

*La pandémie a amplifié les violations liées à la capacité de communication, la surveillance et les droits*

Le dialogue a mis en relief un constat commun sur l'impact de la pandémie dans l'espace numérique : celle-ci a engendré des chiffres records sur les personnes et activités en ligne. Alors que plusieurs sont toujours exclus de cet espace (par exemple les étudiants et les travailleurs de l'économie informelle) dans une région qui occupe une position modeste en termes de connectivité à l'internet, les participants ont identifié des tendances dans la sécurité numérique qui pourraient affecter une grande portion des populations dans la région euro-méditerranéenne, notamment :

43



EuroMed Rights  
EuroMed Droits  
الأورو-متوسطية لحقوق

solidar



annd

Arab NGO Network for Development  
شبكة منظمات المجتمع المدني العربية للتطوير



Ref



- La propagation des formes numériques de l'activisme
- La propagation de la surveillance dirigée par l'Etat et les restrictions sur l'internet, qui à leur tour ont abouti à l'imposition de restrictions sur les médias et au rétrécissement de l'espace pour les manifestations et la mobilisation
- Les attentats à la vie privée et les données personnelles
- L'émergence des campagnes de désinformation

L'investissement dans les mesures adoptées par l'UE à l'égard de la protection des droits numériques devrait être renforcé pour répondre aux besoins.

L'UE a ajusté sa boîte à outils des droits de l'Homme pour inclure les développements du secteur numérique, y compris des directives sur les droits et le développement de logiciels, un code de déontologie, et le soutien aux législations relatives à la protection des défenseurs des droits numériques. La définition de l'UE des défenseurs des droits de l'Homme comprend aujourd'hui les défenseurs des droits numériques, et l'aspect numérique des droits de l'Homme désormais est une priorité dans le nouveau Plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie 2020-2024<sup>15</sup>. Alors que le soutien de l'UE aux défenseurs des droits de l'Homme est l'un des plus progressifs au monde, ce soutien devrait étendre sa portée et son investissement pour répondre à l'ampleur des développements actuels liés à l'innovation technologique et la pandémie à court et moyen terme, et consolider ses garanties pour éviter l'érosion des droits et de la démocratie à long terme.



<sup>15</sup> Conclusions du Conseil relatives au plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie 2020-2024 (2020) disponibles sur <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2020/11/19/council-approves-conclusions-on-the-eu-action-plan-on-human-rights-and-democracy-2020-2024/>

## Recommandations

1. L'UE et les Etats membres doivent **effectuer une analyse de conflit, des évaluations de risques et la diligence raisonnable en se servant de l'expertise de la société civile avant de fournir ou soutenir les systèmes de surveillances aux Etats.**
2. L'UE doit encourager les gouvernements à fournir des définitions détaillées selon les normes internationales des droits de l'Homme ainsi qu'un cadre à durée déterminée quand il s'agit de **la mise en œuvre des mesures de surveillance** durant la crise sanitaire – conformément à l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques
3. A cet égard, **l'UE doit renforcer son soutien et sa protection aux activistes et les lanceurs d'alerte pour leur permettre de dénoncer les violations sans être poursuivis ou surveillés**, y compris en appelant les gouvernements à créer des voies de dénonciation sûres.
4. En outre, l'UE doit conseiller les gouvernements **d'assurer la participation de la société civile à la lutte contre la pandémie (parmi d'autres problèmes) en se servant des solutions technologiques tout en assurant la protection des données personnelles, de la vie privée et des droits de l'Homme.** Ceci pourrait être réalisé à travers le soutien à l'élaboration d'un cadre qui assure la conformité aux normes du Règlement général de protection des données (RGPD) et le soutien aux campagnes contre le discours de haine et le harcèlement en ligne, y compris la violence à l'égard de la femme. Les initiatives soutenues doivent viser à émanciper les médias et les OSC responsables et assurer que les parties prenantes aient accès a des informations précises, récentes et mises à jour de la part des gouvernements.

### (4) Le genre, la paix et la sécurité

*La violence a l'égard de la femme et le manque de sécurité se sont probablement aggravés en 2020*

Comme l'ont indiqué de nombreuses études ainsi que l'Approche stratégique de l'UE envers les femmes, la paix et la sécurité (2018)<sup>16</sup>, la violence sexuelle et sexiste (VSS) est une cause structurelle de conflit et est considérée comme un indicateur d'un conflit social et politique plus vaste. La VSS est étroitement liée

<sup>16</sup> L'approche stratégique de l'UE à l'égard de la femme, la paix et la sécurité (2018) disponible sur <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2018/12/10/women-peace-and-security-council-adopts-conclusions/#>



aux questions de sécurité et doit être adressée dans tous les sous-thèmes abordés. Malheureusement, les mesures liées à la covid 2019 ont affecté les femmes de manière excessive, et le confinement imposé au niveau mondial a enfermé les agresseurs avec leurs victimes et a engendré de nouveaux cas de violence domestique, suivis de services affaiblis et d'un accès limité au recours judiciaire. De nombreuses personnes ont perdu leurs emplois, ont de grandes responsabilités a domicile et font face à des défis qui aggravent les inégalités qui existaient déjà. Les acteurs de la société civile sont, encore une fois, à la première ligne. La prévention et la protection des enfants et des femmes des mutilations sexuelles et génitales féminines ont été aussi soulignées comme défi.

*La violence économique et politique sont sous-estimées*

A plusieurs occasions, les participants ont souligné les différentes formes que prennent l'inégalité et la violence à l'égard de la femme, y compris la violence économique, l'inégalité sociale et l'accès à l'éducation, aux banques, au marché du travail et aux positions de prise de décision. Le discours dans le dialogue avec la société civile et les médias tend à continuer de se concentrer sur la violence physique à l'égard de la femme, alors que la violence économique et politique, qui sont les formes de violence les plus dominantes, sont négligées. Plus précisément, les soins de santé universels et la protection sociale pour les femme et hommes ont été mis en relief comme un domaine principal que l'UE pourrait prôner. En ce qui concerne la représentation et les valeurs de la citoyenneté, le rôle des écoles et des médias a été identifié comme un objectif principal de chaque domaine d'action. La Commission européenne et le SEAE ont établi des politiques transversales de plus en plus substantielles ainsi que des indicateurs qui déploient l'égalité des sexes et la prévention dans toutes les mesures extérieures adoptées par l'UE. Le dernier Plan d'action sur l'égalité des sexes de l'UE<sup>17</sup> (GAP III, 2020) adresse quelques-unes de ces préoccupations et intègre des éléments liés au conflit, à la protection environnementale et le développement économique pertinents au cadre de coopération euro-méditerranéen.



<sup>17</sup> Plan d'action sur l'égalité des sexes de l'UE (GAP III) – Un agenda ambitieux pour l'égalité des sexes et l'émancipation de la femme dans le cadre de l'action extérieure de l'UE (2020), disponible sur [https://ec.europa.eu/international-partnerships/topics/empowering-women-and-girls\\_en#header-5139](https://ec.europa.eu/international-partnerships/topics/empowering-women-and-girls_en#header-5139)

## Recommandations

1. Dans les circonstances créées par la crise sanitaire actuelle, l'UE doit **soutenir les gouvernements pour augmenter leurs dépenses sur la protection des droits de la femme et sa participation dans la vie politique, sociale et économique**, vu que les femmes sont extrêmement affectées par la pandémie en raison du traitement inégal existant et les violations de leurs droits. Afin de changer ces dynamiques nocives et sexistes de manière significative, les initiatives conjointes doivent promouvoir la participation égale de tous les citoyens, c.-à-d. femmes et hommes de tous les milieux et groupes sociaux.
2. A cet égard, l'UE doit **mettre en relief le besoin à la collaboration entre les gouvernements et la société civile sur les questions liées aux droits de la femme et la violence à l'égard de la femme** afin de sensibiliser le public et éviter que les femmes soient excessivement affectées par les crises économique et sanitaire. Le soutien offert par l'UE doit comprendre des campagnes de sensibilisation menées par la société civile, une recherche pluridisciplinaire pour approfondir les connaissances, la documentation statistique de la violence à l'égard de la femme, et le renforcement des capacités des médias afin de favoriser le débat public informé et toute autre initiative qui encourage le public à surmonter les tabous sociaux et culturels et favorise la participation de la femme dans les processus et positions de prise de décision (de haut niveau).



## Les étapes suivantes pour le dialogue structuré

La sécurité est un thème relativement nouveau dans le dialogue structuré entre l'UE et le voisinage sud. C'est un thème délicat, qui porte plusieurs définitions, et qui touche un large éventail de politiques l'information sur lesquelles n'est pas accessible. Alors que la participation de la société civile dans cette partie était modeste en comparaison avec les autres piliers thématiques de MAJALAT, les discussions étaient riches et ont profité d'un niveau élevé d'expertise et d'analyse politique. Les deux séances de renforcement des capacités sur les politiques de l'UE ont permis de bâtir des connaissances communes sur les politiques de l'UE, mais des conclusions politiques plus détaillées pourraient être dégagées avec plus de temps.

En outre, les experts de la société civile ont généralement une perspective plus vaste, plus fondée et concentrée sur les normes des droits, la sécurité centrée sur l'Homme, et l'analyse politique des questions qui les affectent directement. Entretemps, l'approche de l'UE semble se concentrer en partie sur la *lutte* contre la violence dans l'UE et le voisinage, et les institutions de l'UE exigent des apports détaillés sur leurs programmes. Pour ces raisons, il est possible que les participants abordent le sujet d'angles différents.

La pandémie impose ses propres défis en termes d'échange d'information sur l'élaboration des politiques de l'UE vu que les questions et les échanges spontanés ne sont plus possibles.

L'expérience de ce dialogue permet de dégager quelques conclusions et suggestions sur les étapes suivantes pour l'UE et le projet.

### Le renforcement des capacités / L'échange de capacités

- Renforcer les séances de renforcement des capacités (en ligne) en les prolongeant, les dispersant, les rendant plus interactives et les transformant en un processus d'instauration de confiance. Identifier un groupe permanent de participants qui assistent à toutes les séances.
- Envisager les collaborations avec les réseaux d'ONG spécialisées dans les politiques de l'UE comme l'European Peacebuilding Liaison Office en se basant sur les formations actuelles de plaidoyer de l'UE.

### Méthodes de travail

- Etablir une collaboration plus étroite entre la Commission européenne (DG NEAR, DEVCO), le SEAE et MAJALAT qui comprend, *avant* de passer aux recommandations :
  - Des réunions d'information courtes et régulières sur les développements politiques et des séances de Q/R pour l'équipe de MAJALAT et les experts de la société civile, surtout dans le contexte des méthodes de distanciation et la révision de la Politique européenne de voisinage.



- Le partage d'une liste détaillée des projets de l'UE sous chaque thème avec MAJALAT afin de préparer des échanges plus substantiels.
- Inclure des sections dans lesquelles les experts de la société civile peuvent partager et discuter des analyses politiques et économiques et d'autres formes de contribution dans lesquelles la politique de l'UE n'est pas le sujet principal.
- Augmenter le nombre de séances de travail facilitées et consacrées aux OSC visant à formuler des recommandations et à organiser les activités de plaidoyer.
- Profiter du consortium MAJALAT pour faciliter la consultation et la participation des experts de la société civile durant les processus d'élaborations de politiques, comme la révision de la PEV.

## Recommandations

- 1) **L'UE doit conseiller les gouvernements en Europe et le voisinage sud de renouveler leur narration de sécurité, mettre fin au recours à la violence extrême et illicite contre les citoyens, et opter pour une approche fondée sur la sécurité humaine** – plutôt que sur la lutte contre la violence en s'appuyant de manière excessive sur les structures de l'Etat – et qui inclut les OSC et les bâtisseurs engagés de la paix.
- 2) Dans le cadre de son engagement à l'objectif de développement durable numéro 16, l'UE doit continuer à soutenir les gouvernements et la société civile pour **renforcer les efforts menés pour lutter contre les causes fondamentales de l'extrémisme violent** – comme les conflits continus, la mauvaise gouvernance, les inégalités, les injustices socio-politiques, la répression et la corruption – à travers une approche fondée sur la sécurité humaine afin de diminuer les incitations qui poussent les individus vers les organisations visant à combattre les structures étatiques et à déstabiliser les sociétés. Au niveau pratique, la Commission européenne et le SEAE doivent s'abstenir d'investir dans le renforcement des appareils de sécurité des Etats sauf si 1/ l'investissement est conditionné par le respect complet des droits fondamentaux, 2/ une évaluation des risques est effectuée pour garantir que cet investissement n'amplifie pas les causes fondamentales du conflit, les tensions sociales et les inégalités, et 3/ l'investissement fait partie d'un programme de « l'ensemble de la société » concentré sur la sécurité humaine et comprenant le soutien à l'éducation, la culture, la consolidation de la paix et/ou les médias.
- 3) A la lumière de la pandémie actuelle, l'UE doit continuer à **aider les gouvernements à intensifier leurs efforts pour soulager leurs économies** afin de fournir une perspective économique aux groupes les plus fragiles de la société et diminuer les incitations qui poussent les individus vers l'extrémisme violent. Cette assistance ne doit pas inclure des mesures qui renforcent les inégalités structurelles parmi les peuples et les Etats.



- 4) L'UE doit **inclure la société civile de façon systématique dans la formulation, mise en œuvre et surveillance de ses politiques, y compris dans un dialogue bilatéral sur les questions liées à la sécurité.**
- 5) L'UE et les Etats membres doivent effectuer une analyse de conflit, des évaluations de risques et la diligence raisonnable en se servant de l'expertise de la société civile avant de fournir ou soutenir les systèmes de surveillances aux Etats.
- 6) L'UE doit encourager les gouvernements à fournir des définitions détaillées selon les normes internationales des droits de l'Homme ainsi qu'un cadre à durée déterminée quand il s'agit de **la mise en œuvre des mesures de surveillance** durant la crise sanitaire – conformément à l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- 7) A cet égard, **l'UE doit renforcer son soutien et sa protection aux activistes et les lanceurs d'alerte pour leur permettre de dénoncer les violations sans être poursuivis ou surveillés, y compris en appelant les gouvernements à créer des voies de dénonciation sûres.**
- 8) En outre, l'UE doit conseiller les gouvernements **d'assurer la participation de la société civile à la lutte contre la pandémie (parmi d'autres problèmes) en se servant des solutions technologiques tout en assurant la protection des données personnelles, de la vie privée et des droits de l'Homme.** Ceci pourrait être réalisé à travers le soutien à l'élaboration d'un cadre qui assure la conformité aux normes du Règlement général de protection des données (RGPD) et le soutien aux campagnes contre le discours de haine et le harcèlement en ligne, y compris la violence à l'égard de la femme. Les initiatives soutenues doivent viser à émanciper les médias et les OSC responsables et assurer que les parties prenantes aient accès a des informations précises, récentes et mises à jour de la part des gouvernements.
- 9) Dans les circonstances créées par la crise sanitaire actuelle, l'UE doit **soutenir les gouvernements pour augmenter leurs dépenses sur la protection des droits de la femme et sa participation dans la vie politique, sociale et économique**, vu que les femmes sont extrêmement affectées par la pandémie en raison du traitement inégal existant et les violations de leurs droits. Afin de changer ces dynamiques nocives et sexistes de manière significative, les initiatives conjointes doivent **promouvoir la participation égale de tous les citoyens, c.-à-d. femmes et hommes de tous les milieux et groupes sociaux.**
- 10) A cet égard, l'UE doit **mettre en relief le besoin à la collaboration entre les gouvernements et la société civile sur les questions liées aux droits de la femme et la violence à l'égard de la**



**femme** afin de sensibiliser le public et éviter que les femmes soient excessivement affectées par les crises économique et sanitaire. Le soutien offert par l'UE doit comprendre des campagnes de sensibilisation menées par la société civile, une recherche pluridisciplinaire pour approfondir les connaissances, la documentation statistique de la violence à l'égard de la femme, et le renforcement des capacités des médias afin de favoriser le débat public informé et toute autre initiative qui encourage le public à surmonter les tabous sociaux et culturels et favorise la participation de la femme dans les processus et positions de prise de décision (de haut niveau).





## Résumé

Ce document final est un rapport sur le domaine de travail 'justice climatique et sociale' dans le cadre des webinaires et ateliers thématiques organisés par le consortium MAJALAT et visant à soutenir le dialogue structuré avec l'UE au niveau régional. Ce projet fait partie d'un Programme d'assistance technique intitulé « Le dialogue avec la société civile pour les droits et l'égalité » qui vise à renforcer le rôle des OSC actives au niveau régional dans le domaine du développement durable et la résilience dans le voisinage sud.

En se basant sur le cycle de travail de 2019 dans lequel le consortium MAJALAT a identifié plusieurs points de départ et recommandations en matière du domaine de travail « la justice climatique et sociale », le consortium a adapté son domaine de travail à la crise de la covid 19 en 2020. Plusieurs contributions ont été sur les recommandations de MAJALAT à la lumière d'un cycle de webinaires qui ont identifié de nouveaux domaines de mise en œuvre, ainsi que de nouvelles voies et stratégies de plaidoyer.

Les points de départ de ce domaine de travail sont les suivants :

### 1) L'aide et le changement climatique

Discussion et recommandations concernant le nouvel instrument de l'UE sur le développement et la coopération dans le voisinage sud, l'IVDCI, et sa part du financement climatique, le climat, les objectifs et garanties de l'environnement et du développement durable, et les critères consistant à « ne pas nuire » (do no harm).

### 2) L'investissement et le changement climatique

Vu que le financement offert par l'UE est effectué à travers une multitude d'acteurs dans la région, notamment les banques de développement comme la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), et vu l'attention supplémentaire accordée au secteur privé à travers le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+), il est désormais difficile d'assurer la cohérence des politiques de l'UE. En parallèle avec l'augmentation du financement climatique et du nombre de projets climatiques ciblés, tout financement et investissement accordé à la région doit adopter des garanties sociales et ne pas financer des activités nuisibles au climat.

### 3) La participation de la société civile

L'UE peut consolider l'espace civique et la participation de la société civile dans les questions du climat et de l'environnement en assurant la communication avec un groupe plus diversifié d'acteurs de la société civile à travers les délégations de l'UE, l'augmentation du financement, la mise à jour des feuilles de route des OSC afin de mieux intégrer les acteurs et les priorités climatiques et environnementaux, et le soutien à un réseau régional d'OSC et aux pactes sur le climat.



Les recommandations présentées dans le cadre du cycle de programmes de 2019 sur chaque point de départ ont été évaluées pour repérer le progrès accompli, détaillées et recontextualisées afin d'être adaptées à la crise de la covid 19. Un progrès dans le cycle politique, notamment le budget de l'UE pour la période 2021-2027, a été aussi remarqué. Les discussions et échanges avec les représentants de l'UE ont braqué les phares sur le progrès fait en matière des recommandations présentées, notamment les initiatives visant à renforcer la participation des OSC et le développement d'un pacte vert au Maroc.

Les étapes suivantes dans le cadre du dialogue structuré ont été de même identifiées pour chaque point de départ. Le consortium MAJALAT doit participer à des processus concrets de plaidoyer, avec le soutien de la Gouvernance intégrative de la sécurité interne (IISG) pour mettre en œuvre les recommandations. En matière de « l'aide et le changement climatique », les OSC peuvent appeler à une mise en œuvre optimisée des objectifs de la justice climatique et sociale à travers leur participation au développement des programmes de l'IVDCI, avec le soutien de l'IISG, et à travers les alliances avec les Députés au Parlement européen. En matière de « commerce et investissement », les OSC peuvent participer au développement de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat à travers un nombre de processus en 2021, y compris une consultation sur ses garanties environnementales et sociales. En matière de la « participation de la société civile », ainsi que l'amélioration des dispositions actuelles, les OSC doivent jouer un rôle fondateur dans les futurs pactes verts dans la région et dans la Stratégie actualisée du partenariat entre l'UE et le voisinage sud. Le consortium MAJALAT peut communiquer avec l'IISG sur les opportunités relatives aux pactes verts et les opportunités de consultation sur la Stratégie de partenariat renouvelée.

## I. Contexte et objectifs

Le Programme d'assistance technique intitulé « Le dialogue avec la société civile pour les droits et l'égalité » dédié aux OSC de la région du voisinage sud vise à renforcer le rôle des OSC actives au niveau régional dans le domaine du développement durable et la résilience dans le voisinage sud. Ce programme a comme but de renforcer les capacités générales et la responsabilité des OSC et faciliter leur participation afin d'augmenter leur contribution au cadre politique et institutionnel au niveau régional. Le programme a comme but principal de permettre à la société civile de plaider et promouvoir des solutions régionales aux défis régionaux en collaboration avec les gouvernements, les autorités et les institutions régionales et en les tenant responsables. Le consortium d'OSC MAJALAT comprend le nouveau centre régional pour le dialogue structuré au niveau régional et avec l'UE, un projet visant à créer et promouvoir un espace de rencontre et de dialogue entre la société civile du Sud de la Méditerranée et l'UE. Le consortium a élu un nombre de domaines de travail à explorer, y compris la migration, la gouvernance, le développement économique et le dialogue social, la sécurité et les questions relatives à la jeunesse et la numérisation. Ce document final explore le domaine de travail 'justice climatique et sociale'.



Ce domaine de travail est important de façon particulière vu l'amplification des risques et répercussions du changement climatique dans la région du voisinage sud, y compris les défis d'adaptation et les changements économiques et sociaux nécessaires, y compris une transition juste hors l'énergie fossile. En outre, le Pacte vert pour l'Europe de la Commission européenne a souligné l'importance de l'action climatique et environnementale dans l'élaboration des politiques de l'UE, et les OSC doivent ainsi jouer un rôle central dans l'interprétation de ce fait dans la région du voisinage sud. En 2020, la crise de la covid 19 a aggravé et recontextualisé le défi lié au changement climatique et à la justice sociale. La pandémie de la covid 19 et la chute significative des prix des carburants ont des répercussions dramatiques sur les économies de la région du voisinage sud. Ceci présente des défis énormes, et toutes les opportunités disponibles doivent être saisies pour garantir que les politiques de l'UE soutiennent une relance juste et verte et les chemins de développement durable afin de renforcer la résilience des communautés et de la région entière. Les OSC ont un rôle particulièrement important à cet égard en termes de plaidoyer, d'évaluation, de conception et de mise en œuvre des agendas de relance et des programmes et projets pertinents.

La série d'activités en 2020 suit le cycle de 2019 dans lequel le consortium MAJALAT a identifié un nombre de points de départ au domaine de travail 'la justice climatique et sociale' et a développé son ensemble final de recommandations, avec un accent sur 'l'aide et le changement climatique', 'l'investissement et le changement climatique', et 'la participation de la société civile'.

En 2020, le programme s'est concentré sur le deuxième composant, 'le soutien au nouveau centre pour le dialogue structuré au niveau régional et avec l'UE'. Le soutien offert à MAJALAT dans le cadre de ce composant a été réalisé à travers la promotion du savoir et des informations sur les politiques de l'UE dans le cadre de webinaires et d'ateliers thématiques, notamment :

- Un webinaire (le 12 juin 2020) sur l'impact de la covid 19, spécifiquement dans la région euro-méditerranéenne et visant à effectuer le suivi des recommandations élaborées lors du cycle d'activité de 2019 de MAJALAT ;
- Un webinaire de renforcement des capacités (le 2 juillet 2020) de la société civile en termes d'acquisition du savoir sur les politiques pertinentes de l'UE intitulé 'La justice climatique aux temps de la covid 19 : le contexte européen et mondial' sur les politiques de l'UE à l'égard de la justice climatique et sociale (les matériels éducatifs ont été téléchargés sur la plateforme numérique de MAJALAT). Ce webinaire a abordé la conception de la justice climatique dans le contexte de l'Accord de Paris et de la relance post-covid 19, les répercussions de la covid 19 sur l'action internationale pour le climat, le paquet de relance de l'UE et le Pacte vert pour l'Europe, et les opportunités disponibles aux OSC au voisinage sud ;
- Un webinaire en la présence des représentants de l'UE (le 21 septembre 2020) dédié à l'évaluation de l'impact de la crise sur la justice climatique et sociale, et visant à aborder les recommandations présentées par MAJALAT, et un dialogue sur les recommandations de la



- société civile sur l'élaboration des politiques de l'UE ;
- L'expert thématique ainsi que les représentants du consortium MAJALAT ont révisé les recommandations présentées par MAJALAT et offert leurs contributions à la lumière du cycle de webinaires en repérant des domaines supplémentaires de mise en œuvre et suggérant de nouvelles voies de plaidoyer et de nouvelles stratégies
- Un webinaire sur les derniers développements dans les politiques européennes sur la justice climatique (le 24 novembre 2020), y compris une mise à jour des développements politiques, la présentation du document final du dernier webinaire et des recommandations en résultant, des suggestions sur la mise en œuvre, et des propositions sur les efforts de plaidoyer menés par la société civile.

Ce document final souligne les contributions des participants de la société civile dans les politiques/programmes actuels et futurs de l'UE dans le cadre de ces événements, ainsi que les retours des représentants de l'UE, met les recommandations de MAJALAT à jour, et offre des suggestions supplémentaires sur leur mise en œuvre et des propositions sur les efforts de plaidoyer menés par la société civile.

## II. Progrès accompli dans les domaines de préoccupation : points de départ, progrès, et recommandations supplémentaires

Cette section explore les points de départ de la justice climatique et sociale priorisés par le consortium MAJALAT, ainsi qu'un ensemble de recommandations pour chaque point, et les interventions/retours des représentants de l'UE durant le cycle d'activités.

### (1) L'aide et le changement climatique

Ce point de départ met l'accent sur l'augmentation de l'Aide publique au développement (APD) et des niveaux de financement pour le climat offerts par l'UE à la région, ainsi que les améliorations effectuées à l'alignement du financement à l'égard de la justice climatique et sociale.

MAJALAT a appelé à une part plus grande du financement pour la coopération sur le développement (le financement accordé au voisinage et au monde représente 10% du budget total), et a des objectifs forts pour le soutien de la justice climatique et sociale dans l'IVCDI : un objectif de financement de 50% au climat et l'environnement doit être introduit, 85% des programmes doivent inclure l'égalité des genres parmi leurs objectifs, 20% de l'APD doivent être consacrés au développement humain et l'inclusion sociale, l'objectif relatif au coût de la migration doit être réduit, et des allocations plus grandes doivent être dirigées vers le financement des programmes thématiques ciblés.



Durant la période budgétaire suivante de l'UE 2021-2027, le financement offert au voisinage et au monde sera de 98,4 milliards d'euros, et l'IVCDI aura une valeur de 72,8 milliards d'euros (chiffres de 2018) du budget total de l'UE de 1,074 milliards d'euros et de l'instrument de relance de 750 milliards d'euros (chiffres de 2018) duquel le voisinage n'a pas bénéficié.

Comme l'ont souligné les représentants de l'UE durant le dialogue structuré, les chiffres exactes relatifs au financement climatique ne sont pas disponibles actuellement. Les représentants ont pourtant souligné un nombre de projets et programmes verts soutenus pour les OSC et les autorités locales.

Alors que les institutions de l'UE ont convenu dans le cadre du paquet budgétaire un objectif de 30% pour le climat ainsi qu'un objectif consistant à « ne pas nuire » (do no harm), ceci n'est pas encore reflété dans l'IVCDI. Un accord politique sur l'IVCDI a été conclu entre le Parlement européen et le Conseil en décembre, et il est prévu que les négociations finales sur les aspects techniques seront clôturées en janvier 2021. A cette date, le texte de la législation sera disponible, et les objectifs et buts de l'instrument pourront être clarifiés, mais il est probable que l'objectif relatif au climat sera de 30% et 85% du financement devra inclure l'élément de l'égalité des genres comme principe de haute importance. Il sera aussi essentiel, pour accomplir les objectifs du Pacte vert pour l'Europe et soutenir l'action pour le climat et l'environnement de manière efficace, de renforcer de façon significative l'action ciblée au-delà des 20% y consacrés dans la période actuelle. Le nouveau Plan d'action sur l'égalité des sexes de l'UE (GAP III) comprend de même des dispositions importantes sur le climat et le genre qui doivent être mises en œuvre à travers les programmes.

## Recommandations

### Programmer l'IVCDI de façon à accomplir les objectifs liés à la justice climatique et sociale de manière efficace

Alors, dans le cadre de sa participation, le consortium MAJALAT peut plaider pour les recommandations suivantes :

- Le développement de programmes doit soutenir le renforcement et le développement des CND et les plans relatifs aux ODD ainsi que les plans d'adaptation nationaux, et concorder avec les plans pour le climat afin de soutenir les CND renforcées et la neutralité climatique à long terme.
- Tous les objectifs définis dans l'IVCDI doivent être dument reflétés dans les programmes de la Commission européenne au niveaux national et régional : les délégations et services de l'UE doivent être capables de montrer comment les objectifs sont pris en considération



en utilisant une approche ex-ante.

- Les programmes doivent fournir le soutien nécessaire pour l'adaptation, et les projets qui soutiennent les actions et les avantages communs pour le climat et l'environnement, tout en incorporant les objectifs comme la santé et la sécurité alimentaire, y compris l'agroécologie et la gestion de l'eau. Aucun soutien doit être fourni aux projets nuisibles.
- Les programmes doivent honorer les engagements du GAP III relatifs au soutien aux femmes et filles dans l'action climatique ainsi que le soutien aux organisations locales pour la femme.

## (2) Le commerce, l'investissement et le changement climatique

Le financement de l'UE est effectué à travers une multitude d'acteurs dans la région, et une part plus grande du financement est dirigée vers le financement mixte et le soutien au développement du secteur privé, notamment le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+) dans lequel la BEI joue un rôle substantiel. Il est donc difficile d'établir la cohérence dans les politiques de l'UE en général. En parallèle avec l'amplification du financement au climat et du nombre de projets climatiques, tous les financements et investissements effectués dans la région doivent adopter des garanties sociales et ne pas financer des activités nuisibles au climat.

En même temps, la BEI a élaboré un plan pour qu'elle devienne la 'banque du climat' de l'UE et s'aligner avec l'Accord de Paris – ce qui fournit aux OSC des opportunités pour plaider pour une action plus forte pour la justice climatique et sociale. Des éléments supplémentaires seront développés en 2021, y compris la révision du cadre environnemental et social, l'élaboration d'un plan d'action sur l'adaptation et d'un plan d'action sur la transition juste. La BEI vise de même à renforcer ses opérations dans les pays à l'extérieur de l'UE, et à établir une banque de développement à long terme.

Le consortium MAJALAT a abordé ses recommandations sur les mécanismes de panachage (FEDD+ et les fonds de garantie relatif aux actions extérieures) et les institutions de financement du développement (IFD)/les banques multilatérales de développement (BMD). Ces recommandations ont souligné la nécessité de prioriser le climat et les ODD, ainsi que les mesures visant à encourager le financement des acteurs locaux, et les garanties environnementales et sociales conformément aux normes internationales. Des investissements spécifiques dans l'énergie durable, l'atténuation du changement climatique et les projets d'adaptation doivent être introduits au FEDD+. Des opérations de dépistage et d'évaluation d'impact plus robustes et plus complètes doivent être établies afin d'assurer que tous les projets et programmes sont alignés avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation. Ces opérations doivent aussi être mises à jour dans les normes communes de planification/programmation et de communication relatives aux fonds et instruments financiers extérieurs de l'UE.



En ce qui concerne les IFD/BMD, les OSC de MAJALAT ont signalé qu'une part croissante de leurs portefeuilles doit être consacrée au soutien à l'action climatique et l'adaptation, et en particulier aux droits fonciers des initiatives communautaires. Les stratégies d'investissement doivent être alignées avec l'objectif de 1,5°C et le financement des combustibles fossiles doit être éliminé progressivement de toute urgence.

Durant les échanges, les représentants de l'UE ont noté ces recommandations et ont expliqué qu'un budget avait été déjà alloué pour le soutien aux acteurs locaux. De plus, six secteurs principaux ont été repérés par l'UE à l'égard du FEDD+, y compris l'efficacité énergétique, l'énergie propre, l'économie circulaire, le transport durable, l'agriculture durable et la restauration de l'écosystème. S'agissant des évaluations de l'impact, il a été clarifié que la stratégie de travail de l'UE est fondée sur des rapports d'évaluation scientifique de l'impact. Des données supplémentaires sur le FEDD+ seront disponibles suite à la finalisation de la législation sur l'IVDCI en janvier 2021.

En ce qui concerne les IFD/BMD, les représentants de l'UE ont noté les commentaires des OSC sur les actions des institutions financières de l'UE qui pourraient avoir des répercussions sociales et environnementales négatives, en notant plus spécifiquement des références fournies par les OSC sur les activités exercées en Egypte. Les représentants de l'UE ont aussi expliqué leur dialogue continu avec toutes les institutions financières européennes afin de les aligner davantage avec les objectifs climatiques et mettre fin aux projets nuisibles au climat.

## Recommandations

### 1. La BEI doit développer davantage sa feuille de route relative à la Banque du climat afin de renforcer la résilience

- La BEI a déterminé un objectif de 50% de financement climatique d'ici 2025 dans le cadre de sa feuille de route pour devenir la Banque du climat. Pourtant, la BEI doit prendre des mesures supplémentaires afin d'assurer le financement à l'adaptation et à l'action climatique au niveau local et soutenir les initiatives communautaires ;
- La BEI doit aussi réserver une somme plus large pour la transition socialement juste hors les combustibles fossiles et les industries nuisibles au climat vers le développement à faible émission de carbone ;
- Alors que la BEI a éliminé la majorité de son financement aux combustibles fossiles, elle doit prendre des mesures supplémentaires pour garantir que son investissement ne nuise pas et ne porte pas atteinte aux communautés et aux droits fonciers.



## 2. La BERD doit renforcer son financement climatique et éliminer le financement aux combustibles fossiles

- La BERD doit consacrer une part plus large de son portefeuille au soutien de l'action climatique et l'adaptation, en assurant le financement à l'action au niveau local. Ceci doit être assuré par la conception d'une stratégie d'investissement alignée à l'objectif de 1,5°C ;
- La BERD doit aussi réserver une somme plus large pour la transition socialement juste hors les combustibles fossiles et les industries nuisibles au climat vers le développement à faible émission de carbone ;
- Les représentants de l'UE doivent œuvrer pour influencer la BERD pour qu'elle élimine graduellement tout financement aux combustibles fossiles et prenne des actions plus fortes pour éviter de nuire aux communautés et respecter les droits de l'Homme et les droits fonciers.

### (3) La participation de la société civile

Le programme dans son ensemble reconnaît qu'en dépit du soutien actuel de l'UE aux OSC dans la région, il existe un nombre d'obstacles devant la participation réussie des OSC dans le dialogue national. Il est donc nécessaire de renforcer la participation des OSC dans l'élaboration des politiques de l'UE et de renforcer la centralité des OSC dans le contexte de l'assistance fournie par l'UE. S'agissant de la justice climatique et sociale en particulier, les délégations de l'UE et les acteurs de la région doivent inclure un groupe plus diversifié d'acteurs de la société civile. Ces obstacles peuvent être adressés à travers le renforcement du financement, la mise à jour des feuilles de route des OSC afin de mieux intégrer les acteurs et priorités climatiques et environnementaux, et le soutien au réseau régional d'OSC pour l'environnement. A cet égard, le consortium MAJALAT a aussi proposé que le Pacte pour le climat du Pacte vert pour l'Europe ait une dimension internationale robuste qui inclut la société civile et d'autres acteurs dédiés à l'énergie, l'environnement et le climat.

En 2021, l'UE publiera une Communication jointe sur le renouvellement du partenariat avec le voisinage sud. L'UE développera sa nouvelle Communication 'en prenant en considération les besoins de ses partenaires, les valeurs et priorités de l'UE, et modifiant les perspectives stratégiques afin de promouvoir un agenda positif, favoriser la relance et le développement durables et inclusifs, et renforcer la résilience commune de la région'. La participation des OSC sera essentielle, et l'élaboration de pactes verts pourrait constituer un élément fort du nouveau partenariat.



Les discussions tenues avec les représentants de l'UE sur la participation de la société civile étaient approfondies. Les représentants de l'UE ont souligné que l'UE envisageait de renforcer le dialogue avec les OSC au niveau national, et fournir ainsi une plateforme où les parties prenantes, les OSC, les autorités locales et les citoyens pourraient interagir et partager des informations pertinentes.

S'agissant de l'élaboration d'un pacte pour le climat, les OSC et les représentants de l'UE ont abordé le progrès accompli au Maroc en particulier, ainsi que de la rédaction d'un Pacte vert entre l'Europe et le Maroc. Des programmes de support ont été aussi initiés pour 42 ONG marocaines.

En outre, et plus généralement, l'UE a déjà réservé un budget pour le soutien des gouvernements locaux et les villes.

La programmation de l'IVDCI, l'élaboration de la feuille de route de la BEI sur la Banque du climat et ses futurs efforts vers l'établissement d'une banque affiliée, ainsi que le renouvellement des accords de partenariat et des accords d'association dans la région offrent des opportunités tangibles pour une participation plus forte des OSC.

## Recommandations

### 1. Soutenir la participation d'un groupe diversifié de la société civile

- Les feuilles de route des OSC maintenues par les délégations de l'UE doivent être révisées à la lumière des priorités de la société civile et son action pour la justice climatique et sociale, établissant ainsi des synergies avec les stratégies des pays sur les droits de l'Homme, le plan d'action sur l'égalité des genres, et la Convention d'Aarhus selon son adaptation à chaque pays, tout en sensibilisant les parties prenantes.
- Les feuilles de route des OSC doivent être aussi mises à jour de façon à refléter un groupe plus diversifié d'acteurs de la société civile des réseaux communautaires et des réseaux régionaux de jeunes, y compris ceux des défenseurs de la justice climatique. Ces priorités et groupes doivent être identifiés et reflétés dans le processus de programmation de l'IVCDCI afin de soutenir leur participation

### 2. Soutenir les réseaux d'OSC pour la justice climatique et les pactes verts

- Au niveau régional, le consortium MAJALAT conseille l'établissement d'un réseau d'OSC pour l'environnement qui reconnaît et assure l'incorporation de l'expertise des réseaux actuels pertinents (par exemple le Réseau action climat – monde Arabe). Ceci pourrait être initié à travers un événement régional sous forme d'un forum pour la société civile sur le thème de la justice climatique et sociale.
- Les OSC doivent être des parties prenantes principales dans l'élaboration de pactes verts entre l'UE et les pays du voisinage sud, ainsi que dans le Partenariat renouvelé entre l'UE et le voisinage sud, et le soutien financier nécessaire doit être fourni, y compris les bourses de formation aux ambassadeurs du climat et le soutien financier à petite échelle aux initiatives des jeunes qui pourraient établir des synergies au niveau local et des dynamiques au niveau communautaire.



## Les étapes suivantes pour le dialogue structuré

### (1) L'aide et le changement climatique

Vu que les institutions de l'UE (la Commission européenne, le Parlement et le Conseil) sont parvenues à un accord politique sur la législation pour l'IVDCI (voir 'Progrès accompli dans les domaines de préoccupation'), le consortium MAJALAT peut désormais se mettre à assurer que la programmation de l'IVDCI adresse la justice climatique et sociale de manière efficace à travers des programmes nationaux, régionaux et thématiques.

Quant aux programmes géographiques, en plus des recommandations déjà présentées à la Gouvernance intégrative de la sécurité interne (IISG), MAJALAT peut se concentrer sur la participation à la direction de la programmation à travers les délégations de l'UE afin de contribuer aux deux étapes de consultation en janvier-mars 2021 qui informeront l'élaboration des plans indicatifs pluriannuels. Les programmes géographiques n'ont pas accompli les objectifs de justice climatique et sociale durant cette période budgétaire.

#### **Recommandation 1 : programmer l'IVDCI de façon à accomplir les objectifs liés à la justice climatique et sociale de manière efficace**

Dans le cadre de sa participation, le consortium MAJALAT peut plaider pour les recommandations suivantes :

- La programmation doit soutenir le renforcement et le développement des CND, les plans relatifs aux ODD et les plans d'adaptation nationaux, et s'aligner avec les plans climatiques afin de soutenir les CND renforcées et la neutralité climatique à long terme.
- Tous les objectifs définis dans l'IVDCI doivent être dûment reflétés dans la programmation de la Commission européenne aux niveaux national et régional : les délégations et services de l'UE doivent être capables de montrer comment les objectifs sont pris en considération en utilisant une approche ex-ante.
- Les programmes doivent fournir le soutien nécessaire pour l'adaptation, et les projets qui soutiennent les actions et les avantages communs pour le climat et l'environnement, tout en incorporant les objectifs comme la santé et la sécurité alimentaire, y compris l'agroécologie et la gestion de l'eau. Aucun soutien doit être fourni aux projets nuisibles.
- Les programmes doivent honorer les engagements du GAP III relatifs au soutien aux femmes et filles dans l'action climatique ainsi que le soutien aux organisations locales pour la femme.

#### **Etapes suivantes/mise en œuvre 1 : programmer l'IVDCI afin d'accomplir les objectifs de justice climatique et sociale de manière efficace**





- Alors que la BEI a éliminé la majorité de son financement aux combustibles fossiles, elle doit prendre des mesures supplémentaires pour garantir que son investissement ne nuise pas et ne porte pas atteinte aux communautés et aux droits fonciers.

### **Etapes suivantes 2 : La BEI doit développer sa feuille de route sur la Banque du climat afin de renforcer la résilience**

La BEI a déjà pris des mesures dans plusieurs de ces aspects dans le cadre de sa feuille de route pour la Banque du climat, mais les aspects principaux à cet égard doivent être développés davantage en 2021.

- Afin de développer sa feuille de route sur la Banque du climat davantage, la BEI va élaborer des plans d'action sur l'adaptation et la transition juste en 2021, et ce conformément à la Stratégie d'adaptation de l'UE prévue en 2021. Le consortium MAJALAT pourrait contribuer aux informations sur les besoins relatifs à la transition juste et l'adaptation et conseiller des moyens à travers lesquels la BEI pourrait soutenir ces aspects davantage ;
- Début 2021, la BEI lancera une consultation publique sur la révision de son annonce sur les principes et normes environnementaux et sociaux. Ce sera un moment essentiel pour renforcer davantage une approche fondée sur les droits et le principe consistant à « ne pas nuire » dans les opérations de la BEI. Le consortium MAJALAT peut fournir une réponse et mettre ses préoccupations en relief en partageant cette réponse avec l'IISG, les députés principaux au Parlement et la présidence du Conseil de l'UE.
- Le consortium MAJALAT doit continuer de fournir des preuves détaillées sur l'impact des programmes et projet de la BEI dans le voisinage sud à travers le dialogue structuré afin de permettre à l'IISG de faire le suivi des instances d'impact négatif.

### **Recommandation 3 : La BERD doit renforcer son financement au climat et éliminer le financement aux combustibles fossiles**

- La BERD doit consacrer une part plus large de son portefeuille au soutien de l'action climatique et l'adaptation, en assurant le financement à l'action au niveau local. Ceci doit être assuré par la conception d'une stratégie d'investissement alignée à l'objectif de 1,5°C ;
- La BERD doit aussi réserver une somme plus large pour la transition socialement juste hors les combustibles fossiles et les industries nuisibles au climat vers le développement à faible émission de carbone ;
- Les représentants de l'UE doivent œuvrer pour influencer la BERD pour qu'elle élimine graduellement tout financement aux combustibles fossiles et prenne des actions plus fortes pour éviter de nuire aux communautés et respecter les droits de l'Homme et les droits fonciers.



### **Etapas siguientes / Mise en œuvre 3 : La BERD doit renforcer son financement au climat et éliminer le financement aux combustibles fossiles**

- Le consortium MAJALAT doit continuer de fournir des preuves détaillées sur l'impact des programmes et projet de la BERD dans le voisinage sud à travers le dialogue structuré, et l'IISG doit utiliser ces informations pour faire le suivi des instances d'impact négatif avant de rapporter l'action prise à leur égard au consortium.

### **(3) La participation de la société civile**

Les représentants de l'UE ont mis en relief les initiatives actuelles et le financement pour le soutien des OSC dans la région du voisinage sud. Il existe toujours un nombre de moyens à travers lesquels la communication pourrait être renforcée de façon à garantir la participation d'un ensemble plus diversifié et plus représentatif d'OSC.

#### **Recommandation 4 : Soutenir la participation d'un ensemble plus diversifié de la société civile**

- Les feuilles de route des OSC maintenues par les délégations de l'UE doivent être révisées à la lumière des priorités de la société civile et son action pour la justice climatique et sociale, établissant ainsi des synergies avec les stratégies des pays sur les droits de l'Homme, le plan d'action sur l'égalité des genres, et la Convention d'Aarhus selon son adaptation à chaque pays, tout en sensibilisant les parties prenantes. Les feuilles de route des OSC doivent être aussi mises à jour de façon à refléter un groupe plus diversifié d'acteurs de la société civile des réseaux communautaires et des réseaux régionaux de jeunes, y compris ceux des défenseurs de la justice climatique. Ces priorités et groupes doivent être identifiés et reflétés dans le processus de programmation de l'IVDCI afin de soutenir leur participation.

#### **Etapas siguientes / Mise en œuvre 4 : Soutenir la participation d'un ensemble plus diversifié de la société civile**

- L'IISG doit vérifier les feuilles de route des OSC de quels pays du voisinage sud doivent être renouvelées et souligner aux délégations de l'UE la nécessité d'effectuer une révision plus vaste. Le consortium MAJALAT peut fournir plus d'informations et de contacts pour les révisions des feuilles de route.

#### **Recommandation 5 : Soutenir les réseaux d'OSC pour la justice climatique et les pactes verts**

- Au niveau régional, le consortium MAJALAT conseille l'établissement d'un réseau d'OSC pour l'environnement qui reconnaît et assure l'incorporation de l'expertise des réseaux



actuels pertinents (par exemple le Réseau action climat – monde Arabe). Ceci pourrait être initié à travers un évènement régional sous forme d'un forum pour la société civile sur le thème de la justice climatique et sociale.

- Les OSC doivent être des parties prenantes principales dans l'élaboration de pactes verts entre l'UE et les pays du voisinage sud, ainsi que dans le Partenariat renouvelé entre l'UE et le voisinage sud, et le soutien financier nécessaire doit être fourni, y compris les bourses de formation aux ambassadeurs du climat et le soutien financier à petite échelle aux initiatives des jeunes qui pourraient établir des synergies au niveau local et des dynamiques au niveau communautaire.

### **Etapes suivantes / Mise en œuvre 5 : Soutenir les réseaux d'OSC pour la justice climatique et les pactes verts**

- L'IISG doit développer rapport sur la façon dont le dialogue structuré avec le consortium MAJALAT a contribué à l'élaboration des politiques de l'UE pour permettre aux OSC de comprendre comment leurs plaidoyers et leurs recommandations peuvent être renforcés dans les cycles prochains du programme ;
- Le consortium MAJALAT doit poursuivre sa collaboration avec les délégations de l'UE sur le climat à travers les plateformes disponibles. A travers le dialogue structuré avec les Services de la Commission européenne et le SEAE, MAJALAT doit également promouvoir une proposition sur l'organisation d'un forum régional pour la société civile du Sud sur les pactes verts et la justice climatique pour soutenir le dialogue avec les OSC ainsi que la coordination et la coopération sur ses différents aspects ;
- Une consultation sur le Partenariat renouvelé entre l'UE et le voisinage sud sera organisée avec les parties prenantes, y compris les pays partenaires, la société civile, le secteur privé et toute autre partie intéressée. Le consortium MAJALAT doit développer une réponse qui précise comment le nouveau partenariat devrait prioriser la transition verte et socialement juste à travers ses politiques relatives à la diplomatie, le financement, le commerce, l'investissement et la participation des OSC. Cette réponse doit être présentée auprès de l'IISG, les Députés au Parlement européen et la présidence du Conseil de l'UE ;
- Les Services de la Commission européenne doivent également organiser des évènements officiels de consultation accueillis par la Commission pour contribuer au nouveau partenariat.





OSC peuvent plaider à travers le processus de programmation de l'IVDCI ainsi qu'auprès des Services de la Commission européenne.

Le consortium MAJALAT pourrait profiter de la combinaison de ses différents domaines d'expertise pour produire des rapports parallèles sur l'exécution du Pacte vert pour l'Europe, ainsi que de la justice sociale, climatique et environnementale dans la région du voisinage sud. Ces rapports pourraient être utilisés pour influencer les dialogues stratégiques sur l'IVDCI et sa programmation durant les années successives du cycle budgétaire.

## Liste de recommandations

### *L'aide et le changement climatique*

#### **1. Programmer l'IVDCI de façon à accomplir les objectifs liés à la justice climatique et sociale de manière efficace**

Dans le cadre de sa participation, le consortium MAJALAT peut plaider pour les recommandations suivantes :

- La programmation doit soutenir le renforcement et le développement des CND, les plans relatifs aux ODD et les plans d'adaptation nationaux, et s'aligner avec les plans climatiques afin de soutenir les CND renforcées et la neutralité climatique à long terme.
- Tous les objectifs définis dans l'IVDCI doivent être dûment reflétés dans la programmation de la Commission européenne aux niveaux national et régional : les délégations et services de l'UE doivent être capables de montrer comment les objectifs sont pris en considération en utilisant une approche ex-ante.
- Les programmes doivent fournir le soutien nécessaire pour l'adaptation, et les projets qui soutiennent les actions et les avantages communs pour le climat et l'environnement, tout en incorporant les objectifs comme la santé et la sécurité alimentaire, y compris l'agroécologie et la gestion de l'eau. Aucun soutien doit être fourni aux projets nuisibles.
- Les programmes doivent honorer les engagements du GAP III relatifs au soutien aux femmes et filles dans l'action climatique ainsi que le soutien aux organisations locales pour la femme.

### *Investment and Climate Change*

#### **2. La BEI doit développer davantage sa feuille de route relative à la Banque du climat afin de renforcer la résilience**



- La BEI a déterminé un objectif de 50% de financement climatique d'ici 2025 dans le cadre de sa feuille de route pour devenir la Banque du climat. Pourtant, la BEI doit prendre des mesures supplémentaires afin d'assurer le financement à l'adaptation et à l'action climatique au niveau local et soutenir les initiatives communautaires ;
- La BEI doit aussi réserver une somme plus large pour la transition socialement juste hors les combustibles fossiles et les industries nuisibles au climat vers le développement à faible émission de carbone ;
- Alors que la BEI a éliminé la majorité de son financement aux combustibles fossiles, elle doit prendre des mesures supplémentaires pour garantir que son investissement ne nuise pas et ne porte pas atteinte aux communautés et aux droits fonciers.

### 3. La BERD doit renforcer son financement au climat et éliminer le financement aux combustibles fossiles

- La BERD doit consacrer une part plus large de son portefeuille au soutien de l'action climatique et l'adaptation, en assurant le financement à l'action au niveau local. Ceci doit être assuré par la conception d'une stratégie d'investissement alignée à l'objectif de 1,5°C ;
- La BERD doit aussi réserver une somme plus large pour la transition socialement juste hors les combustibles fossiles et les industries nuisibles au climat vers le développement à faible émission de carbone ;
- Les représentants de l'UE doivent œuvrer pour influencer la BERD pour qu'elle élimine graduellement tout financement aux combustibles fossiles et prenne des actions plus fortes pour éviter de nuire aux communautés et respecter les droits de l'Homme et les droits fonciers.

#### *La participation de la société civile*

### 4. Soutenir la participation d'un ensemble plus diversifié de la société civile

- Les feuilles de route des OSC maintenues par les délégations de l'UE doivent être révisées à la lumière des priorités de la société civile et son action pour la justice climatique et sociale, établissant ainsi des synergies avec les stratégies des pays sur les droits de l'Homme, le plan d'action sur l'égalité des genres, et la Convention d'Aarhus selon son adaptation à chaque pays, tout en sensibilisant les parties prenantes.
- Les feuilles de route des OSC doivent être aussi mises à jour de façon à refléter un groupe plus diversifié d'acteurs de la société civile des réseaux communautaires et des réseaux régionaux de jeunes, y compris ceux des défenseurs de la justice climatique. Ces priorités



et groupes doivent être identifiés et reflétés dans le processus de programmation de l'IVCDI afin de soutenir leur participation.

#### 5. Soutenir les réseaux d'OSC pour la justice climatique et les pactes verts

- Au niveau régional, le consortium MAJALAT conseille l'établissement d'un réseau d'OSC pour l'environnement qui reconnaît et assure l'incorporation de l'expertise des réseaux actuels pertinents (par exemple le Réseau action climat – monde Arabe). Ceci pourrait être initié à travers un événement régional sous forme d'un forum pour la société civile sur le thème de la justice climatique et sociale.
- Les OSC doivent être des parties prenantes principales dans l'élaboration de pactes verts entre l'UE et les pays du voisinage sud, ainsi que dans le Partenariat renouvelé entre l'UE et le voisinage sud, et le soutien financier nécessaire doit être fourni, y compris les bourses de formation aux ambassadeurs du climat et le soutien financier à petite échelle aux initiatives des jeunes qui pourraient établir des synergies au niveau local et des dynamiques au niveau communautaire.



## La migration – Atelier thématique

“Rôle et participation de la société civile entre mesures sanitaires extraordinaires et évolution des politiques européennes en matière de migration”

### TABLE DES MATIERES

#### Synopsis

#### Résumé

#### I. Contexte

#### Evolution des politiques migratoires UE

#### Objectives

#### II. Sessions et principaux points de l'atelier

#### III. Points clés et recommandations

##### a. Protection sociale et l'aide des migrants

##### i. Situation d'urgence sanitaire COVID (2020)

##### ii. Situation générale et Pacte européen

##### b. Engagement de la société civile dans les discussions bilatérales

##### i. Situation d'urgence sanitaire COVID (2020)

##### ii. Situation générale et Pacte européen

#### IV. Prochaines étapes du dialogue structuré

#### V. Liste de recommandations

#### Synopsis

Malgré les circonstances extraordinaires imposées par la pandémie COVID-19, l'atelier MAJALAT de cette année sur la migration et la mobilité, organisé virtuellement les 24 et 27 novembre 2020, a donné des résultats encourageants. Conduit par un expert en migration, l'atelier a vu la participation d'une trentaine de représentants d'OSC de la région Euro-Méditerranéenne, en plus des réseaux du consortium MAJALAT, et de représentants de la Commission européenne. La profondeur des discussions et les recommandations qui ont abouti ont réaffirmé la centralité du thème « migration ». L'un des principaux résultats de l'atelier a été le consensus des participants sur la nécessité d'institutionnaliser un mécanisme de dialogue entre la Commission européenne et le voisinage sud de la Méditerranée pour une collaboration fructueuse à long terme.



## Rapport sur la série de webinaires thématiques MAJALAT “Migration et mobilité”

### Résumé

Le rapport illustre le processus et les résultats du dialogue entre représentants de l'UE et représentantes de la société civile du Voisinage Sud, pour l'axe thématique « migration et mobilité » dans le cadre du programme Majalat pour l'année 2020. Une mise en contexte qui tient en compte de la spécificité d'une situation extrêmement particulière, en raison du contexte pandémique, en l'inscrivant dans une évolution plus structurelle des politiques européennes en matière de migration, et de ses relations avec les pays du voisinage sud, permettra de rendre compte de l'évolution des dialogues, et en particulier de la dynamique « recommandations/réaction » entre société civile et UE. Cette dynamique s'est concentrée à la fois sur des questions plus spécifiques à l'urgence sanitaire en relation aux conditions de migrations et de mobilité, et sur l'évolution plus générale des politiques européennes en matière de migration, notamment pour ce qui concerne la présentation en septembre 2020 du Pacte européen sur les migrations. La reprise fidèle de ce processus dans ce rapport final permet d'une part de considérer le niveau de réception et de possibilité de mise en œuvre des recommandations produites par les représentants de la société civile, de l'autre d'intégrer certaines considérations d'ordre méthodologique et stratégique qui pourraient contribuer à améliorer davantage la capacité d'intervention de la société civile dans l'articulation et la négociation des politiques en matière de migration et mobilité



### *1.1. Evolution des politiques migratoires UE*

Le processus de dialogue sur migration et mobilité entre les sociétés civiles du Voisinage sud et l'UE articulée par le projet Majalat pour l'année 2020 s'est développé dans une situation en évolution, à la fois 1) pour ce qui concerne les politiques européenne de gestion de la migration et les politiques d'externalisation vers les pays du voisinage, et 2) pour ce qui concerne la nécessité et la capacité d'adapter les réflexions et les échanges sur cette question à la lumière du contexte sanitaire/pandémique international, qui a eu nécessairement des répercussion sur l'agenda politique de l'UE, des pays membres et des pays du voisinage, ainsi que sur l'organisation et l'action de la société civile, dans le domaine de la mobilité et de la migration comme dans tout autre secteur.

Dans une première phase (juin 2020) les participants représentants des organisations de la société civile, accompagnés par l'intervention et le support d'experts et des responsables du projet, ont pris en examen l'évolution des politiques européennes en matière de migration à travers un excursus historique qui a permis de mettre en évidence certaines dynamiques majeures et le développement et la mise en place progressive notamment des politiques d'externalisation de la gestion de la migration. À travers l'examen de la documentation produite par l'UE dans ses différents organes et par les pays membres, ainsi que de la documentation d'analyse critique produite par les organisations de la société civile engagées dans la défense des droits des personnes migrantes, cette première phase a permis d'observer des tendances qui ont été plus ou moins assumées officiellement par les représentants de l'UE (en raison de dynamiques internes qu'il est nécessaire de tenir en compte) et qui s'explicitent dans la déclinaison pratique et concrète sur le terrain.

De manière générale, on peut constater que d'une part les conditions d'accès et de permanence sur le territoire européen deviennent progressivement plus difficiles, à la fois pour les demandeurs d'asile que pour les migrants « économiques », dont la mobilité est soumise à des contraintes et à des limites importantes (visa, etc.) qui se sont évidemment empirées dans le contexte pandémique: si la gestion des frontières externes est relativement commune, notamment à travers l'action de l'Agence Frontex, la gestion interne qui est liée à la mobilité secondaire, qui dépend de dispositif comme le règlement Dublin et qui est devenue davantage compliquée avec la « crise » migratoire et l'introduction de l'approche hotspot (2015) avec des principes de redistribution difficiles à mettre en œuvre, est liée à des équilibres et de rapports de force entre pays membres qui en font une des problématiques centrales de l'agenda européenne.

D'autre part, face à la volonté de « endiguer » et de contrôler/maitriser le phénomène migratoire et à l'impossibilité objective de le faire exclusivement à travers l'implémentation du dispositif de sécurité, contrôle et surveillance des frontières externes (qui reste pourtant l'un des budget qui ont le plus grandi dans les dernières années), l'UE ainsi que les pays membres dans leurs politiques de voisinages bilatérales, ont progressivement investi (politiquement et économiquement) dans un processus d'externalisation des contrôles et plus en général de gestion de la migration « vers l'Europe », avec des stratégies différentes selon les contextes et les interlocuteurs.

Pourtant, si la finalité et la logique fondamentale est toujours celle de limiter et réglementer et contrôler les « flux » migratoire vers le continent européen, la stratégie politique a progressivement évoluée, en adoptant un discours plus inclusif, plus participatif en sollicitant/demandant/proposant l'implication des pays d'origine et des pays de transit, notamment en intégrant les politiques de gestion de la migration aux

politiques pour le développement (parfois avec des relations de causalité problématiques) : l'évolution de cette approche « globale » à la migration, à partir des Processus de Rabat et Khartoum, pour en arriver au Global Compact for Migration de l'IOM et au dernier pacte européen sur les migrations, se concrétise aussi dans le développement des politiques de voisinages qui sont le cadre spécifique du programme Majalat.

C'est dans ce contexte que la société civile des pays du voisinage sud travaille et s'engage pour se légitimer davantage comme interlocuteur clé dans la définition et la mise en œuvre de politiques de réception, accueil et intégration des populations migrantes sur leur territoire, à côté des institutions étatiques et des organisations internationales.

La disponibilité des deux parts au dialogue, à l'échange de pratiques et à la collaboration positive demeure le point fondamental et l'intérêt majeur de ce projet ; au même temps, sa configuration et son articulation permettent aux organisations de la société civile de souligner et de porter à l'attention des représentants de l'UE un certain nombre de problèmes (par exemple le respect des droits fondamentaux dans des pays partenaires de l'UE dans la gestion du phénomène migratoire) et de problématiques liées à migration et mobilité concertantes à la fois des situations extrêmement ponctuelles, locales, et un cadre plus large, centré sur la région euro-méditerranéenne mais qui interpelle également en général les politiques mises en œuvre dans les pays d'origine, de transit et de destination dans les trajectoires de migration et dans les dinariques des mobilités humaines transnationales.

## 1.2 Objectifs

L'atelier thématique sur la migration et la mobilité visait en particulier à réunir les OSC des pays euro-méditerranéens pour qu'elles s'engagent activement avec les représentants de l'UE dans la concrétisation de recommandations sur les politiques de mobilité et de migration. Plus précisément, avec le soutien d'un expert, la série de webinaires a permis de faire le point sur les nouveaux développements des politiques de l'UE en matière de migration. En outre, les participants ont été invités à consolider les recommandations formulées précédemment et à en élargir la portée. Enfin, s'appuyant sur les expériences et les propositions des OSC en matière de plaidoyer, les organisateurs de l'atelier ont cherché à générer des mécanismes d'opérationnalisation et des outils de mise en œuvre tangibles et orientés vers les résultats sur la manière dont les accords régionaux et bilatéraux avec l'UE pourraient améliorer le plaidoyer sur les politiques de migration et de mobilité, qui pourraient être proposés et négociés avec la Commission européenne. Ces objectifs fondamentaux ont été atteints grâce à des sessions et des discussions intéressantes au cours des deux jours de l'atelier.

## II. Sessions et principaux points de l'atelier

Les échanges dans le cadre du programme Majalat ont évolué en 2020 dans une situation extrêmement particulière, qui a vu d'une part le déploiement de moyens financiers exceptionnels de soutien au voisinage Sud de la part de l'UE (2,2 milliards d'euro) ou le recours aux différents fonds fiduciaires, en réponse à une situation d'urgence sanitaire, de l'autre l'évolution des politiques européennes en matière de migration avec la présentation du Pacte européen le 23 septembre 2020, à travers une programmation/planification sur le moyen-long terme qui, dans la logique de l'approche globale à la migration et à la mobilité a un impact direct aussi sur les politiques de voisinage de l'UE, visant à impliquer les sociétés des pays tiers (les gouvernements ainsi que le OSC) dans ce processus.

L'évolution des échanges renvoie explicitement à l'exigence d'articuler une discussion sur les deux niveaux, qui représentent les deux points d'entrée majeures de la thématique : I) la situation d'urgence sanitaire globale et son impact sur migration et mobilité humaine et II) l'évolution structurelle des politiques européennes en matière de migration et mobilité, au niveau général et au niveau plus spécifique des politiques de voisinage.

De manière générale l'un des enjeux majeurs du processus a été celui de garder à l'esprit ce double niveau et d'articuler les réflexions et les recommandations en gardant la distinction entre des problématiques structurelles qui découlent d'une évolution progressive des politiques européennes vers une perspective « globale », et qui exigent une lecture et des formulations d'analyses et de recommandations de la société civile sur le moyen long terme, et d'une série de problématiques spécifiques, générales ou locales, que le contexte pandémique a révélé, rendu plus manifestes, ou produit ex novo.

Le constat général et préliminaire est que le contexte pandémique et les mesures sanitaires de contrôle (lockdown, couvre-feu, ...) ont visiblement empiré des situations déjà extrêmement précaires, de marginalisation, de nonaccès ou de non-respect aux/des droits fondamentaux, de discrimination, concernant les populations les plus « exposées » et fragiles, et en particulier les migrants et les demandeurs d'asile, qui déjà en « conditions normales » résultent défavorisées.

L'effort a été celui d'articuler des recommandations en mesure de tenir compte à la fois de la situation d'urgence spécifique, de caractère temporaire, et du contexte structurel sur lequel l'urgence s'explique : exercice non simple car d'une part l'urgence a pu justifier de la part des institutions des pratiques et des choix de limitation des libertés individuelles pour des raisons sanitaires qui n'ont pas de raison d'être pérennisées (notamment si on considère l'impact moins significatif de la pandémie sur les pays d'Afrique par rapport à l'Europe, en terme de victimes et plus en général de cas recensés), et qui prétendent une analyse critique et des réactions prépositives spécifiques de la part de la société civile adaptées à une intervention ponctuelle.

Et d'autre part car la dégradation des conditions de vie des populations plus fragiles, dont les migrants et demandeurs d'asile, pendant la crise sanitaire a mis en évidence des manques structurels ou des problèmes qui découlent d'une mise en œuvre problématique des politiques de gestion de la migration et de la mobilité, de la part de l'UE, des pays membres ou des pays tiers « partenaires », qui méritent une analyse générale et organique, et demanderaient des réajustements majeurs qui dépassent le cadre d'influence et de plaidoyer actuelle des OSC.

En général si les recommandations liées à l'urgence sanitaire portées pas les OSC peuvent être plus spécifiques et circonscrites, et donc plus « facilement » recevables par les représentants de l'UE, notamment quand elles se focalisent sur problématiques locales, un certain nombre de problématiques générales identifiées et les relatives recommandations produites restent à affiner, à la fois en terme de destinataires spécifiques à solliciter et de propositions concrètes négociables dans le cadre de l'évolution des politiques européennes de gestion de la migration, pour pouvoir atteindre le statut de recommandations « recevables ».

Le processus s'est articulé dans un cadre de confrontation et de participation dynamique dans lequel les préoccupations, les intérêts et les objectifs de chaque représentant de la société civile de la région étaient liées à des spécificités locales, à des degrés d'urgence différents et à une situation « structurelle » différente (par exemple entre les représentants de la société civile marocaine et tunisienne, et ceux de Libye ou d'Egypte par rapport à la tutelle/violation des droits fondamentaux) : en raison de cette complexité liée à une participation très large d'acteurs différents, les échanges avec les représentants de l'UE se sont fragmentés et se sont articulés entre un plan plus général commun, et des questions spécifiquement locales.

Un autre élément de complexité est le fait que les échanges entre OSC et représentant de l'UE ont pris en compte – dans un panorama général – une série d'acteurs fondamentaux impliqués dans la gestion du phénomène migratoire, et qui mériteraient d'être inclus dans une réflexion et dans les des échanges communes plus larges (les gouvernements des pays tiers impliqués, des organisations internationales, ...), en étant les destinataires plus appropriés pour certaines des recommandations adressées aux représentants de l'UE.

D'avantage, la discussion avec les représentants de l'UE en charge de questions spécifiques des politiques de voisinage, et de la gestion de la migrations dans cette région, ont mobilisé des problématiques (border régime, expulsions/rapatriements, politiques d'accueil et d'intégration à l'intérieur de l'UE) qui sont gérées à d'autres niveaux de l'institution européenne (ex DG Home), et dans des relations politiques avec les pays membres : dans ce cas les observations et les recommandations, bien que pertinentes, devraient être reprises et transmises aux instances appropriées, pour le développement d'un échange ultérieur.

Un dernier élément de complexité, complémentaire du précédent, est lié au fait que les OSC sont appelés à se positionner sur la question de migration et de mobilité sur deux niveaux qui peuvent devenir contradictoires ou antagonistes, si on considère que, au niveau national comme de l'UE, la politique des visa et de l'accès au territoire de l'UE de la part de ressortissant de pays du voisinage est parfois un élément de négociation pour inciter la coopération de ces mêmes pays dans les politiques externalisation de gestion de la migration : en d'autres mots, le « statut » de migrant mobilisé par les OSC des pays du voisinage sud impliqués dans l'accueil et dans la défense des droits fondamentaux, dans l'intervention humanitaire et dans les parcours d'intégration sur leur territoire, n'inclut pas forcément la condition des ressortissants de ces même pays du voisinage sud qui partent en direction d'Europe et qui représentent paradoxalement la part de la migration « indésirable » car principalement considérée comme économique par l'UE et les pays membres. Cette « stratification » des typologies de migrants détermine parfois un décalage de sens dans les discussions, dans la mesure où on se réfère parfois aux migrants subsahariens présents sur territoire des pays du voisinage sud (en tant que migrants économiques ou réfugiés), parfois aux « migrants » présents sur le territoire européen ou à ses frontières, qui incluent les ressortissants des pays du Maghreb.

Cette considération explique la nécessité, de la part des représentants des OSC, d'articuler des observations et d'élaborer des recommandations à la fois référées à des situations ponctuelles et à des catégories spécifiques pour ce qui est de leur domaine d'intervention directe, et à une situation plus générale qui renvoie à des exigences et à des demandes de tutelle et de garantie de droits fondamentaux pour tou.te.s, en terme d'accès à la mobilité et à la liberté de mouvement, d'accès aux droits et aux services, etc., dans une perspective de progrès et de développement uniforme qui dépasse le cadre de l'intervention humanitaire et d'urgence.

### III. Points clés et recommandations

#### III.1. Recommandation I : protection sociale et l'aide des migrants

##### A) Situation d'urgence sanitaire COVID (2020)

Pour ce qui est de la situation d'urgence sanitaire COVID (2020-2021) : les recommandations portent sur le renforcement de la capacité des OSC d'intervenir en soutien des migrants, et sur des demandes pour garantir leur protection sociale et l'aide d'urgence nécessaire. À considérer que ces recommandations ont été élaborées lors du "pic" pandémique, et qui se réfèrent donc à une situation ponctuelle qui entre temps a pu évoluer : si dans certaines régions la diffusion de la pandémie semble sous contrôle, ailleurs (ex Tunisie) on est actuellement (décembre 2020 - janvier 2021) face à des complications relatives par exemple à l'accès aux soins et au fonctionnement des hôpitaux. Un élément ultérieur à intégrer dans la discussion concernant la gestion sanitaire sera par exemple l'accès aux vaccins et la stratégie de prophylaxie des différents pays (ex. Maroc).

Pour des raisons multiples (dont les données démographiques) et encore à analyser, l'impact direct du COVID sur le continent africain et sur les régions du Maghreb semble relativement moins important que en Europe ; par contre, les effets « secondaires », relatives à la gestion et à l'accès aux soins pour l'ensemble de la population, les conséquences sociales et économiques dues à la situation de crise sanitaire et aux mesures de contrôle sanitaire (couvre-feu, confinement, etc.) ont un impact sévère sur les sociétés et les communautés locales en empirant des situation structurellement difficiles : à signaler les manifestations/émeutes dans plusieurs villes tunisiennes (mi-janvier 2021), qui témoignent d'une fragilité socio-économique importante.

Dans la réflexion dans le cadre du programme Majalat il est donc nécessaire d'intégrer dans le contexte les effets socio-économiques produits par la crise sanitaire et par les mesures de contrôle, qui ont affecté – comme on l'a dit – en particulier les populations les plus fragiles ; néanmoins, il est fondamental comme on l'a souligné de différencier les mesures extraordinaires d'urgences, à la fois pour les populations locales et pour les populations migrantes/refugiés, et une intervention structurelle à moyen long terme qui aille dans le sens de politiques inclusives et participatives.

##### *Campagnes d'information*

A1. Les Délégations de l'UE dans les pays du Voisinage Sud, ainsi que les institutions européennes (Parlement, DG NEAR, DG HOME) vis-à-vis des pays membres, devraient soutenir le lancement (ou promouvoir la mise en œuvre) **des campagnes d'information ciblant les migrants visant à les informer sur leurs droits de santé ainsi que les mesures prises par les autorités en vue de la situation sanitaire actuelle.**

La capacité de la SC, soutenue par les programmes de l'UE, d'informer les communautés de migrants et de réfugiés sur leurs droits d'accès aux soins fait face à la capacité réelle d'intervention des systèmes sanitaires nationaux de garantir cet accès, avec le développement d'une double filière et l'intervention sanitaire humanitaire garantie par des organisations internationales. Cela peut répondre à une situation d'urgence mais ne peut cautionner le retrait des autorités sanitaires nationales et une discrimination structurelle dans l'accès à la santé : le dispositif sanitaire dans certains contextes mériterait un soutien structurel en mesure de rendre les soins accessibles à tou.te.s. Considérer que les OSC ont été en première ligne sur le territoire européen, ainsi que dans les pays du Voisinage Sud, dans l'accompagnement et l'assistance des personnes migrantes et réfugiées, en produisant par exemple des guides à l'usage des

personnes étrangères, il serait important de soutenir davantage ces activités en leur donnant de la visibilité. Si l'accès aux soins dans des situations spécifiques comme les camps de réfugiés est garanti par des organisations internationales, les représentants de l'UE, soutenue par les OSC, pourraient veiller davantage à la non-discrimination dans l'accès aux soins et aux services octroyés par les services sanitaires et sociaux nationaux à l'ensemble de la population, en période de crise comme en période « normale ». Si l'exclusion ou la limitation de l'accès aux soins et aux services est souvent liée à une situation d'irrégularité ou invisibilité administrative, il serait important de considérer (leçon tirée par la situation pandémique générale), à court terme comme à moyen-long terme, d'investir des ressources humaines et économiques afin que les systèmes socio-sanitaires nationaux puissent garantir des services de base à l'ensemble de la population résidente, en renforçant par exemple les ressources de la médecine de ville et en facilitant l'interaction entre dispositif socio-sanitaire et populations migrantes : à titre exemplaire, il faudrait veiller à que les personnes migrantes en situation irrégulière ne préfèrent pas choisir des filières de soins informelles ou se soustraire aux soins en raison du danger de s'exposer à des mesures administratives lors de leurs consultations médicales. En général, dans l'évaluation des besoins réels des populations il faudrait considérer qu'investir dans le développement de filières d'accès aux soins distinctes et séparées, entre population locale et population migrante/refugiée est à la fois moins rentable (en termes de duplication de services, et d'intervention humanitaire d'urgence) et marginalisant. La non-discrimination dans l'accès aux soins pourrait aider également à contraster la diffusion de fausses informations (B3) qui ont identifiés les migrants et les personnes étrangères – avec un accès aux soins limité ou “parallèle”, d'être identifiées comme vecteurs de contagion.

### *Protection enfants migrants*

A2. Dans le cadre des mesures de soutien exceptionnelles<sup>18</sup> mises en place par la Commission à travers DG NEAR, le SEAE (financements IPE), les Délégations de l'Union européenne devraient veiller à l'investissement des ressources sur le court terme (urgence sanitaire) et sur le moyen-long terme : d'une part **offrir aux enfants migrants les équipements techniques dont ils ont besoin pour bénéficier des mesures de scolarisation à domicile mises en place par les autorités nationales. Mais investir à moyen-long terme plutôt sur des dispositifs d'intégration par l'éducation.**

Pour A2, l'investissement sur l'apprentissage à distance, avec un soutien de la part des autorités nationales et des organisations internationales (HCR) à la mise en œuvre de dispositifs et à la distribution de matériel didactique aux populations défavorisées a été mis en œuvre pendant la crise sanitaire et les périodes de confinement pour garantir un minimum de suivi pédagogique, à travers le recours au financement extraordinaire UE pour la crise sanitaire et aux fonds fiduciaires : si les Délégations de l'UE ont mis en place des instruments de soutien nécessaires (boîtes à outils numériques, etc.), un support pratique et un accompagnement supplémentaire en mesure de paramétrer les services aux capacités techniques des foyers, à l'aide des OSC en contact direct avec les populations migrantes/refugiées, pourrait être envisagé. On souligne pourtant la nécessité de considérer ces mesures, nécessaires, comme temporaires.

En effet, dans plusieurs pays à la fois le corps enseignant, les étudiants et les parents invoquent un retour à la scolarisation en présence, notamment pour la petite enfance. Pour ce qui est des populations migrantes, dans l'UE comme dans les pays du voisinage, la difficulté dans l'accès à l'instruction/scolarisation est une problématique qui dépasse largement le contexte pandémique : l'investissement sur des dispositifs et des technologies d'apprentissage à distance, nécessaires dans des situations d'urgence, ne doivent pas aller dans le sens d'une normalisation de la pédagogie à distance qui

<sup>18</sup> [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/coronavirus\\_support\\_south\\_french.pdf](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/coronavirus_support_south_french.pdf)

favoriserait une “marginalisation” supplémentaire de ces populations. Il faut considérer notamment comment la participation et l'accès aux parcours de scolarisations publics des enfants de personnes étrangères (migrants, réfugiés) favorise les processus d'intégration des familles.

Il devient important donc de travailler, dans la phase post pandémie, au renforcement des capacités d'accueil des enfants des familles migrantes de la part des dispositifs scolaires/pédagogiques nationaux, et de soutenir en général les parcours d'intégration.

Pour les recommandations A1 et A2, l'intérêt est à la fois celui de mettre en place des instruments d'intervention d'urgence à la fois sur la connaissance des droit à la santé et l'accès aux services, et de soutenir les parcours de scolarisation, tout en considérant qu'il s'agit de problématiques qui mériteront de l'attention aussi au-delà du cadre pandémique exceptionnel, et qui concernent plus en général la volonté d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie des personnes migrantes et réfugiées sur le territoire, et à favoriser leur parcours d'intégration dans les tissus sociaux de résidence.

### *Aide financière*

**A.3. S'il n'est pas envisageable de lier directement l'aide financière apportée aux pays du voisinage sud suite à la propagation de la pandémie au respect des droits humains, des réfugiés et des demandeurs d'asile, DG HOME ainsi que DG NEAR devraient veiller à ce que le soutien socio-économique aux gouvernements du Voisinage Sud soit utilisé aussi pour renforcer les dispositifs d'intégration des populations migrantes et réfugiées (selon des critères et des indicateurs définis).**

Pour la A3, indépendamment des stratégies ponctuelles de négociation avec les pays tiers, et aux principes de conditionnalité positive/négative, on exprime la volonté de garder constamment au centre de la réflexion et des priorités politiques la tutelle et le respect des droits humains des personnes migrantes et réfugiées et le rôle d'interlocuteur fondamental de la société civile auprès des autorités de l'UE et des pays du voisinage. Pourtant, cette recommandation s'inscrit dans un cadre de négociations bilatérales plus larges d'ordre politique et économique dans lesquelles le respect des droits fondamentaux ne semble pas être prioritaire ou contraignant (ex Italie-Egypte ; Italie-Libye). Pour ce qui est du soutien financier aux pays du voisinage sud en réponse à la crise économique-sanitaire, si l'UE ne considère pas la possibilité de conditionner explicitement ces aides à la question du respect des droits fondamentaux, il est évidemment nécessaire de veiller à que ce soutien soit équitablement investi dans tous les secteurs en difficulté et qu'il soit déployé aussi pour améliorer les conditions de vie des populations migrantes et réfugiées, en garantissant leur accès aux droits et aux services, dans une perspective inclusive.

Concrètement, le soutien économique et technique de la part de l'UE, fonctionnel à une reprise socio-économique des pays du voisinage, devrait pouvoir soutenir et aider aussi et particulièrement les populations les plus défavorisées et touchées par la crise, et cette mesure devrait permettre une amélioration conséquente des conditions de vie et d'accès aux droits des personnes migrantes. Or, si dans le cas de violations explicites des droits de l'homme dans de situation de fragilité politique une intervention politique directe de la part de l'UE pourrait être de toute façon envisagée, indépendamment du soutien économique aux populations, pour ce qui est des mesures structurelles, une possibilité d'opérationnalisation pourrait consister à déterminer, de la part de DG HOME et des Délégations de l'Union européenne, en collaboration avec les OSC et les représentants des communautés migrantes, des paramètres et des indicateurs spécifiques (locaux, nationaux) comme « résultats » à atteindre dans le parcours de reprise socio-économique, en mesure d'améliorer les conditions de vie et d'intégration des personnes étrangères, et de réduire les marges et les « contextes » des violations de droits : des indicateurs sur l'accès à l'emploi régulier et à la non-discrimination au travail, des indicateurs sur l'accès aux soins et aux services, des indicateurs relatifs aux taux de scolarisation des enfants, le taux d'occupation

des femmes étrangères, des indicateurs d'accès au logement (etc.) pour « mesurer » l'effectif investissement des fonds dans les parcours d'intégration des personnes étrangères.

### **B) Situation générale et Pacte européen du 23 septembre**

Pour ce qui est de la situation générale, en relation à la présentation du Pacte européen le 23 septembre (Forum de la société civile de Bruxelles 2019) : la prémisses nécessaire est que le processus, lancé précédemment à la sortie du Pacte européen, a pris en compte et intégré dans sa phase finale les contenu de ce document et ses perspectives: si la tendance générale en matière d'externalisation de la gestion migratoire se poursuit dans l'approche "global", le document se focalise en particulier sur la dimension "interne" du phénomène migratoire, selon un binôme "solidarité et responsabilité" qui viserait à améliorer les conditions de "partage" entre pays membres, à la fois en terme d'accueil (relocalisation) et de gestion des expulsion/rapatriement; le renforcement des mesures de contrôle et de sécurisation de frontière reste un dossier principal dans le nouveau Pacte (avec un positionnement interprétable sur la question clé de la solidarité et du sauvetage en mer et du rôle des ONG); pour ce qui est de l'impact sur les pays de transit et d'origine, l'UE confirme sa stratégie de collaboration avec les pays tiers : *"L'UE s'attachera à promouvoir des **partenariats sur mesure et mutuellement avantageux avec les pays tiers**. Ces partenariats aideront les parties en présence à relever des défis communs tels que le trafic de migrants, à développer des voies légales d'accès et leur permettront de s'attaquer à la problématique de la mise en œuvre effective des accords de réadmission. L'UE et ses États membres **agiront dans l'unité** en recourant à un large éventail d'outils afin de soutenir la coopération avec les pays tiers en matière de réadmission"*. Dans ce cadre, certains dossiers comme l'octroi de visa pourrait être conditionné, positivement ou négativement à la collaboration en matière de rapatriement.

#### *Pacte mondial pour les migrations et CRMW*

B.1. Même si ce n'est pas de compétence directe de l'UE de **mettre en œuvre les lignes directrices du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CRMW)**, il serait souhaitable que les institutions de l'UE, au niveau du Parlement ainsi que dans les travaux de la Commission (DG HOME/NEAR) soient porteuses des lignes directrices du Pacte mondial, notamment en matière des droits des étrangers, accès aux marchés du travail et mobilité internationale.

Si cette question n'est pas de compétence directe des institutions européennes, et donc cette recommandation n'a pas été formellement discuté dans le programme Majalat, il est toutefois souhaitable, dans le cadre d'une évolution de la perspective globale adoptées par l'UE en matière de migration et mobilité, que les pays de l'UE et les instances européennes soient politiquement porteuses auprès des Nations-Unies (et IOM) des lignes directrices plus progressistes du Pacte mondial, notamment en matière de droits à la mobilité des travailleurs, en référence à la CRMW ; de la même manière, il serait souhaitable un repositionnement général sur certaines des situations plus dramatiques qui conditionnent négativement la vie des personnes étrangères sur le territoire UE et de pays tiers, et qui sont soulignés à plusieurs reprises par les représentants des OSC comme des critiques majeures: les droits des femmes, les regroupements familiaux, la rétention administrative, ou encore la mobilité des migrants travailleurs etc.

#### *Pacte de Marrakech*

**B.2. La révision du Pacte mondial sur les migrations (Pacte de Marrakech) est toutefois nécessaire là où elle représente un pas en arrière par rapport aux dispositions du CRMW de l'ONU de 1990. Cela vaut en particulier pour les droits des femmes, les conditions de détention des migrants et la possibilité pour les Etats de refuser l'application de certaines mesures.**

Voir B.1.

### *Lutte contre l'exploitation des travailleurs migrants*

**B.3. Transmettre aux institutions de compétence (DG HOME) les observations en matière de protection sociale et de lutte contre l'exploitation des travailleurs migrants : les OSC sollicitent la création de mécanismes au niveau de l'UE pour le contrôle et la protection des travailleurs saisonniers travaillant en Europe et dans la région.**

Les représentants de l'UE participant aux échanges suggèrent d'adresser cette recommandation spécifique à la DG HOME, en charge de ces dossiers : pourtant, les conditions d'exploitation des travailleurs migrants représentent une problématique objective aussi dans les pays de transit (ex voisinage sud), et cela devrait représenter une des priorités de des investissements dans la reprise socio-économique des pays touchés par la crise sanitaire mais déjà affectés par des déficits structurels, notamment dans l'intention de développer des politiques inclusives et d'intégration. La situation des travailleurs migrants ressortissant des pays du voisinage sud sur le territoire de l'UE représente aussi une problématique majeure, en relation à l'évolution des politiques européennes (voir le pacte de septembre 2020) et en relation à la situation pandémique : il suffit de rappeler la situation extrêmement complexe des travailleurs marocains bloqués sur le territoire espagnol lors de la première vague pandémique.

### *Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT)*

**B.4. En référence à la recommandation précédente (B.3), les OSC sollicitent les institutions européennes compétentes (DG HOME, agences compétentes) l'accès aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), en particulier à la Convention n° 143 de l'OIT sur les droits des travailleurs migrants.**

### *Conventions climatiques et droits des migrants*

**B.5. En outre, à travers une approche intersectionnelle entre DG HOME, DG NEAR, et par exemple DG ENV, revoir l'engagement de l'UE envers les conventions climatiques et leur mise en œuvre effective prenant en compte les enjeux migratoires et les droits des personnes migrantes (garantir l'égalité des droits pour les migrants, les réfugiés et les ressortissants, garantir le renouvellement du séjour et modifier les critères des politiques réglementaires exceptionnelles).**

L'ensemble de ces recommandations (B.1 – B.5, concernant la tutelle des droits des travailleurs migrants, des femmes, la sensibilisation sur les conditions des détentions des migrants etc.) n'ont pas pu être approfondies notamment en raison de la nécessité de prévoir l'implication dans la discussion d'autres interlocuteurs, au niveau à la fois international (UN) et national (sur les conditions des travailleurs saisonniers en UE par exemple). La progressive implication de la société civile dans les discussions bilatérales favorisera inévitablement la possibilité d'articuler ces discussions ultérieures. De façon générale, les recommandations rédigées avant la confrontation sur le pacte et qui n'ont pas été rediscutées par la suite, soulignent la nécessité d'insister sur la création et le développement de voies de migration sûres à travers la tutelle des droits fondamentaux et de certaines catégories sensibles (comme les migrants travailleurs saisonniers). L'ensemble des recommandations, dont le contenu est pertinent et

cible des problèmes liés à l'évolution des politiques migratoires de l'UE, doit être recalibré en fonction d'interlocuteurs plus spécifiques en mesure de les recevoir. Cela dit, il est significatif de remarquer comment les OSC, dans leur diversité de perspective et d'engagement, dans l'élaboration de leurs observations et recommandations essaient de concilier le niveau spécifique du contexte dans lequel elles opèrent et une vision générale, nationale, régionale, et globale. Si du point de vue opérationnelle il est peut-être utile d'affiner la capacité de cibler les interlocuteurs spécifiques pour élaborer des propositions concrètes, dans l'ensemble il est fondamental de considérer les OSC dans leur dimension de réseau complexe et transnational, avec une capacité spécifique de pointer des problèmes, des contradictions, et de mettre en évidence non seulement des enjeux techniques et pratiques, mais aussi politiques et éthiques majeures.

## Recommandations

### *Situation d'urgence sanitaire COVID (2020)*

4. Les Délégations de l'UE dans les pays du Voisinage Sud, ainsi que les institutions européennes (Parlement, DG NEAR, DG HOME) vis-à-vis des pays membres, devraient soutenir le lancement (ou promouvoir la mise en œuvre) **des campagnes d'information ciblant les migrants visant à les informer sur leurs droits de santé ainsi que les mesures prises par les autorités en vue de la situation sanitaire actuelle.**
5. Dans le cadre des mesures de soutien exceptionnelles mises en place par la Commission à travers DG NEAR (et services IPE), les Délégations de l'Union européenne devraient veiller à l'investissement des ressources sur le court terme (urgence sanitaire) et sur le moyen-long terme : d'une part **offrir aux enfants migrants les équipements techniques dont ils ont besoin pour bénéficier des mesures de scolarisation à domicile mises en place par les autorités nationales. Mais investir à moyen-long terme plutôt sur des dispositifs d'intégration par l'éducation.**
6. S'il n'est pas envisageable de lier directement **l'aide financière apportée aux pays du voisinage sud suite à la propagation de la pandémie au respect des droits humains, des réfugiés et des demandeurs d'asile, DG HOME ainsi que DG NEAR devraient veiller à ce que le soutien socio-économique aux gouvernements du Voisinage Sud soit utilisé aussi pour renforcer les dispositifs d'intégration des populations migrantes et réfugiées (selon des critères et des indicateurs définis).**

### *Situation générale et Pacte européen du 23 septembre*

7. Même si ce n'est pas de compétence directe de l'UE de **mettre en œuvre les lignes directrices du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CRMW)**, il serait souhaitable que les institutions de l'UE, au niveau du Parlement ainsi que dans les travaux de la Commission (DG HOME/NEAR) soient porteuses des lignes directrices du Pacte mondial, notamment en matière des droits des étrangers, accès aux marchés du travail et mobilité internationale.
8. **La révision du Pacte mondial sur les migrations (Pacte de Marrakech) est toutefois nécessaire là où elle représente un pas en arrière par rapport aux dispositions du CRMW de l'ONU de 1990. Cela vaut en particulier pour les droits des femmes, les conditions de détention des migrants et la possibilité pour les Etats de refuser l'application de certaines mesures.**
9. Transmettre aux institutions de compétence (DG HOME) les observations **en matière de protection**

**sociale et de lutte contre l'exploitation des travailleurs migrants : les OSC sollicitent la création de mécanismes au niveau de l'UE pour le contrôle et la protection des travailleurs saisonniers travaillant en Europe et dans la région.**

10. En référence à la recommandation précédente (B.3), les OSC sollicitent les institutions européennes compétentes (DG HOME, agences compétentes) **l'accès aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), en particulier à la Convention n° 143 de l'OIT sur les droits des travailleurs migrants.**
11. **A travers une approche intersectionnelle entre DG HOME, DG NEAR, et par exemple DG ENV, revoir l'engagement de l'UE envers les conventions climatiques et leur mise en œuvre effective prenant en compte les enjeux migratoires et les droits des personnes migrantes** (garantir l'égalité des droits pour les migrants, les réfugiés et les ressortissants, garantir le renouvellement du séjour et modifier les critères des politiques réglementaires exceptionnelles).

### **III.2. Recommandation II : L'engagement de la société civile dans les discussions bilatérales**

#### **A) Situation d'urgence sanitaire COVID (2020)**

Pour ce qui est de la situation d'urgence sanitaire COVID (2020) : comme on l'a déjà explicité, les recommandations portent sur l'engagement des OSC dans les discussions bilatérales, et dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour contraster les conséquences de la crise sanitaire qui se superpose aux problématiques de la gestion et du soutien des personnes migrantes. À considérer que ces recommandations ont été élaborées lors du "pic" pandémique, et qui se réfèrent donc à une situation ponctuelle qui entre temps a pu évoluer. Par contre, il est nécessaire d'intégrer dans le contexte les effets socio-économiques produits par la crise sanitaire et par les mesures de contrôle, qui ont affecté – comme on l'a dit – en particulier les populations les plus fragiles.

#### *Procédure de régularisation*

A.1. À la fois au niveau interne de la DG HOME et des Délégations de l'UE dans les pays tiers, les OSC suggèrent d'**encourager les Etats membres et les états du voisinage à faciliter la procédure de régularisation des demandeurs d'asile afin qu'ils obtiennent un permis de travail et cessent de travailler dans le secteur informel**

Si dans les échanges l'accent est mis sur l'urgence sanitaire comme situation dans laquelle il est prioritaire de renforcer l'accès aux droits des personnes migrantes et étrangères, il faut considérer comment cette situation de crise spécifique a révélé des problèmes sous-jacents : la situation de crise a produit l'intensification des nombreuses mobilisations notamment pour ce qui est des demandes de régularisation des personnes étrangères, du droit au logement, de l'accès aux droits sociaux. On évoque donc la nécessité de considérer les problèmes révélés par la crise et de le considérer non seulement comme question exceptionnelle d'ordre sanitaire/humanitaire mais aussi au niveau structurel des politiques européennes. Du point de vue politique, il y a eu pendant la période de crise sanitaire une

intensification importante des mobilisations en faveur de processus de régularisation des personnes étrangères sans papiers, de lutte au travail au noir et à l'exploitation, notamment en Europe. Pourtant à ce moment les mesures prises par certains gouvernements (ex. Sanatoria en Italie) se sont révélés insuffisantes et transitoires, sans se confronter organiquement à une situation qui produit inégalités et conflit social. Or, le travail sur des parcours de régularisation des personnes avec un statut irrégulier, et plus en général le travail pour garantir aux personnes étrangères (migrantes, demandeuses d'asile, etc.) l'accès aux droits et aux services devrait devenir une priorité dans le cadre du développement des politiques de gestion de la migration et de la mobilité, avec des conséquences positives d'ordre social et économique (notamment pour ce qui concerne la lutte contre une économie informelle qui favorise inégalités, exploitation et criminalité) à la fois dans les pays membres que dans les pays du voisinage.

### *Camps de refugies*

A.2. L'UE à travers DG NEAR et les Délégations dans les pays du Voisinage Sud devraient **fournir plus de fonds pour l'entretien des camps de réfugiés afin d'améliorer le niveau sanitaire et éviter la surpopulation des centres.**

Comme évoqué plus haut, ces recommandations peuvent être déclinées à la fois en relation à la crise sanitaire et à l'évolution structurelle de la gestion de la migration :

L'exigence d'améliorer de la gestion actuelle, extraordinaire, des camps de réfugiés, avec ses implications sanitaires (garantir les soins dans les camps, éviter la surpopulation, garantir des conditions d'hygiène et de vie dignes) n'empêche pas une réflexion générale sur la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil de façon structurelle (par exemple améliorer l'accès à la santé tout court) et la mise en place de formes et de structures de réception, d'accueil et d'intégration de la population migrante et réfugiée qui soient moins excluantes. Concrètement, si l'investissement sur l'amélioration des conditions de vie dans les camps de réfugiés à travers un soutien important de la part de l'UE représente une mesure fondamentale face à une dégradation générale des conditions socio-sanitaires, il faut considérer comment la pratique de l'encampement contribue généralement à l'isolement de ces populations, séparés du tissu sociale et économique des communautés locales, dans des conditions de survie « passive » et dans une logique purement humanitaire. Par exemple, en raison de la progressive mobilisation, dans les pays de l'UE et dans le monde des municipalités en tant qu'acteurs directement impliqués dans des politiques de réception et d'accueil, il serait intéressant d'explorer, terminé l'urgence sanitaire, des formes d'accueil « diffuses », à travers la mise en œuvre de structures plus réduites, inscrites dans le panorama urbain ou en connexion avec les communautés locales : structures qui permettraient la mise en place de transitions et d'accompagnement progressifs vers des processus d'intégration et de participation des populations réfugiés. Les Délégations de l'UE et les interlocuteurs des pouvoirs locaux pourraient soutenir ce processus, à travers l'implication directe des OSC.

### *Fausses nouvelles et les campagnes de désinformation*

A.3. Les institutions européennes, à tous les niveaux, devraient œuvrer à **encourager les Etats membres et le états partenaires à intensifier leur lutte contre les « fausses nouvelles » et les campagnes de désinformation visant à rendre les migrants responsables de la propagation du virus**

Pendant ces mois de crise pandémique, il a été remarqué que la raison sanitaire a permis l'application supplémentaire de mesures de contrôles frontalières et de renforcement de conditions de "confinement" ou même de rétention "précautionnelle" pour les populations étrangères qui restent éthiquement et

légalement problématiques (ex : les bateaux quarantaine en Italie); cette question se relie à la nécessité de renforcer la vigilance de la part des OSC, soutenues par les institutions de l'UE, sur l'information et la communication concernant les personnes étrangères, souvent stigmatisées en période pandémique mais aussi en général. Il serait intéressant d'effectuer une étude des variables de stigmatisation des populations migrantes à partir de la crise migratoire de 2011, avec l'argument sanitaire (contagion) qui se superpose aujourd'hui à l'argument sécuritaire antiterroriste et plus en général à des théories conspirationnistes d'invasion – le plan Kalergi – de la part des extrémistes identitaires. Il en découle l'intérêt de travailler, au niveau local, régional et global, à une contre-narration qui puisse contribuer à modifier la perception de la migration et à faciliter l'inscription des personnes migrantes dans les sociétés d'accueil. Pour cela, et pour modifier la perception de la population de migrants et de réfugiés comme exclue du corps social, destinataire de mesure de contrôle, de droits et de services “à part”, il serait intéressant de considérer le développement de modalités d'accueil diffuses, plus intégrées dans le tissu social des communautés, en s'appuyant sur le soutien et la disponibilité des autorités locales (ou possible) et le soutien des représentants de l'UE qui interviennent à ce niveau (ex. programme City2City de l'ICMPD, ou encore l'investissement progressif de l'IOM dans l'interaction avec les pouvoirs locaux).

Au niveau plus général, il serait important d'intensifier à tous les niveaux à la fois la vigilance sur la production de fausses informations, et d'en cibler les auteurs pour les mettre face à leurs responsabilités politiques et sociales, mais aussi soutenir la production d'une narration positive qui puisse mettre en valeur les bienfaits de la migration, de l'accueil, de la solidarité et de l'organisation d'une cohabitation constructive et positive.

## **B) Situation générale et Pacte européen du 23 septembre**

Pour ce qui est de la situation générale, en relation à la présentation du Pacte européen e 23 septembre (Forum de la société civile de Bruxelles 2019) : la prémisse nécessaire est que le processus, lancé précédemment à la sortie du Pacte européen, a pris en compte et intégré dans sa phase finale les contenus de ce document et ses perspectives.

### *Programmes de coopération*

B.1. En relation aux activités de DG HOME et DG NEAR, les OSC suggèrent d'**appuyer et de soutenir davantage les programmes de coopération ciblant : a) Les médias communautaires alternatifs et traditionnels dans le Sud et en Europe pour changer les perceptions de la migration. b) Programmes culturels favorisant la mobilité des jeunes, des artistes et autres.**

Bien que cette recommandation n'ait pas été discutée explicitement, on peut renvoyer à la recommandation A.3 et soulignant davantage l'intérêt à mettre en valeur les bienfaits de la mobilité internationale, en favorisant les échanges culturels.

### *Dialogues tripartites*

B.2. Les Délégations de l'UE dans les pays du voisinage et le service européen d'action extérieure devraient **relancer et systématiser les dialogues tripartites EuroMed entre l'Union européenne, les gouvernements du voisinage méridional et la société civile indépendante de la région (y compris les syndicats indépendants).**

À partir de l'exemple des dialogues tripartites au Maroc, les OSC soulignent l'importance de reprendre et de systématiser cette dynamique de confrontation/collaboration dans les pays du voisinage, afin de légitimer la participation des OSC dans l'évolution des politiques en matière de migration et de mobilité : l'inclusion des OSC dans le processus garantirait la possibilité d'inscrire dans les discussions une série de

questions fondamentales (I.A.3) fonctionnelles au développement de politiques inclusives et à la reprise socio-économique, dans l'intérêt des populations migrantes/refugiés ainsi que des populations locales.

### *Dépénaliser la solidarité*

#### **B.3. À la fois le SEAE et plus généralement des instances comme le Parlement européen devraient encourager les Etats membres à dépénaliser la solidarité avec les migrants et leur sauvetage.**

La pénalisation et la criminalisation de la solidarité restent aujourd'hui liées à la définition et à l'application sur base nationale du délit de « facilitation de l'entrée, du transit et du séjour non autorisés ». Bien que le nouveau pacte surligne le devoir moral et l'obligation légale de prêter secours en mer, les conséquences de ces interventions de la part des acteurs solidaires s'inscrivent dans la logique de la gestion des frontières et du border régime notamment de la part des pays membres côtiers. La criminalisation des ONG en mer, et plus en général la criminalisation de la solidarité transnationale des OSC et des défenseurs des personnes migrantes, représente un obstacle majeur à l'évolution des collaborations et de la participation de la société civile à l'articulation d'une société inclusive, fondé sur le respect et la tutelle des droits fondamentaux. Il est inévitable qu'une recommandation sur le sujet, d'ordre plus politique que pragmatique/opérationnel soit adressé aux instances européennes de la part des OSC, à la fois des pays du voisinage et des pays membres.

### *Fonds fiduciaire pour la protection des migrants*

#### **B.4. À l'adresse des instances concernées (DG NEAR, Délégations de l'Union européenne) les OSC suggèrent de mettre en place un fonds fiduciaire pour la protection des migrants et des personnes déplacées basé sur des moyens rapides, intègres, flexibles et à court terme, donc différent de l'approche actuelle des fonds existants tels que le Fonds Afrique ou le Fonds MADAD.**

Non discuté, mais à développer en référence aux recommandations précédentes, concernant la nécessité de favoriser et de soutenir des interventions efficaces en mesure de garantir la protection des personnes migrantes/déplacées, pour éviter que leurs conditions de vie se détériorent davantage, et pour favoriser des parcours vertueux d'accueil et d'intégration : ces interventions pourraient s'articuler à niveau locale, en favorisant l'implications des municipalités et des collectivités locales.

### *Programmes facilitant la mobilité des jeunes*

#### **B.5 Les OSC suggèrent à DG NEAR et aux Délégations de l'Union européenne d'élargir les programmes facilitant la mobilité des jeunes dans le voisinage sud, et demander une éducation et un renforcement des capacités pour inclure les groupes défavorisés (tels que les femmes, les résidents ruraux et les personnes handicapées).**

**Non discuté (mais référence à recommandations précédentes)**

### *Simplification des procédures de visa*

#### **B.6. Les OSC proposent à DG HOME de lancer un dialogue sur le rôle que l'UE pourrait jouer dans la simplification des procédures de visa des Etats membres, qui soit à l'écoute des demandes et des suggestions des OSC ainsi que des communautés migrantes : par ex. établir une base juridique pour la coopération avec les sociétés de traitement des visas.**

Recommandation à adresser spécifiquement à la DG Home, qui est en charge du dossier, mais qui peut être considérée un objectif à atteindre aussi à travers la participation des OSC dans les dialogues tripartites (II.B.2), et spécifiquement dans la négociation d'un accès aux visa non conditionnel à la collaboration en

matière de gestion de frontières et de rapatriement (pacte européen), mais au renforcement d'une mobilité internationale accessible à tou.te.s.

### *Evaluation des accords de coopération*

#### **B.7. Evaluer les résultats des accords de coopération dans le domaine de la migration.**

**Non discuté (mais comme pour I.A.3, dans une perspective de participation et de transparence, il est possible d'envisager avec DG NEAR et le SEAE la définition d'indicateurs en mesure d'évaluer la mise en œuvre des accords de coopération en matière de migration, selon des paramètres qui prennent en compte les facteurs d'amélioration des conditions de vie des personnes migrantes et réfugiées, selon des standards précis fonctionnels au développement de parcours d'inclusion et d'intégration: accès aux services, aux droits, aux soins, accès au travail, accès aux droits et soutien des catégories vulnérables - femmes, mineurs, ... - parcours de scolarisation, etc.)**

### *Comité régional sur les politiques de migration*

**B.8. À travers l'implication des différentes instances (DG NEAR, SEAE), MAJALAT suggère d'appuyer la création d'un comité au niveau régional sur les politiques de migration, qui inclut la société civile, pour suivre la mise en œuvre des recommandations adoptées dans ce domaine.**

La création d'un comité au niveau régional sur les politiques de migration représente un objectif important en termes de transparence et de participation des OSC : pourtant, en raison des situations locales et nationales particulières et de la complexité du panorama global, il est envisageable de structurer et de développer un processus « bottom up », à partir de l'intensification des collaborations et des consultations entre Délégations de l'UE, les pouvoirs locaux, les OSC locales et les communautés migrantes, à travers l'investissement sur la confiance mutuelle, la coopération et la co-construction. Un des chantiers envisageables pourrait concerner par exemple le développement de dispositifs d'accueil locaux plus inclusifs et participatifs.

Comme on a constaté, un certain nombre des recommandations, notamment sur des questions plus générales et complexes, n'ont pas été discutés, aussi en raison d'une injonction, plus ou moins explicite, à se consacrer en particulier sur la situation de crise sanitaire, qui a fragilisé les conditions de vie des personnes migrantes mais aussi les conditions d'interventions et d'action des OSC ; pour certaines autres recommandations, et notamment pour la B8, ou la B2, à la disponibilité des OSC à participer activement aux discussions (participation) ainsi que à participer aux actions de mise en œuvre (transparence) des politiques migratoires correspond la volonté de l'UE à faciliter et soutenir cette participation à travers la mise en place éventuelle de structures nécessaires. La définition de ces cadres (dialogues triparties) et structures (comité régional) représente une étape ultérieure à concorder avec les acteurs intéressés : leur mise en place pourra garantir un espace de dialogue et de confrontation dans lequel présenter des recommandations spécifiques, parmi celles élaborées lors du présent processus.

Un certain nombre des recommandations et de discussions vont dans le sens de demander à l'UE la mise en place de politiques générales plus inclusives, en favorisant la mobilité (étudiants, travailleurs), la participation (par ex des femmes), l'inclusion sociale et économique.

Si la dimension d'implication des OSC dans l'articulation et le suivi des politiques migratoires de l'UE dans le contexte du voisinage Sud est intégrée dans la discussion, un certain nombre de discussion concernant la mobilité vers l'UE et la gestion de la migration sur son territoire mériteraient davantage d'approfondissement et échange, notamment à la suite de la publication du Pacte en septembre 2020, et

à la présentation de certaines évolutions en terme de contrôle et gestion des frontières, politiques d'entrées et de rapatriements, etc.

A titre d'exemple, en constatant comment le récent Pacte évoque la question de la décriminalisation de la solidarité sans pourtant avancer dans une formalisation effective (juridique), la discussion soulevé la nécessité de renforcer les discours de solidarité avec des campagnes transfrontalières et de revenir sur la question de la solidarité en général (sur les territoires et non seulement pour le secours en mer) et en mettant les états membres devant leur responsabilité si nécessaire. Toujours en relations au Pacte, la recommandation sur la simplification des procédures de visa (B6) semble en contre-tendance par rapport à l'inclusion des « politiques de visas » parmi les éléments potentiellement conditionnés par la mise en œuvre de la coopération en matière de rapatriement.

De manière générale, les représentants de la société civile ont pu décrire des situations spécifiques en mettant en évidence des problèmes liés aux conditions de précarité et de danger dans lesquelles les personnes migrantes survivent et se déplacent, et à des contextes de violation des droits fondamentaux que la situation de crise sanitaire a exacerbés (ex Libye). Toutefois une partie de ces interventions se sont limitées à constater des situations critiques sans pouvoir permettre une reformulation des recommandations recevable par les représentants de l'UE.

Les représentants de l'UE qui ont réagi aux recommandations ont d'une part reçu les observations des représentants des OSC, en s'engageant à faire remonter certaines remarques et suggestions pour un développement ultérieur des discussions, notamment pour les recommandations qui n'ont pas pu être approfondie lors des rencontres. Une suggestion à retenir de la part des représentants de l'UE concerne la nécessité de cibler davantage les interlocuteurs et les destinataires des recommandations: tout en acceptant de discuter des questions soulevées, les représentants de l'UE, essentiellement préposé au développement et à la mise en œuvre des politiques de voisinage, ont suggéré d'affiner davantage les arguments pour les soumettre à des interlocuteurs plus précis et en mesure de fournir à la fois des “réponses” plus précises et de s'engager dans des discussions constructives.

Plus en générale, on peut constater comment l'évolution de la discussion, à la fois par les représentants de l'UE que de l'OSC, a été conditionnée par le double registre de l'urgence sanitaire et dès l'évolution des politiques structurelles et de leur mise en œuvre: la tendance des deux côtés a été celle de ramener souvent le focus des discussions sur les mesures extraordinaires à mettre en place pour soutenir les populations des pays tiers (du voisinage), avec une attention particulière à la condition de migrants et réfugiés, avec le risque de sous-estimer la pérennisation de ces mesures exceptionnelles; la discussion sur l'évolution des politiques migratoires de l'UE et sur les lignes de développement tracées par le nouveau pacte, qui portait sur la nécessité de développer des politiques et des pratiques plus inclusives, de favoriser la mobilité des personnes (jeunes), et d'insister sur la tutelle des droits fondamentaux, aurait pu amener à des formulations plus pragmatiques et à des recommandations plus précises mais a été partiellement atténué par les injonctions de l'urgence.

## Recommandations

### *Situation d'urgence sanitaire COVID (2020)*

1. À la fois au niveau interne de la DG HOME et des Délégations de l'UE dans les pays tiers, les OSC suggèrent d'**encourager les Etats membres et les états du voisinage à faciliter la**

**procédure de régularisation des demandeurs d'asile afin qu'ils obtiennent un permis de travail et cessent de travailler dans le secteur informel**

2. L'UE à travers DG NEAR et les Délégations dans les pays du Voisinage Sud devraient **fournir plus de fonds pour l'entretien des camps de réfugiés afin d'améliorer le niveau sanitaire et éviter la surpopulation des centres.**
3. Les institutions européennes, à tous les niveaux, devraient œuvrer à **encourager les Etats membres et les états partenaires à intensifier leur lutte contre les « fausses nouvelles » et les campagnes de désinformation visant à rendre les migrants responsables de la propagation du virus**

*Situation générale et Pacte européen du 23 septembre*

4. En relation aux activités de DG HOME et DG NEAR, les OSC suggèrent d'**appuyer et de soutenir davantage les programmes de coopération ciblant : a) Les médias communautaires alternatifs et traditionnels dans le Sud et en Europe pour changer les perceptions de la migration. b) Programmes culturels favorisant la mobilité des jeunes, des artistes et autres.**
5. Les Délégations de l'UE dans les pays du voisinage et le service européen d'action extérieure devraient **relancer et systématiser les dialogues tripartites EuroMed entre l'Union européenne, les gouvernements du voisinage méridional et la société civile indépendante de la région (y compris les syndicats indépendants).**
6. **À la fois le SEAE et plus généralement des instances comme le Parlement européen devraient encourager les Etats membres à dépénaliser la solidarité avec les migrants et leur sauvetage.**
7. À l'adresse des instances concernées (DG NEAR, Délégations de l'Union européenne) les OSC suggèrent de **mettre en place un fonds fiduciaire pour la protection des migrants et des personnes déplacées basé sur des moyens rapides, intègres, flexibles et à court terme, donc différent de l'approche actuelle des fonds existants tels que le Fonds Afrique ou le Fonds MADAD.**
8. Les OSC suggèrent à DG NEAR et aux Délégations de l'Union européenne d'**élargir les programmes facilitant la mobilité des jeunes dans le voisinage sud, et demander une éducation et un renforcement des capacités pour inclure les groupes défavorisés (tels que les femmes, les résidents ruraux et les personnes handicapés).**
9. Les OSC proposent à DG HOME de **lancer un dialogue sur le rôle que l'UE pourrait jouer dans la simplification des procédures de visa des Etats membres, qui soit à l'écoute des demandes et des suggestions des OSC ainsi que des communautés migrantes : par ex. établir une base juridique pour la coopération avec les sociétés de traitement des visas.**
10. **Evaluer les résultats des accords de coopération dans le domaine de la migration. Il est possible d'envisager avec DG NEAR et le SEAE la définition d'indicateurs en mesure d'évaluer la mise en œuvre des accords de coopération en matière de migration, selon**

**des paramètres qui prennent en compte les facteurs d'amélioration des conditions de vie des personnes migrantes et réfugiées, selon des standards précis fonctionnels au développement de parcours d'inclusion et d'intégration: accès aux services, aux droits, aux soins, accès au travail, accès aux droits et soutien des catégories vulnérables - femmes, mineurs, ... - parcours de scolarisation, etc.**

11. À travers l'implication des différentes instances (DG NEAR, SEAE), MAJALAT suggère d'**appuyer la création d'un comité au niveau régional sur les politiques de migration, qui inclut la société civile, pour suivre la mise en œuvre des recommandations adoptées dans ce domaine.**

## IV. Prochaines étapes du dialogue structure

Le processus a été très riche et dense, nonobstant une situation extrêmement particulière, avec la superposition d'une évolution de la crise sanitaire internationale et le développement structurel des politiques européennes en matière de migration.

Pour ce qui concerne la mobilisation de l'UE en soutien des pays du voisinage sud en relation à la crise sanitaire, il est fondamental de garantir à la société civile la possibilité et les moyens d'une part d'opérer efficacement sur le terrain et de l'autre de pouvoir veiller à la mise en œuvre des politiques en soutien des populations de migrants et de réfugiés, et leur effectif accès aux services, aux droits et aux soins. À court terme, il est important donc de renforcer les capacités d'intervention, de participation et de suivi (transparence des financements et des projets) des OSC, dans leur dimension locale, nationale et régionale en dialogue avec les acteurs impliqués et les institutions : notamment, en relation à la capacité d'intervention sur le territoire, il sera utile de faciliter les échanges, à travers les représentants de l'UE sur le terrain, avec les administrations locales, en investissant sur le développement de pratiques solidaires et en contrastant des pratiques de marginalisation (encampement, etc.) que la crise sanitaire a amplifié.

Pour ce qui est de l'évolution à moyen et long terme des politiques UE en matière de migration, au-delà du travail de sensibilisation et d'analyse critique générale que les OSC sont en mesure de produire pour mettre en évidence des problématiques spécifiques, et qui se focalisent notamment sur la nécessité d'insister davantage sur la tutelle des droits fondamentaux et sur la nécessité d'investir dans des politiques inclusives, une étape fondamentale du processus Majalat pourrait être celle de structurer davantage son dispositif d'analyse/plaidoyer/recommandations à travers une organisation « différentielle » de discussion : pratique aurait pu évidemment se structurer de façon plus simple et organique dans un cadre de confrontation en présence et à travers l'articulation de groupes de travail spécifiques.

Mais de manière générale, et en considérant les réactions des interlocuteurs de l'UE à la formulation de certaines recommandations, on peut considérer de reprendre davantage ces argumentations et de les affiner, avec la participation ponctuelle (dans des workshop spécifiques) d'experts qui puissent croiser la question de migration et mobilité, qui a été examinée de façon générale, avec des questions spécifiques (travail, enfance, santé), pour pouvoir les adresser à des interlocuteurs précis, au sein de l'institution européenne mais aussi des gouvernements des pays concernés ou des organisations internationales. De la même manière, et comme il a été fait pour certains pays dont la situation a pu être examinée de manière plus spécifique, il serait important de pouvoir calibrer les recommandations à la situations ponctuelles au niveau national, notamment avec l'ambition de pouvoir solliciter, dans un deuxième temps

et avec le soutien de l'UE, les responsables gouvernementaux (ex. ministère des affaires intérieures, du travail, etc.).

En raison de la gestion « nationale » du phénomène migratoire, plus ou moins encadrée par les institutions européennes dans sa perspective globale, il apparaît plutôt évident que à part le fait de demander à l'UE davantage de soutien économique spécifique pour les OSC, de protéger et soutenir leur droit d'action et d'intervention, ou encore de tenir veiller au respect des droits fondamentaux de la part des gouvernements nationaux, les OSC devraient pouvoir compter sur le soutien des instances de l'UE pour être légitimés à participer davantage dans des dialogues triparties (UE, OSC, gouvernements nationaux) afin de négocier et d'articuler des politiques d'inclusion sociale et d'intégration des populations migrantes et réfugiées, des pratiques solidaires et non discriminatoires.

Au niveau international, et en relation aux politiques de gestion de la migration à l'intérieur de l'UE, il est aussi souhaitable de travailler davantage à la connexion et à la coopération transnationale (solidarités transnationales), afin d'articuler des alternatives politiques conjointes avec les OSC des pays européens : un des exemples à explorer est par exemple celui des mobilisations citoyennes et de la création de villes « accueillantes » qui se positionnent contre les politiques discriminatoires étatiques, ou encore les mobilisations des travailleurs sans papiers pour des demandes de régularisation.

Dans la mesure où la définition et la mise en œuvre des politiques migratoires de la part de l'UE vers les pays du voisinage semble être du top-down, il semble stratégiquement judicieux d'investir à la fois sur la capacité de négocier de articuler des collaborations et des interventions au niveau local, en collaboration avec les fonctionnaires UE opérationnel sur le terrain et en relations avec les pouvoirs locaux, et de structurer des réseaux bottom-up (logique de subsidiarité) de collaboration et de travail parmi les OSC en mesure d'intervenir ou de formuler des propositions d'action à différents niveaux (local, national, régional).

## V. Conclusions

En conclusion, les OSC renouvellent leur disponibilité à participer aux discussions bilatérales et triparties, pour pouvoir affirmer davantage la perspective de la société civile, pour défendre les instances des personnes migrantes et réfugiées et œuvrer à leurs parcours d'intégration, et pour mettre leurs expériences et leur savoir-faire au service de politiques toujours plus inclusives et participatives.

En saluant les efforts de l'UE pour soutenir la reprise socio-économique des pays du Voisinage Sud face à la crise sanitaire actuelle, les OSC réaffirment néanmoins la nécessité de ne pas réduire et limiter, au nom d'une urgence contingente, les efforts pour la création de sociétés plus justes et solidaires, avec un investissement progressif dans des politiques et des pratiques d'inclusion et de participation des collectivités et de communautés de migrants.

## V. Recommandations

### (1) Protection sociale et l'aide des migrants

#### Situation d'urgence sanitaire COVID (2020)

1. Les Délégations de l'UE dans les pays du Voisinage Sud, ainsi que les institutions européennes (Parlement, DG NEAR, DG HOME) vis-à-vis des pays membres, devraient soutenir le lancement (ou promouvoir la mise en œuvre) **des campagnes d'information ciblant les migrants visant à les informer sur leurs droits de santé ainsi que les mesures prises par les autorités en vue de la situation sanitaire actuelle.**
2. Dans le cadre des mesures de soutien exceptionnelles mises en place par la Commission à travers DG NEAR (et services IPE), les Délégations de l'Union européenne devraient veiller à l'investissement des ressources sur le court terme (urgence sanitaire) et sur le moyen-long terme : d'une part **offrir aux enfants migrants les équipements techniques dont ils ont besoin pour bénéficier des mesures de scolarisation à domicile mises en place par les autorités nationales. Mais investir à moyen-long terme plutôt sur des dispositifs d'intégration par l'éducation.**
3. S'il n'est pas envisageable de lier directement **l'aide financière apportée aux pays du voisinage sud suite à la propagation de la pandémie au respect des droits humains, des réfugiés et des demandeurs d'asile, DG HOME ainsi que DG NEAR devraient veiller à ce que le soutien socio-économique aux gouvernements du Voisinage Sud soit utilisé aussi pour renforcer les dispositifs d'intégration des populations migrantes et réfugiées (selon des critères et des indicateurs définis).**

#### Situation générale et Pacte européen du 23 septembre

4. Même si ce n'est pas de compétence directe de l'UE de **mettre en œuvre les lignes directrices du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CRMW)**, il serait souhaitable que les institutions de l'UE, au niveau du Parlement ainsi que dans les travaux de la Commission (DG HOME/NEAR) soient porteuses des lignes directrices du Pacte mondial, notamment en matière des droits des étrangers, accès aux marchés du travail et mobilité internationale.
5. **La révision du Pacte mondial sur les migrations (Pacte de Marrakech) est toutefois nécessaire là où elle représente un pas en arrière par rapport aux dispositions du CRMW de l'ONU de 1990. Cela vaut en particulier pour les droits des femmes, les conditions de détention des migrants et la possibilité pour les Etats de refuser l'application de certaines mesures.**
6. Transmettre aux institutions de compétence (DG HOME) les observations **en matière de protection sociale et de lutte contre l'exploitation des travailleurs migrants : les OSC sollicitent la création de mécanismes au niveau de l'UE pour le contrôle et la protection des travailleurs saisonniers travaillant en Europe et dans la région.**

7. En référence à la recommandation précédente (B.3), les OSC sollicitent les institutions européennes compétentes (DG HOME, agences compétentes) **l'accès aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), en particulier à la Convention n ° 143 de l'OIT sur les droits des travailleurs migrants.**
8. **A travers une approche intersectionnelle entre DG HOME, DG NEAR, et par exemple DG ENV, revoir l'engagement de l'UE envers les conventions climatiques et leur mise en œuvre effective prenant en compte les enjeux migratoires et les droits des personnes migrantes** (garantir l'égalité des droits pour les migrants, les réfugiés et les ressortissants, garantir le renouvellement du séjour et modifier les critères des politiques réglementaires exceptionnelles).

## *(2) Engagement de la société civile dans les discussions bilatérales*

### *Situation d'urgence sanitaire COVID (2020)*

1. À la fois au niveau interne de la DG HOME et des Délégations de l'UE dans les pays tiers, les OSC suggèrent d'**encourager les Etats membres et les états du voisinage à faciliter la procédure de régularisation des demandeurs d'asile afin qu'ils obtiennent un permis de travail et cessent de travailler dans le secteur informel**
2. L'UE à travers DG NEAR et les Délégations dans les pays du Voisinage Sud devraient **fournir plus de fonds pour l'entretien des camps de réfugiés afin d'améliorer le niveau sanitaire et éviter la surpopulation des centres.**
3. Les institutions européennes, à tous les niveaux, devraient œuvrer à **encourager les Etats membres et le états partenaires à intensifier leur lutte contre les « fausses nouvelles » et les campagnes de désinformation visant à rendre les migrants responsables de la propagation du virus**

### *Situation générale et Pacte européen du 23 septembre*

4. En relation aux activités de DG HOME et DG NEAR, les OSC suggèrent d'**appuyer et de soutenir davantage les programmes de coopération ciblant : a) Les médias communautaires alternatifs et traditionnels dans le Sud et en Europe pour changer les perceptions de la migration. b) Programmes culturels favorisant la mobilité des jeunes, des artistes et autres.**
5. Les Délégations de l'UE dans les pays du voisinage et le service européen d'action extérieure devraient **relancer et systématiser les dialogues tripartites EuroMed entre l'Union européenne, les gouvernements du voisinage méridional et la société civile indépendante de la région (y compris les syndicats indépendants).**
6. **À la fois le SEAE et plus généralement des instances comme le Parlement européen devraient encourager les Etats membres à dépénaliser la solidarité avec les migrants et leur sauvetage.**

7. À l'adresse des instances concernées (DG NEAR, Délégations de l'Union européenne) les OSC suggèrent de **mettre en place un fonds fiduciaire pour la protection des migrants et des personnes déplacées basé sur des moyens rapides, intègres, flexibles et à court terme, donc différent de l'approche actuelle des fonds existants tels que le Fonds Afrique ou le Fonds MADAD.**
8. Les OSC suggèrent à DG NEAR et aux Délégations de l'Union européenne d'**élargir les programmes facilitant la mobilité des jeunes dans le voisinage sud, et demander une éducation et un renforcement des capacités pour inclure les groupes défavorisés (tels que les femmes, les résidents ruraux et les personnes handicapées).**
9. Les OSC proposent à DG HOME de **lancer un dialogue sur le rôle que l'UE pourrait jouer dans la simplification des procédures de visa des Etats membres, qui soit à l'écoute des demandes et des suggestions des OSC ainsi que des communautés migrantes : par ex. établir une base juridique pour la coopération avec les sociétés de traitement des visas.**
10. **Evaluer les résultats des accords de coopération dans le domaine de la migration. Il est possible d'envisager avec DG NEAR et le SEAE la définition d'indicateurs en mesure d'évaluer la mise en œuvre des accords de coopération en matière de migration, selon des paramètres qui prennent en compte les facteurs d'amélioration des conditions de vie des personnes migrantes et réfugiées, selon des standards précis fonctionnels au développement de parcours d'inclusion et d'intégration: accès aux services, aux droits, aux soins, accès au travail, accès aux droits et soutien des catégories vulnérables - femmes, mineurs, ... - parcours de scolarisation, etc.**
11. À travers l'implication des différentes instances (DG NEAR, SEAE), MAJALAT suggère d'**appuyer la création d'un comité au niveau régional sur les politiques de migration, qui inclut la société civile, pour suivre la mise en œuvre des recommandations adoptées dans ce domaine.**

Vers l’institutionnalisation du dialogue sur la jeunesse entre les rives nord et sud de la Méditerranée

En dépit des circonstances extraordinaires imposées par la pandémie de la covid 19, l’Atelier jeunesse de MAJALAT organisé virtuellement le 24 et 27 novembre 2020 a produit des résultats encourageants. Dirigé par un expert dans le domaine de la jeunesse, l’atelier a témoigné la participation d’environ 30 représentants des OSC de la région euro-méditerranéenne, ainsi que des réseaux du consortium MAJALAT et des représentants de la Commission européenne. La profondeur des discussions et les recommandations en résultant ont réaffirmé la centralité du thème transversal de la « jeunesse » qui touche les secteurs du genre, de la santé, l’éducation, l’emploi, la politique, la migration, la sécurité, la numérisation et l’environnement. Parmi les résultats principaux de l’atelier était le consensus des participants sur la nécessité de l’institutionnalisation d’un mécanisme de dialogue entre la Commission de l’UE et le voisinage du Sud de la Méditerranée pour une collaboration constructive à long terme.

## TABLE DES MATIERES

### Résumé

#### **I. Contexte et objectifs**

#### **II. L’atelier : séances et faits saillants**

#### **III. Les recommandations élaborées**

- (1) Les cadres politiques et mécanismes de financement de l’UE
- (2) Mobilité, migration et inclusion
- (3) La santé sexuelle et reproductive
- (4) La numérisation

#### **IV. Etapes suivantes**

#### **V. Références**

### Résumé

L’importance du thème de la jeunesse réside dans sa dimension transversale qui touche des domaines multisectoriels, que ce soit la santé, l’éducation, l’emploi, l’économie, la politique, la numérisation, l’environnement, le genre, la migration, et la sécurité, entre autres. Dans le contexte du voisinage du Sud de la Méditerranée, le thème occupe une place plus importante pour les gouvernements et les OSC à la fois, vu que le développement démographique se dirige vers un influx continu de jeunes qui rejoindront l’explosion démographique de jeunes dans les années prochaines. Alors que ce groupe démographique représente un capital humain inestimable pour le progrès de toute nation, les jeunes ont besoin d’une société inclusive ayant des systèmes d’éducation et de renforcement des capacités de qualité, de services de santé robustes, d’institutions politiques démocratiques, de modèles économiques profitables, et d’infrastructures écologiques afin de se transformer en une force productive multidimensionnelle. La fourniture effective de ces services publics qui semblent légitimes n’est pas toujours à la hauteur des attentes (qualitatives et quantitatives) des jeunes de la région euro-méditerranéenne. A cet effet, le

thème de la jeunesse restera d'une importance substantielle au travail des OSC dans la région euro-méditerranéenne, et le projet MAJALAT n'y est pas une exception.

L'Atelier jeunesse de MAJALAT pour cette année, organisé virtuellement le 24 et 27 novembre 2020, a compris plusieurs séances qui ont offert aux représentants de différentes OSC une plateforme pour échanger le savoir, discuter des défis actuels, présenter quelques projets en cours, et interagir avec les représentants de l'UE. Fait plus important encore, les participants étaient invités à accorder l'attention et le temps particulièrement à la discussion et l'élaboration de quatre recommandations principales, parmi les nombreuses recommandations générées durant la série de webinaires organisés entre mai et octobre 2020. Les quatre recommandations principales étaient les suivantes : 1) les cadres politiques de l'UE ; 2) la mobilité, la migration et l'inclusion ; 3) la santé sexuelle et reproductive ; et 4) la numérisation. La mise en relief de ces quatre points parmi ceux générés auparavant était considérée comme priorité vu que les représentants de l'UE avaient déjà abordé ces domaines et les avaient considérés comme étant de haute priorité et liés directement au thème de la jeunesse.

L'atelier a abouti à des résultats tangibles que les participants ont résumé en trois points principaux. En premier lieu, s'agissant de la finalisation des 4 recommandations, un total de 16 actions opérationnelles ont été repérées et pour lesquelles 12 processus opérationnels étaient proposés, et 15 résultats prévus étaient soulignés. Afin d'assurer une mise en œuvre vraisemblable et une réalisation satisfaisante des résultats soulignés, les représentants des OSC ont identifié des collaborateurs et partenaires potentiels pour chaque action opérationnelle. En deuxième lieu, les OSC participantes ont appelé MAJALAT ainsi que ses partenaires dans le Consortium dans la direction des négociations avec la Commission européenne à mettre en œuvre les recommandations formulées et tirer profit des efforts relatifs à l'institutionnalisation du dialogue sur la jeunesse entre la Commission européenne et ses partenaires du voisinage sud. En troisième et dernier lieu, il y avait un consensus sur l'appel à une participation plus active de la part des représentants de la Commission européenne dans les interactions et discussions sur le thème de la jeunesse avec les OSC de la rive du Sud, surtout dans le cadre de ces types d'évènements qui représentent une opportunité unique aux différentes OSC pour se réunir, échanger le savoir et célébrer leurs accomplissements.

Ce rapport décrit la structure et synthétise les points fondamentaux abordés durant chaque séance de l'Atelier thématique jeunesse de MAJALAT de 2020. Le rapport reflète également les principaux faits saillants des séances organisées durant deux jours, tout en mettant en relief les interventions des différents interlocuteurs et accordant une attention particulière aux recommandations générées. A cet effet, le rapport comprend quatre sections principales ainsi qu'un résumé. La première section décrit le contexte de l'atelier et souligne ses objectifs. La deuxième section intitulée « L'atelier : séances et faits saillants » décrit brièvement les séances principales et établit les six activités interactives organisées durant l'atelier qui a duré deux jours. La troisième section intitulée « Les recommandations élaborées » présente une discussion approfondie sur les 4 recommandations susmentionnées (discutées et unifiées par les représentants des OSC). Dans cette section, chaque recommandation est discutée et à la lumière des actions opérationnelles, processus de mise en œuvre, et collaborateurs et partenaires potentiels proposés. Enfin, la quatrième section intitulée « Etapes suivantes » propose un modèle d'opération triangulaire tangible que MAJALAT pourrait adopter ou adapter afin de contribuer de façon concrète à la mise en œuvre des recommandations proposées.

## I. Contexte et objectifs

Le 24 et 27 novembre 2020, le Projet MAJALAT<sup>19</sup> a clôturé son cycle annuel de projets avec deux ateliers thématiques en ligne sur « la jeunesse » qui ont préparé le terrain pour le Séminaire Politique du Voisinage Sud. Afin d'évaluer l'importance et les résultats des deux ateliers, il est nécessaire d'examiner les accomplissements du consortium MAJALAT et ceux de ses différents partenaires et parties prenantes en 2020. Trois webinaires étaient organisés durant cette année exclusivement sur le thème « jeunesse » en juin, juillet et septembre 2020.

Ces évènements ont fait partie des séries de webinaires lancés entre mai et octobre 2020, étaient élaborés sous forme d'un nouveau plan d'activité pour l'année 2020, et ont servi d'outil de communication alternatif en réponse aux restrictions de mobilité imposées dans le cadre de la pandémie mondiale de la covid 19. Ces évènements ont offert des plateformes de haute importance pour les OSC de la région du Sud de la Méditerranée pour interagir et échanger le savoir et l'expertise avec les représentants de l'UE dans le but d'établir des voies potentielles de collaboration qui renforceraient la visibilité et la participation des organisations pour la jeunesse aux processus d'élaboration de politiques et de mise en œuvre aux niveaux régional et national.

Les trois webinaires ont visé à : a) Faire le suivi des recommandations élaborées durant le cycle d'activité de 2019 de MAJALAT ; b) réfléchir collectivement sur l'impact de la crise de la covid 19 sur la région euro-méditerranéenne en particulier ; et c) repérer de nouvelles voies pour les recommandations adressées à l'Union Européenne et aux institutions nationales à la lumière des discussions tenues durant les webinaires et en se basant sur les recommandations présentées auparavant par les jeunes dans le processus de MAJALAT.

Parmi l'ensemble de recommandations générées depuis le début du projet MAJALAT, les représentants de l'UE ont commenté sur quatre domaines principaux considérés comme prioritaires et qui sont liés directement au thème de la jeunesse. Ainsi, les recommandations restantes demeurent en suspens et exigent plus de synergies et de mécanismes de facilitation. Les quatre domaines susmentionnés sont : 1) le cadre politique et le financement ; 2) la santé sexuelle et reproductive ; 3) la mobilité, la migration et l'inclusion ; et 4) la numérisation. MAJALAT a vu qu'il était pertinent de placer ces recommandations au sein des discussions de l'Atelier thématique annuel sur la jeunesse en 2020. Ainsi, MAJALAT a consacré le temps et l'espace suffisants pour permettre aux représentants des OSC de réfléchir sur et analyser ces recommandations avant, durant et après l'atelier.

En d'autres termes, la liste compréhensive de recommandations a été partagée avec les participants à l'atelier quelques jours avant la date de l'atelier afin de fournir assez de temps pour la réflexion. Ensuite, durant l'atelier du 24 novembre, une réunion subsidiaire prolongée a été consacrée à la discussion de chaque recommandation à part. Les participants étaient divisés en 4 groupes de travail, chacun desquels a discuté d'une des recommandations en profondeur. De même, le 27 novembre, une réunion prolongée a été consacrée particulièrement à la présentation et la finalisation de la recommandation élaborée en présence des représentants de la Commission européenne. Finalement, suite à la conclusion des ateliers, la version précédente des recommandations a été partagée de nouveau avec les participants, leur donnant quelques jours supplémentaires pour les finaliser davantage et les élaborer avant leur adoption

<sup>19</sup> L'initiative MAJALAT a été lancée en février 2018 et avait comme objectif de renforcer le dialogue et la coopération dans le processus de prise de décision politique de manière consultative avec l'UE et les organisations de la société civile (ONG) des pays du voisinage sud. Le caractère unique de l'initiative réside dans l'organe directeur du Consortium, qui est composé de plusieurs réseaux d'OSC des rives du Sud et du Nord de la Méditerranée, notamment : Le Réseau des ONG arabes pour le développement (ANND), la Confédération syndicale arabe (CSI arabe), le Réseau Euromed France (REF), EuroMed Droits (EMD), le Forum des Alternatives Maroc (FMAS) et SOLIDAR.

comme étant les résultats finals de la réunion présentés dans ce rapport. Avant de passer au contenu de l'atelier, la section suivante présente une brève description des objectifs de l'atelier.

L'Atelier jeunesse de MAJALAT de 2020 visait en particulier à réunir les jeunes et les OSC pour la jeunesse des pays euro-méditerranéens pour collaborer activement avec les représentants de l'UE pour établir des voies visant à concrétiser les recommandations susmentionnées. Plus précisément, l'atelier a fourni une mise à jour sur les développements récents dans les politiques de l'UE à l'égard de la jeunesse comme thème transversal dans les contextes des développements socio-économiques et l'inclusion, la migration et la mobilité, l'éducation et l'employabilité, la santé et la sécurité, et l'État de droit. L'atelier a également invité les participants à unifier les recommandations élaborées auparavant et d'élargir leurs champs. Finalement, en se basant sur les expériences de plaidoyer des OSC et leurs propositions, les organisateurs de l'atelier ont cherché à générer des mécanismes et outils de mise en œuvre tangibles et orientés vers les résultats sur les façons à travers lesquelles les accords régionaux et bilatéraux avec l'UE peuvent renforcer le plaidoyer pour les questions relatives à la jeunesse ainsi que ses domaines d'action transversaux sur la rive du Sud, et qui pourraient être éventuellement proposés et négociés avec la Commission européenne. Ces objectifs ont été atteints à travers les séances et discussions participatives tenues dans le cadre de l'atelier organisé sur deux jours.

## II. L'atelier : séances et faits saillants

L'atelier était coordonné et animé par un coordinateur de projet de REF MAJALAT et facilité par un expert dans le développement des politiques sur la jeunesse. L'atelier a inclus des panels, des séances de groupe de travail et des discussions entre pairs sur les questions pertinentes à la jeunesse dans les contextes relatifs aux thèmes susmentionnés. La séance inaugurale du premier jour était intitulée « le renforcement des voies de collaboration entre l'UE et OSC pour la jeunesse dans les pays du voisinage du Sud de la Méditerranée » et s'est concentrée sur trois points et visait à atteindre deux objectifs.

Premièrement, une synthèse des nouveaux développements en matière des politiques européennes sur la jeunesse et ses secteurs transversaux, surtout la réponse à la pandémie de la covid 19, a été présentée. La séance était une opportunité pour les participants pour réfléchir sur la façon dont l'ère post-covid 19 pourrait devenir une ère plus longue de nouvelle normalité à laquelle les jeunes devront s'adapter. Vu que la crise sanitaire a engendré des interruptions significatives dans la vie des jeunes, les impacts desquels doivent être analysés et compris davantage, surtout en mettant en perspective la proposition du nouveau Dialogue structuré et la gouvernance de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour la période 2021-2027. Cette nouvelle transition impacterait les acteurs sur le terrain dans le domaine de la jeunesse, les décideurs politiques, les professionnels, les organisations pour la jeunesse, ainsi que les plateformes dédiées à la participation des jeunes.

Alors que l'émergence du travail numérique pour la jeunesse est évidente, et que l'utilisation des outils numériques devient de plus en plus commune dans le travail avec les jeunes dans les secteurs formels et informels en Europe, il a été constaté que certains besoins des jeunes n'étaient pas satisfaits. En fait, un grand nombre de jeunes étaient laissés tous seuls à faire face à l'exclusion sociale, la discrimination, et à une redéfinition des filets de protection sociale. Il existe également des problèmes liés au changement dans les relations, les comportements, les perspectives sur la connexion à la communauté, ainsi qu'un impact sur le bien-être et la santé mentale, l'emploi, la participation, l'activisme, les organisations pour la jeunesse, et beaucoup d'autres domaines relatifs à la vie des jeunes.

En réponse à la crise, l'UE s'est concentrée sur 4 priorités : a) limiter la propagation du virus ; b) assurer l'approvisionnement des équipements médicaux ; c) renforcer la recherche sur les traitements et les vaccins ; et d) soutenir l'emploi, les entreprises, et l'économie. En effet, la réunion du Conseil des ministres de la jeunesse sur l'impact de la crise sur les jeunes et les organisations pour la jeunesse tenue en mai 2020 s'est concentrée sur la mobilité, la participation réduite des jeunes au processus de prise de décision, les opportunités d'emploi et le besoin d'adoption des technologies numériques.

Parmi les conclusions dégagées durant la réunion était l'accent sur les nécessités suivantes :

- Inclure les politiques et mesures pour la jeunesse dans les initiatives de relance de l'UE
- Fournir l'assistance à plus de groupes fragiles
- Permettre une marge de flexibilité plus large dans la mise en œuvre des programmes Erasmus+

S'agissant des pays du voisinage sud, l'UE a alloué un budget substantiel et des subventions visant à renforcer la résilience des pays du voisinage (plus de 280 millions d'euros), et a lancé un nombre de projets de renforcement des capacités et de coopération avec les jeunes, surtout ceux concentrés sur l'emploi et l'éducation.

En dépit de tous ces efforts, il a été constaté que la coordination au niveau de l'UE fut difficile, surtout parce qu'il existe des domaines dans lesquels les pays ont leur propre compétence, comme la santé et la sécurité, alors que ces domaines affectent les prérogatives de l'UE. La question de durabilité des allocations de fonds et des résultats à long terme demeure aussi en suspens, surtout vu que certains pays semblent être exclus complètement. Finalement, il existe un manque de compréhension des initiatives soutenues dans les pays du voisinage sud parmi les délégations de l'UE, sachant que les initiatives financées par l'UE sont exécutées par les entités comme le PNUD, UNFPA UNICEF, et EU4PSL.

Deuxièmement, comme nous avons déjà précisé, MAJALAT a lancé une série de webinaires entre mai et octobre 2020 comme étant des outils de communication alternatifs en réponse aux restrictions de mobilité imposées par la pandémie mondiale de la covid 19. Un éventail de sujets pertinents aux jeunes du Sud de la Méditerranée ont été abordés durant ces webinaires, de l'emploi à la numérisation, le genre et l'éducation, surtout dans le contexte de la pandémie de la covid 19. Il était donc important d'informer les participants sur les points principaux qui seraient abordés dans le cadre de ces webinaires durant la séance inaugurale :

- *La solidarité*

La crise a souligné un développement inédit dans la solidarité transitionnelle et le réseautage entre les différents acteurs sur les deux rives de la Méditerranée, mettant le concept de solidarité en œuvre. Les réseaux sociaux ont aidé à surmonter les obstacles géographiques, à découvrir de nouveaux activistes, à organiser des campagnes contre la désinformation et les fausses nouvelles, et à développer la citoyenneté en ligne et engendrer une mobilisation renouvelée des jeunes. Les Diasporas se sont également mobilisées pour collecter des fonds des réseaux locaux de solidarité.

- *L'emploi*

Le secteur de l'emploi des jeunes en Egypte, Jordanie, Tunisie et au Maroc a été particulièrement affecté par la crise. Des mesures importantes visant à soutenir les individus et les entreprises ont été établies dans certains pays. Pourtant, l'aide financière fournie aux familles fut inégale. Notamment, les jeunes ont

constitué une ressource importante pour l'allègement des risques économiques associés à la pandémie. Leurs capacités de résistance, d'innovation sociale et technique et de créativité ont été mises au travail.

- *Le genre*

Les femmes étaient particulièrement affectées par la crise vu l'augmentation des cas de violence domestique à l'égard de la femme et des cas de divorce, ainsi que l'accès très limité aux soins de santé reproductive et sexuelle et le manque de support familial. Tous ces facteurs ont engendré l'émergence de nombreux services d'assistance téléphonique (conseil légal, psychologique et social, informations pertinentes sur la protection et la sécurité humaine) pour les femmes et filles dans les pays euro-méditerranéens.

- *L'éducation*

Plus de 220 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes étaient hors les établissements scolaires pour une longue période dans 20 pays de la région MOAN. Malgré l'adoption de plusieurs solutions d'apprentissage électronique dans la région, l'accès inégal aux portails numériques et le manque de maîtrise de certains outils ont constitué des obstacles à la continuité de l'apprentissage. La fermeture imposée sur plusieurs secteurs a rendu la transition des jeunes de l'éducation au marché du travail particulièrement difficile.

- *La migration et la mobilité*

Pareillement, les immigrants, surtout les jeunes étudiants, voyageurs et salariés se sont trouvés abandonnés, faisant face à plusieurs formes de discrimination et de stigmatisation. En fait, ces personnes étaient obligées à surmonter les barrières linguistiques, l'isolement et l'absence d'accès aux services sanitaires de base.

- *La numérisation*

L'émergence du télétravail a mis en relief les questions liées à la précarité du travail, les inégalités en termes de moyens techniques, et la protection des données.

Troisièmement, suite à cette introduction, la séance a abordé la proposition d'un modèle d'assistance aux jeunes fondé sur la solidarité. Les défis auxquels les jeunes font face aujourd'hui ne sont pas nouveaux, mais la covid 19 les a mis en relief et nous a poussés à élaborer un modèle d'Etat-providence fondé sur la solidarité, des politiques territorialisées, et des modes d'entrepreneuriat promotionnels issus de l'économie sociale et solidaire. A cet égard, les décideurs politiques, les OSC et les jeunes eux-mêmes doivent explorer collectivement de nouvelles voies de collaboration et des actions opérationnelles, et nous rappeler de la valeur pivotale des politiques publiques de l'UE et de l'intérêt de renforcer le dialogue entre les institutions de l'UE et la société civile, prenant le projet MAJALAT comme exemple. Il était donc proposé que le consortium MAJALAT progresse au-delà de la théorisation du débat sur l'établissement et le renforcement du dialogue régional et bilatéral de coopération entre les partenaires de l'UE et leurs contreparties dans le voisinage sud vu que tous les acteurs concernés ont reconnu son importance. Afin de passer à la concrétisation de ce dialogue, une feuille de route a été présentée en se basant sur quatre principes :

- a) Structurer le réseau MAJALAT sous une entité harmonisée ;
- b) Renforcer la visibilité des OSC du voisinage sud au niveau régional et parmi les partenaires européens ;
- c) Renforcer le profil du Consortium d'un constituant technique à un négociateur actif et un organisme consultatif en matière d'élaboration de politiques ;

- d) Rationaliser le travail, les synergies et les efforts de plaidoyer des OSC aux niveaux national et régional

### *Etablir une structure harmonisée*

L'institutionnalisation d'un dialogue bilatéral euro-méditerranéen ayant un agenda de coopération à long terme exige un interlocuteur/organisme structuré qui représente et parle au nom des OSC de la région auprès des partenaires de l'UE. Il a été donc proposé que MAJALAT coordonne l'établissement de cette structure de direction vu son rôle dans le renforcement du dialogue régional avec l'aide de son réseau actuel de partenaires. A cet égard, une approche inclusive et participative doit être adoptée dans la procédure de l'établissement d'un tel organisme. Celle-ci doit également inclure avant tout les jeunes, les OSC pour la jeunesse, les mouvements sociaux pour la jeunesse, les syndicats et chercheurs des pays du Sud de la Méditerranée.

La modalité d'établissement devrait être négociée et convenue parmi tous les acteurs prenant partie. Ceci pourrait être effectué à travers un organisme élu, d'un comité ou d'un conseil de membres qui assure la représentation géographique et thématique ayant une période et un mandat déterminés (par exemple un mandat de 3 ans), et la direction duquel pourrait être alternée entre les différents pays euro-méditerranéens chaque année ou chaque deux années, et potentiellement ayant un siège dans l'un des pays de la région. Une fois établi, un plan d'action clair et compréhensif doit être développé, y compris des objectifs soulignés, des priorités thématiques, des buts tangibles, et des programmes spécifiques aux pays, et ce avec la consultation des réseaux de jeunes, des partenaires actuels et des OSC locales.

### *Le renforcement de la visibilité*

La nature et le nombre des OSC pour la jeunesse dans la région euro-méditerranéenne est dynamique de manière impressionnante en termes de domaines de travail et l'impact qu'elles créent sur les moyens de subsistance des jeunes. Il a été donc proposé que MAJALAT devrait augmenter le nombre d'OSC pour la jeunesse parmi ses partenaires de la région et communiquer avec le plus grand nombre possible de ces organisations. Ceci fournirait une visibilité réciproque au travail des deux parties dans la région comme dans les pays de l'UE. De plus, l'élargissement du champ du consortium approfondirait les connaissances sur le travail, les priorités et les défis auxquels les jeunes de la région font face, ce qui accorderait une attention supplémentaire de la part de l'UE, et par suite l'allocation de plus d'espace, de fonds et de projets.

Dans ce contexte, le renforcement des réseaux et de la visibilité peut suivre deux directions en même temps : horizontale et verticale. Horizontalement et au niveau euro-méditerranéen, les organisations locales et nationales pour la jeunesse doivent être encouragées et formées sur la collaboration bilatérale avec des organisations sœurs dans les pays du voisinage et d'autres régions du Sud comme la région des Balkans qui présentent certaines similarités. Ces organisations doivent également renforcer leurs capacités de conception de programmes et projets conjoints. Verticalement et au niveau de l'UE, MAJALAT viserait à établir de nouveaux réseaux et de nouvelles collaborations avec des entités déjà établies comme le Forum de la jeunesse, entre autres, et contribuer à l'établissement de partenariats stratégiques multilatéraux entre ces partenaires potentiels et les organisations de la rive du Sud.

### *Le repositionnement*

Le travail effectué par MAJALAT en collaboration avec ses partenaires depuis 2019 dans le voisinage sud lui a permis de mieux comprendre la situation de travail des jeunes dans la région. Plein de données, de ressources et de connaissances ont été accumulées grâce aux nombreuses réunions et discussions régionales tenues sur les six thèmes. Ainsi, les représentants des OSC qui ont participé aux discussions ont proposé le repositionnement du consortium et sa transformation d'un mécanisme de coordination qui met en œuvre les projets conçus, à un mécanisme consultatif qui participe activement à la proposition et la conception de politiques pour la jeunesse aux côtés des partenaires de la Commission européenne, et un acteur actif pour l'établissement de relations plus robustes entre les OSC et leurs gouvernements dans la région, et pour le développement de réseaux étroits des acteurs du changement qui influencent les politiques, les programmes, les processus et les décisions affectant les jeunes.

### *La rationalisation des efforts*

Finalement, les participants ont été appelés à adopter les recommandations et les élaborer de manière à les faire parvenir à l'UE afin de catalyser plus de négociations durables avec les partenaires de l'UE. Ceci pourrait être effectué à travers l'alignement des objectifs des OSC avec les activités futures que l'UE essaie de programmer pour les années qui viennent ; en d'autres termes, rationaliser les objectifs thématiques et spécifiques aux pays avec les programmes de l'UE pour la phase post-covid 19. Il a été particulièrement souligné que la rationalisation ne consistait pas en l'abandon des priorités de chaque pays, mais plutôt l'adaptation de ces priorités à celles de l'UE.

A cet égard, la séance inaugurale de l'atelier a été conclue, préparant pour une séance approfondie de groupe durant laquelle les participants ont abordé les recommandations proposées ainsi que les politiques suggérées et les perspectives de mise en œuvre. Après 45 minutes de discussions en sous-groupes et d'analyse de chaque recommandation, les participants se sont convenus encore une fois pour prédéfinir les résultats de leur travail et clôturer ainsi le premier jour de l'atelier.

Le deuxième jour de l'atelier a témoigné trois séances principales interactives en la présence des OSC et des représentants de la Commission européenne. La première séance était consacrée à une vidéo promotionnelle courte sur le travail de MAJALAT, alors que la deuxième était dédiée à la présentation du projet « FEZAA contre l'extrémisme », une des initiatives soutenues par MAJALAT et mise en œuvre par *L'association Citoyenneté, Développement, Culture Et Migration Des Deux Rives (CDCMIR)* en Tunisie. Faisant partie du thème de « La sécurité et la lutte contre la violence » du consortium, le projet FEZAA visait à lutter contre toutes les formes de l'extrémisme. Le projet était mis en œuvre à travers un événement culturel qui a duré 3 jours (du 18 au 20 septembre 2020) qui a inclus des séminaires académiques, des débats et des performances artistiques animées par des académiques, des spécialistes et des artistes. Plus de 80 jeunes provenant d'une région tunisienne connue pour la migration des jeunes aux pays instables où l'extrémisme est actif ont bénéficié de cet événement.

Finalement, la troisième séance était une présentation des résultats de la séance de groupe, notamment la présentation des recommandations raffinées. Les représentants de la Commission européenne étaient initialement supposés commenter sur les recommandations présentées. Pourtant, en raison d'engagements imprévus, ils étaient obligés de s'excuser des participants et de quitter l'atelier à mi-chemin. Ceci n'a pas découragé les participants qui ont continué la discussion et le raffinement attentif des recommandations. Alors que l'atelier était clôturé avec cette séance, les participants ont été invités à continuer l'élaboration et la finalisation des recommandations partagées sur une plateforme en ligne durant trois jours supplémentaires. La section suivante est donc consacrée à la présentation des quatre recommandations et résultats finaux développés par les participants de l'atelier.

### III. Les recommandations élaborées

Un des objectifs de l'Atelier thématique jeunesse était de générer un rendement concret qui serait traduit par des résultats tangibles. C'est pour cette raison que MAJALAT a encouragé les participants à l'atelier à investir amplement de temps et d'attention à la discussion et l'élaboration des quatre recommandations générées durant les réunions précédentes, et sur lesquelles les représentants de l'UE ont ensuite offert leurs commentaires et considérées de haute priorité.

#### (1) Les cadres politiques et mécanismes de financement de l'UE

##### **Recommandation 1 : simplifier les procédures de réponse du financement de l'UE**

###### ***Contexte et opportunités***

Quant aux cadres politiques de l'UE, deux points principaux préoccupent les OSC sur la rive du Sud. Il existe un besoin perpétuel pour la simplification des procédures de demande de financement de l'UE, ainsi qu'une demande persistante d'ouverture des appels aux propositions des entités non enregistrées [collectivités informelles, mouvements sociaux spécifiques, etc.] dans la région. D'une part, de nombreuses OSC de la région euro-méditerranéenne se sentent découragées à présenter leur demande auprès des mécanismes de financement de l'UE vu la complexité des procédures de demande, ce qui exclut de façon indirecte un nombre d'organisations des opportunités de financement disponibles. Pour que les fonds de la Commission européenne soient plus inclusifs, les processus et formalités liés aux différentes phases de demande doivent être reconsidérés.

###### ***Recommandation***

Parmi les solutions disponibles serait l'adaptation des procédures de demande selon le montant des subventions puisqu'il semble décourageant d'investir le même temps et la même énergie pour une subvention plus petite. Les petites subventions devraient donc avoir des procédures plutôt simples. Si cette simplification n'est pas possible, les OSC ont demandé que l'UE leur fournisse plus de formations de renforcement des capacités sur le savoir-faire nécessaire pour présenter une demande de financement auprès de l'UE. Afin de mettre des actions opérationnelles en œuvre, différentes techniques étaient proposées, notamment : la création de formulaires simples à remplir pour le reportage, la création d'une appli consacrée aux membres des OSC/collectivités pour le reportage, et la création de plateformes virtuelles pour l'échange des meilleures pratiques sur la demande du financement de l'UE. La Commission européenne et ses partenaires étaient déterminés comme contributeurs potentiels à cet égard en coordination avec le réseau MAJALAT. La mise en œuvre de cette mesure encouragerait plus d'OSC de la rive du Sud de présenter une demande et bénéficier des fonds de l'UE.

##### **Recommandation 2 : Ouvrir l'admissibilité aux entités non enregistrées**

###### ***Contexte et opportunités***

Parmi les défis auxquels les OSC font face dans les pays du Sud de la Méditerranée est la difficulté d'obtenir un statut juridique afin de s'enregistrer comme organisme officiel. Ce défi injustifié empêche de nombreuses organisations d'opérer de manière libre et légitime, ce qui pousse certaines à contourner les législations nationales et acquérir un statut différent comme « mouvement social » ou « collectivités informelles », ou à demeurer comme « entités non enregistrées ». Cette zone grise empêche ces entités d'établir des collaborations locales et transfrontalières, et les exclut des partenariats potentiels avec les

pays de l'UE et ses partenaires. Il est aussi à noter que l'absence d'un statut clair les empêche d'accéder aux fonds de la Commission européenne.

### **Recommandation**

Tout au long du cycle de vie du projet MAJALAT, les OSC ont insisté que la Commission européenne devrait introduire un mécanisme qui faciliterait l'accès des entités non enregistrées / informelles aux fonds de l'UE. Les OSC ont proposé deux processus possibles de mise en œuvre : diriger les subventions de l'UE à travers d'autres acteurs aux entités non enregistrées / informelles, ou alléger les critères bureaucratiques et les formalités exigées pour l'admissibilité à la demande de subvention. En effet, faciliter l'accès des entités non enregistrées de la catégorie ciblée aux fonds de l'UE mettrait en œuvre les principes « d'inclusion » et « d'opportunités égales » de l'UE, et fournirait plus d'accès au fonds à un groupe diversifié d'acteurs de la société civile pour la jeunesse. Les défenseurs de cette recommandation ont élu MAJALAT ainsi que d'autres réseaux ayant plus de visibilité et de capacités comme chaperons qui effectueraient les demandes de fonds de l'UE et établiraient des collaborations par projet avec ces entités non enregistrées.

En adaptant cette recommandation au contexte de l'UE, MAJALAT doit plaider, en collaboration avec ses partenaires du Sud de la Méditerranée, pour l'attention de l'UE afin de mettre en œuvre la nouvelle réglementation comme soulignée dans le Budget de l'UE pour 2021-2027. Les méthodes d'exécution de cette réglementation promettent que toutes les formes de soutien seront offertes à travers des modes de gestion directs ou indirects selon le programme exécuté et le pays ou la région concernés. *« Conformément aux principes définis dans le Consensus européen pour le développement, les formes les plus concessionnelles d'assistance, notamment les subventions, seront dirigées aux besoins les plus importants, surtout les Pays les moins avancés (indépendamment de leur lieu géographique) et les pays en situations de fragilité et de conflit ».* Il faut également mentionner la *« nouvelle architecture d'investissement extérieur »* qui permettra *« une meilleure exécution des objectifs de la politique de l'UE à l'égard de l'action extérieure, en permettant en même temps de collecter des ressources additionnelles du secteur privé afin d'adresser les défis relatifs au développement ».*

## Recommandations

1. **Adapter/simplifier les procédures de demande selon le montant des subventions. Les petites subventions devraient avoir des procédures plutôt simplifiées.** Si cette simplification n'est pas possible, les OSC ont demandé que l'UE leur fournisse plus de formations de renforcement des capacités sur le savoir-faire nécessaire pour présenter une demande de financement auprès de l'UE. Afin de mettre des actions opérationnelles en œuvre, différentes techniques étaient proposées, notamment : la création de formulaires simples à remplir pour le reportage, la création d'une appli consacrée aux membres des OSC/collectivités pour le reportage, et la création de plateformes virtuelles pour l'échange des meilleures pratiques sur la demande du financement de l'UE.
2. **Introduire un mécanisme qui faciliterait l'accès des entités non enregistrées/informelles aux fonds de l'UE à travers deux processus de mise en œuvre :** (a) diriger les subventions de l'UE à travers d'autres acteurs aux entités non enregistrées / informelles, ou (b) alléger les critères bureaucratiques et formalités exigées pour l'admissibilité à la demande de subvention. En effet, faciliter l'accès des entités non enregistrées de la catégorie ciblée aux fonds de l'UE mettrait en œuvre les principes « d'inclusion » et « d'opportunités égales » de l'UE, et fournirait plus d'accès

## (2) La mobilité, la migration et l'inclusion

### **Recommandation 3 : Renforcer le soutien financier, politique et administratif fourni aux partenariats de mobilité Sud-Sud et Nord-Sud**

#### ***Contexte et opportunités***

La mobilité, la migration et l'inclusion des jeunes continuent de préoccuper les OSC dans le voisinage Sud autant qu'au sein de l'UE. En effet, les organisations de jeunes insistent que la mise en œuvre des projets de mobilité soit accompagnée d'une augmentation considérable au niveau du budget et de la portée.

#### ***Recommandation***

La Commission européenne est par conséquent invitée à renforcer le soutien financier, politique et administratif fourni aux partenariats de mobilité Sud-Sud et Nord-Sud ; comme par le biais du volontariat, de la formation professionnelle, des initiatives d'éducation informelle, des échanges culturels et des projets de jumelage universitaires dont bénéficieraient les divers segments de groupes de jeunes. Afin de concrétiser cette aspiration, les participants de l'atelier proposèrent la création de centres de jeunes dont les sièges seraient situés dans des pays euro-méditerranéens sélectionnés pour promouvoir les compétences d'EFP et les échanges entre les jeunes du Nord et du Sud au niveau des différents domaines, et assurer des ressources de financement durables soutenant les projets de jeunes, le renforcement des capacités et la mobilité et le voyage des étudiants en échange dans la région et entre les deux rives de la Méditerranée.

Une telle mise en place contribuerait énormément au renforcement des compétences des jeunes dans le travail professionnel, leur permettant de s'ouvrir à de nouvelles culture et de développer des compétences interculturelles, et optimisant des opportunités de création d'emplois dans leurs pays d'origine. Compte tenu de la complexité impliquée dans la concrétisation de ce programme, les participants identifièrent un groupe divers de collaborateurs, notamment : la commission de l'UE, le Ministère du travail des différents pays dans la région euro-méditerranéenne, les syndicats, les institutions de formation et les universités.

#### Recommandations

- 3. Renforcer le soutien financier, politique et administratif fourni aux partenariats de mobilité Sud-Sud et Nord-Sud** : par le biais du volontariat, de la formation professionnelle, des initiatives d'éducation non formelle, des échanges culturels et des projets de jumelage universitaires dont bénéficieraient les divers segments à travers la création de centres de jeunes dont les sièges seraient situés dans des pays euro-méditerranéens sélectionnés pour promouvoir les compétences d'EFP et les échanges entre les jeunes du Nord et du Sud au niveau des différents domaines, et assurer des ressources de financement durables soutenant les projets de jeunes, le renforcement des capacités et la mobilité et le voyage des étudiants en échange dans la région et entre les deux rives de la Méditerranée

### (3) La santé sexuelle et reproductive (SSR)

#### **Recommandation 4 : Institutionnaliser la SSR dans le dialogue sur la politique UE-euro-méditerranéenne**

##### ***Contexte et opportunités***

Le débat sur la SSR, un sujet d'actualité parmi les jeunes et les OSC pour la jeunesse, fut accordé une attention perceptible durant l'atelier. Les participants réitérèrent leur appel à DG NEAR et SEAE pour reconnaître le défi que la SSR représente pour les jeunes générations, et ce en a) demandant de fournir un soutien financier accru à la société civile qui est déjà active à ce sujet et encourageant les nouvelles organisations à aborder ce sujet, surtout durant la pandémie de la covid 19 et en b) incluant systématiquement la SSR dans les dialogues bilatéraux menés avec les États du voisinage Sud.

A cet égard, la Commission européenne est invitée à élaborer des critères de financement suffisants pour les OSC qui sont déjà engagées sur ce sujet, et est exigé d'accorder plus de flexibilité aux bénéficiaires du fonds d'une manière qui leur permette de mettre en œuvre plusieurs projets dans leurs pays. Une autre question fut relevée sur le besoin de diversifier le débat sur la SSR, permettant de mettre en perspective les particularités culturelles, sociales et géopolitiques de chaque pays (le cas de la Palestine par exemple), et d'adapter les besoins de chaque groupe séparément : les attentes spécifiques de la communauté homosexuelle devraient être comblées.

Afin de réaliser ce qui précède, on proposa de désigner les individus en charge de coordonner ces conversations de la région du voisinage Sud. La diversification fit également référence aux dynamiques de pouvoir impliqués sur le sujet de la SSR. En effet, puisque la santé demeure un des droits fondamentaux de l'individu, les participants affirmèrent que tous les acteurs potentiels devraient être impliqués dans la garantie d'une santé sexuelle et reproductive sécuritaire pour les jeunes de la région. Ces acteurs comprendraient la Commission européenne, les partenaires de l'UE tel l'UNESCO, les délégations européennes, la Croix-Rouge, les ministères locales et les directions des services de santé. Plus important encore, les jeunes du voisinage Sud devraient participer à l'élaboration des politiques sur la SSR.

En bref, la SSR des jeunes doit être institutionnalisée dans le dialogue sur la politique UE-euro-méditerranéenne avec une approche plus décentralisée permettant de considérer les spécificités infranationales et de couvrir les niveaux infranationaux, tout mettant un objectif à moyen terme qui se concrétise par la définition d'une vision nationale commune sur le financement de la santé afin de créer une convergence parmi tous les acteurs de santé. En effet, la mise en place d'un dialogue durable s'avère cruciale à la création d'une propriété collective et d'un consensus régional des actions de financement de la santé. Finalement, le dialogue coopératif bilatéral devrait mettre l'accent sur un solide engagement politique de la part des partenaires de l'UE pour adopter officiellement les recommandations sur les actions de financement de la santé.

#### 4. Institutionnaliser la SSR dans le dialogue sur la politique UE-euro-méditerranéenne :

(a) En élaborant des critères de financement suffisants pour les OSC qui sont déjà engagées à ce sujet, et en accordant plus de flexibilité aux bénéficiaires du fonds d'une manière qui leur permette de mettre en œuvre plusieurs projets dans leurs pays.

(b) En diversifiant le débat sur la SSR, permettant de mettre en perspective les particularités culturelles, sociales et géopolitiques de chaque pays et d'adapter les besoins de chaque groupe séparément par le biais des différents canaux/partenaires : la commission de l'UE, les partenaires de l'UE tel l'UNESCO, les délégations européennes, la Croix-Rouge, les ministères locales et les directions des services de santé.

#### (4) La numérisation

##### **Recommandation 5 : Placer les jeunes au centre de la révolution technologique pour promouvoir les tendances futures de la numérisation**

###### ***Contexte et opportunités***

La pandémie de la covid 19 a révélé que la numérisation est désormais une dimension essentielle aux moyens de subsistance des individus et sociétés.

###### ***Recommandation***

Les jeunes doivent être placés au centre de cette révolution technologique pour promouvoir les tendances futures de la numérisation.

Sur ce point, les participants à l'atelier jugèrent nécessaire d'établir un diagnostic des réalisations et expériences des structures membres de MAJALAT puisqu'elles présentent un potentiel énorme. De même, l'expertise acquise du consortium devrait être exploitée, surtout dans la situation actuelle. Ce diagnostic permettrait d'identifier ce qui a le mieux fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, rendant possible aux OSC de lancer ci-après une feuille de route qui clarifie l'approche à adopter, et de diffuser la culture de la numérisation parmi les parties prenantes. On a également prévu la conception d'une boîte à outils qui sera accessible aux structures de MAJALAT, facilitera l'accès à l'éducation et encouragera la participation des jeunes dans l'engagement de production du savoir par le biais des plateformes digitales (donnant aux jeunes la possibilité de s'exprimer à travers les outils numériques tels la vidéo, les images, etc.)

De tels engagements de surveillance effectués par MAJALAT et ses partenaires contribueraient à cultiver l'accès à la numérisation et son utilisation d'une manière constructive et sûre par les OSC pour la jeunesse, ainsi que de cultiver la culture de l'intégration des jeunes dans le monde numérique. Ceci pourrait contribuer finalement au fournissement d'opportunités éducatives et professionnelles équitables pour les jeunes de la région euro-méditerranéenne. En effet, afin d'obtenir des résultats positifs du processus de la numérisation des jeunes, MAJALAT devrait être encouragé par plusieurs acteurs, y compris les parties prenantes institutionnelles et éducatives, les jeunes et les partenaires de l'UE.

## Recommandations

### 5. Les jeunes doivent être placés au centre de la révolution technologique pour promouvoir les tendances futures de la numérisation

- (a) **Etablir un diagnostic des réalisations et expériences acquises par les OSC dans l'utilisation de la numérisation permettant aux OSC de lancer ci-après une feuille de route qui clarifie l'approche à adopter, et de diffuser la culture de la numérisation.**
- (b) **Soutenir la conception d'une boîte à outils** qui sera accessible aux structures de MAJALAT, facilitera l'accès à l'éducation et encouragera la participation des jeunes dans l'engagement de production du savoir par le biais des plateformes digitales (donnant aux jeunes la possibilité de s'exprimer à travers les outils numériques tels la vidéo, les images, etc.)

## IV. Etapes suivantes

En s'appuyant sur les résultats des séries d'ateliers et webinaires organisés tout au long de l'année, et en mettant en perspective les propositions finalisées, il est grand temps que le consortium MAJALAT élabore un agenda opérationnel précis pour la mise en œuvre de ces recommandations. Cependant, l'effort de créer une valeur à travers ce projet ne peut être concrétisé que lorsque les partenariats suivent un cadre clair et formel. Par conséquent, pour avoir un impact tangible sur le dialogue euro-méditerranéen des jeunes, un mécanisme institutionnel devrait être mis en œuvre entre la commission de l'UE et l'organe représentatif des OSC de la rive sud.

La bonne nouvelle est qu'on trouve une intention sérieuse et des efforts investis de la part de l'UE afin de renforcer le soutien et la collaboration avec le voisinage Sud. Par exemple, le rapport de communication présenté par la commission de l'UE au parlement européen sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 consacre tout un chapitre à l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI). Cet instrument établit sept objectifs clairs, dont le septième stipule de : « *Renforcer les partenariats pour encourager le dialogue politique et les réponses collectives aux défis au niveau mondial, y compris l'environnement et le changement climatique* » (UE 2018, p. 80). A cet effet, l'institutionnalisation du dialogue des OSC pour la jeunesse et la mise en œuvre d'un mécanisme bilatéral à moyen terme permettraient de traduire ce septième objectif en réalité. Le réseau MAJALAT doit également mobiliser ses collaborateurs sud pour inciter la commission de l'UE à concrétiser cet objectif. A cette fin, il est fortement recommandé que le consortium engage une réflexion sur la feuille de route à quatre principes proposée lors de l'atelier : 1) établir une structure harmonisée ; 2) renforcer la visibilité ; 3) repositionner ; et 4) rationaliser les efforts.

Sur un autre plan, en ce qui concerne le défi du mécanisme de financement, le projet pourrait se servir de son réseau en Europe pour développer et mettre en œuvre une formation sur mesure axée sur les compétences pour les OSC en matière de modèles de rédaction pour la demande de subvention, réponse à l'appel aux propositions et préparation des rapports financiers de fin de projet. Cela permettrait de motiver davantage les OSC pour affronter l'épreuve de subir les demandes de projets orientées vers les allocations budgétaires. D'autre part, les OSC pourraient s'adonner aux propositions des projets pairs

nationaux et régionaux et à la soumission des demandes de subvention. En effet, il existe plusieurs OSC dans la région qui travaillent à part sur des programmes et projets similaires, donnant lieu parfois à des concurrences inutiles. Afin d'éviter les doublons et renforcer les synergies de collaboration entre pairs dans la région, il est plus avantageux d'approprier un projet en commun par les multiples parties prenantes, permettant ainsi d'accroître les chances d'allocation des fonds par la commission de l'UE.

En outre, les OSC doivent recentrer le débat sur l'éducation et la mobilité des jeunes euro-méditerranéens de l'appel à optimiser le nombre annuel de bénéficiaires vers la proposition d'un programme complet comprenant une vision et des objectifs à moyen et long termes. Cela devrait être le résultat d'une proposition synergique d'un réseau d'OSC dans la région, mettant l'accent sur 1) la nécessité de développer des programmes de mobilité non seulement pour la catégorie des jeunes, qui est déjà ciblée à l'école ou dans les programmes de formation professionnelle, mais pour ceux qui décrochent l'école également, et 2) la nécessité de proposer des facilités de visa de mobilité pour les groupes de jeunes. En effet, le besoin de sortir des sentiers battus accroît et le fait de plaider en faveur des programmes de mobilité pour les jeunes sans papiers devient incontournable. Cela implique la mobilisation des consultations multisectorielles et multipartites sur les voies et moyens possibles pour évaluer les états et les besoins éducatifs d'une catégorie de migrants aussi vulnérable et marginalisée. En résumé, des efforts plus proactifs sont requis, y compris la séparation des discussions pour des groupes spécifiques dans chaque État membre de l'UE pour garantir la prise en considération des points de vues et des défis actuels des deux parties (les pays émetteurs et les pays hôtes).

Par ailleurs, depuis longtemps, les jeunes sont marginalisés dans les organisations au service des jeunes et les organisations communautaires. Bien que les jeunes constituent la cible démographique des programmes et activités, ils sont rarement impliqués comme véritables partenaires au sein des organisations à but non lucratif, des organismes gouvernementaux, des écoles, des philanthropies ou des groupes de revendication locaux axés sur les problèmes. Par conséquent, les OSC devront encourager et motiver leurs partenaires à concevoir un modèle qui transforme les jeunes de bénéficiaires aux partenaires actifs : ils seront alors reconnus et traités comme étant des membres titulaires, intégrés et équitables dans chaque organisation et communauté. En effet, l'engagement actif et visible des jeunes au niveau de l'ensemble d'une institution définie crée un impact et optimise la valeur, surtout que l'intégration des jeunes concrétise en fin de compte le travail le plus profond et transformateur qui se déroule aujourd'hui.

Quant à la santé sexuelle et reproductive, ce droit est indissociable de la justice sociale et de la lutte pour la libération. Pour cela, MAJALAT devrait se servir de son réseau en Europe pour développer et mettre en œuvre une formation sur mesure axée sur les compétences pour les OSC pour renforcer leur mobilisation de la prestation de services de santé pour les jeunes. MAJALAT devrait également travailler horizontalement avec les organisations qui partagent les mêmes idées afin de passer des approches descendantes adoptées précédemment dans l'élaboration des politiques de santé vers davantage de participation et intégration des jeunes. En d'autres termes, inciter les gouvernements locaux à plaider en faveur de la participation des jeunes dans l'élaboration d'une vision commune des modèles de rédaction des stratégies de santé nationales, répondre à l'appel aux propositions et préparer des rapports financiers de fin de projet doivent être fixés comme un objectif de priorité absolue pour les initiatives à venir de MAJALAT et ses partenaires.

Finalement, le Réseau devrait travailler avec ses partenaires euro-méditerranéens pour développer des feuilles de route pour un déploiement spécifique à chaque pays et une boîte à outils sur la numérisation et l'intégration des jeunes. Ceci pourrait être incorporé à un plus vaste éventail de compétences, connaissance et ressources de plaidoyer pour mener et organiser l'action.

## Bilan des panels publics

Trois panels publics du Séminaire du Sud furent organisés sur deux jours (30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2020), couvrant le contexte socio-économique et politique dans la région, ainsi que les priorités et politiques futures de l'UE relatives au voisinage sud. Les panélistes consistaient en chercheurs et intellectuels de la région durant les deux premiers événements, alors que le troisième panel consistait en fonctionnaires de l'UE.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des conclusions principales dégagées de chaque panel.

### Panel 1 : Appel à un changement dans le paradigme post-covid 19 (contexte socio-économique régional)

Les panélistes :

- Shaddin al-Masri – Chercheuse en économie travaillant dans la région MOAN
- Ziad Abdel Samad – Directeur exécutif au Réseau des ONG arabes pour le développement (ANND)

La modératrice : Giovanna Tanzarella – Vice-présidente du Réseau Euromed France (REF)

La première intervention, effectuée par Shaddin al-Masri, fut axée sur l'impact socio-économique de la pandémie de la covid 19 sur les pays de la région. Al-Masri affirma que les politiques d'austérité mises en vigueur dans la région, avec le soutien des institutions financières internationales, avaient réduit l'espace consacré aux gouvernements pour réagir plus efficacement à la pandémie.

Dans ce contexte, Al-Masri mit en exergue les inégalités profondes qui subsistaient dans la région avant la pandémie. En effet, l'une de ces manifestations d'inégalité est montrée par le fait que 10% des individus les plus riches de la région captent 76% de sa richesse, c-à-d. 1% de la population capte 30% de la richesse. Alors que la région ne témoignait pas une amélioration de la situation socio-économique par rapport au citoyen moyen au cours de la dernière décennie (2010 – 2019), le nombre d'individus possédant d'actifs dont la valeur dépasse les 5 millions de dollars a augmenté de 24%. Les plus riches du monde ont vu leur richesse accroître même durant la pandémie, avec chaque millionnaire amassant 63 millions de dollars chaque jour, selon les estimations d'Oxfam. En contrepartie, les travailleurs ont vu leurs revenus coupés ou réduits, et plus de 45 millions d'eux ont basculé dans la pauvreté. Quant aux femmes, elles ont payé disproportionnellement un lourd tribut de cette crise, surtout en termes de perte d'emploi et de revenu. A part l'inégalité croissante, le paradigme d'austérité a signifié que les Etats ne dépensaient pas assez sur les services publics de base comme les soins de santé, les poussant à impartir les coûts aux populations. En conséquence, la population globale a payé le prix de ces choix politiques durant la pandémie, surtout que les systèmes de santé dans la région ont éprouvé des difficultés à répondre efficacement à cet égard. En termes de politique commerciale, Al-Masri expliqua que l'expérience du Maroc a montré que les accords de libre-échange avec l'UE ont pu introduire un niveau de croissance économique, mais les fruits n'étaient pas récoltés par la plupart des groupes vulnérables de la société. Al-Masri conclut que les leçons tirées de la pandémie impliquent le détachement du paradigme d'austérité et l'orientation vers des politiques qui réduisent l'inégalité, y compris des politiques de commerce plus équitables avec l'UE. Cela signifie également que l'adoption d'un programme d'allègement de la dette et de financement futur permet aux gouvernements de répartir leurs dépenses convenablement pour garantir les services de santé et la protection sociale à leurs populations.

Le deuxième panéliste, Ziad Abdel Samad, se concentra sur les piliers d'un paradigme alternatif et développement basé sur les objectifs qui permettent de réaliser la justice sociale, économique et environnementale. Abdel Samad affirma que la crise actuelle a mis en évidence l'interconnexion entre les différents secteurs : la crise de santé publique a engendré les crises économiques et sociales. Il ajouta que les alternatives proposées aux politiques actuelles doivent se concentrer sur cette interdépendance et doivent être de nature inclusive et exhaustive. Abdel Samad indiqua également que la différence principale entre les paradigmes actuels de développement et ces alternatives requises serait la considération de l'économie comme un moyen qui permet d'assurer le bien-être des citoyens, sans fixer les indicateurs ou politiques économiques spécifiques comme l'objectif visé. Il présenta l'exemple du libre-échange qui est souvent traité comme un objectif permanent par les décideurs, alors que l'approche devrait être « le commerce en faveur du développement ». Il insista également que l'attention devrait être prêtée à la région rurale et non pas seulement aux villes, et aux petites entreprises autant qu'aux grandes entreprises, afin de répondre aux différents besoins des classes sociales. Il faut également mettre l'accent sur les secteurs commerciaux qui apportent une forte valeur à la population plutôt qu'aux secteurs de rente ou secteurs extractifs qui sont plus volatils et créent peu d'emplois. Selon Abdel Samad, les salaires constituent un outil principal à la justice sociale, et non seulement une forme de rémunération pour le travail accompli ; à cet effet, la reconsidération des politiques salariales demeure une préoccupation principale. Abdel Samad aborda ensuite les priorités énoncées de l'UE, notamment la réponse à la pandémie, la numérisation et le pacte vert. S'agissant de la numérisation, il indiqua que la crise a mis en évidence le potentiel de l'apprentissage en ligne et les inégalités qu'il a révélés (ou créés) entre les étudiants de différentes classes sociales, principalement au niveau de l'accès à la technologie et l'internet. Abdel Samad souligna par la suite les « cinq piliers » du développement durable, notamment la prospérité, la paix, la protection de la planète, le développement centré sur l'être humain et participatif, et le partenariat. Il évoqua le rétrécissement alarmant de l'espace civique dans la région et la réticence du gouvernement à accepter la société civile comme partenaire politique principal.

Les deux interlocuteurs se mirent d'accord sur l'étude qui a montré que les politiques précédentes avaient créé des inégalités dans les sociétés de la région et que la pandémie et la crise qui s'ensuivit ont révélé et exacerbé les inégalités. Ils conclurent que les gouvernements et acteurs internationaux, tels l'UE, devraient accorder la priorité à cet aspect dans leurs politiques de développement post-covid, y compris les accords commerciaux. De ce fait, les deux panélistes ont soutenu l'adoption des politiques qui redistribuent la richesse et les revenus comme part d'une série de politiques pour le développement durable.

## Panel 2 : Quel est le sort de la paix et de la démocratie dans la région ? (Contexte politique)

Les panélistes :

- Ziad Majed – Chercheur et professeur libanais en politique à l'Université américaine de Paris
- Heba Morayef – Coordinatrice régionale MOAN à l'Amnistie internationale
- Agnes Levallois – Directrice de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique et vice-présidente à l'Institut de recherche et d'études Méditerranée Moyen-Orient (iReMMO)

Le modérateur : Kamal Lehib : Directeur exécutif au Forum des Alternatives Maroc (FMAS)

Le panel débuta par une intervention d'Agnès Levallois qui mit en exergue les accords de normalisation récents entre les Etats arabes et l'Israël. A cet égard, Levallois réfuta ces normalisations sous deux angles :

comment elles contreviennent au droit international et comment elles portent atteinte à la possibilité de la paix et de la justice pour les Palestiniens.

Levallois souligna que les accords ne sont pas inattendus vu la coopération à l'arrière-plan entre les pays visant à la normalisation et l'Israël, et sont liés au positionnement géopolitique dans le cadre du conflit avec l'Iran. Ces accords sont également intervenus dans le contexte d'un agenda anti-Palestinien de la part de l'administration de Trump, qui comprend notamment une proposition de paix largement biaisée vers l'Israël, ainsi que plusieurs autres initiatives unilatérales destructives, tel le déplacement de l'ambassade américaine en Israël à Jérusalem, et la reconnaissance du plateau du Golan comme un territoire israélien.

En ce qui concerne la cause palestinienne, ces accords s'opposent au plan de paix arabe qui a été adopté au sommet de Beyrouth en 2002, et rejeté par l'Israël, bien qu'il ait offert un cadre pour l'action arabe. De même, les accords renforcent la domination d'Israël dans la région et lui donne le feu vert pour poursuivre son occupation, l'implantation de nouvelles colonies de peuplement et les violations des droits humains contre les Palestiniens. En d'autres termes, les accords restreignent la marge de manœuvre des Palestiniens et renforcent la position d'Israël à leurs dépens.

Heba Morayef se concentra dans son intervention sur le rétrécissement politique de l'espace dans la région, notamment l'espace de la mobilisation démocratique. Lors du 10ème anniversaire des révolutions arabes de 2011, la région témoigne d'une volonté manifeste par le gouvernement régional de réprimer les mouvements de la société civile, y compris dans les pays où la deuxième vague de révoltes a eu lieu durant les dernières années, à savoir l'Algérie, le Liban, l'Iran et l'Irak. Au Maroc, les autorités se sont également efforcées de réduire l'espace de l'opposition politique en ciblant les opposants et en rendant plus difficile le fonctionnement des organisations de défense des droits de l'Homme. En Égypte, le régime a adopté une approche de tolérance zéro à l'égard de l'organisation indépendante de la société civile et a explicitement ciblé les défenseurs des droits de l'homme tels que les membres de l'Initiative égyptienne pour les droits personnels. Morayef souligna également les dommages infligés par l'affaiblissement de l'importance de la démocratie dans la politique des pays européens dans la région. Par la suite, elle lia ce phénomène à la question de la migration, en particulier les politiques de refoulement adoptées par les pays européens en coordination avec les gouvernements de la région de l'Afrique du Nord, ainsi que la préoccupation européenne sur l'augmentation des flux migratoires au cas où ils affronteraient des gouvernements répressifs. Morayef indiqua également que même en Tunisie, où les révolutions de 2011 ne furent pas suivies par des guerres ou des coups d'Etat entraînant un régime totalitaire, la transition ne serait pas complète si l'armée maintient un degré d'impunité envers le système judiciaire, et si personne n'en est trouvé responsable dans le secteur de la sécurité. Au Liban, le soulèvement entamé en 2019 fut suivi d'enquêtes sur les manifestants et opposants. Morayef souligna à cet égard l'importance de dépasser le cadre de l'assistance technique et se diriger vers une réforme des lois pour protéger la liberté d'expression et garantir la responsabilisation.

Ziad Majed mit l'accent durant son intervention sur ce qu'il appela « les trois dynamiques perturbatrices » dans la région. La première est le conflit militaire et le déplacement, qui ont dominé la Syrie, la Lybie et le Yémen. Ces pays furent témoins de guerres destructrices auxquelles les forces régionales (l'Iran, l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis et la Turquie) et les grandes puissances internationales (les Etats-Unis et la Russie) avaient pris part. En effet, ces conflits furent marqués par l'utilisation de mercenaires et de milices transfrontières, ainsi que par le déplacement de millions de personnes, surtout dans le cas de la Syrie. La deuxième dynamique perturbatrice est liée aux régimes politiques obstinés qui avaient résisté au changement durant les dernières années par le biais des manœuvres antirévolutionnaires et politiques, y compris au Liban, en Iraq, en Algérie et en Égypte. Ces pays furent témoins d'atteintes aux libertés et

généralement d'une dégradation générale des droits civils et politiques, où les tentatives d'influence populaire sur les politiques et les transitions pacifiques du pouvoir sont réprimées ou entravées. Selon Majed, la troisième dynamique est liée à la violation du droit international et l'exonération des coupables au détriment des droits humains et politiques. Ceci s'est manifesté dans les accords de normalisation entre les États arabes et l'Israël, surtout que ce dernier refuse de respecter les conventions internationales et continue son occupation, l'implantation des colonies, l'expropriation de terres et la mise en œuvre d'autres politiques de discrimination raciale contre les Palestiniens.

La région a également assisté au relancement des mouvements sociaux et de certains progrès au niveau des droits politiques. En effet, même dans les pays où les autorités et milices ont réprimé les mouvements, Majed mentionna qu'ils étaient incapables de ramener les anciens systèmes des États à parti unique qui contrôlent les médias et les discours. Les communautés de la diaspora ont également joué un rôle important dans ces mouvements, en communiquant avec les résidents locaux à travers les espaces en ligne non soumises au contrôle des autorités. Il est utile de noter également parmi les évolutions les plus favorables, la montée des campagnes qui documentent les cas d'abus et de répression et recommandent des solutions alternatives au discours des autorités. Majed proposa cinq points comme base pour les futurs efforts menés par la société civile de part et d'autre de la Méditerranée. Ils comprennent d'autres propositions, l'établissement de réseaux pour protéger contre les arrestations et la violence politique, l'adoption des réformes pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire de l'ingérence politique, la création des alliances et des observatoires pour rendre les gouvernements responsables devant le droit international, et l'adoption d'un paradigme de développement concentré sur la justice sociale et la viabilité.

## Panel 3 : Politiques et priorités régionales futures de l'UE

Les invités de la commission de l'UE :

- Petya GENOVA du Service européen pour l'action extérieure (SEAE)
- Ilektra TSAKALIDOU de DG NEAR
- Michal PETRIK de SEAE MOAN division 5
- Georgiana PLESU de DG HOME
- Georgia PAPAGIANNI du SEAE;
- Francesca FABBRI de DG NEAR

Le modérateur : Yon Janssen, directeur du projet MAJALAT

Le Plan d'investissement européen :

Le troisième et dernier événement fut marqué par la participation d'un large panel de responsables de l'UE qui se sont exprimés sur des questions liées aux priorités budgétaires de l'UE, en se concentrant sur le Plan d'investissement de l'UE et le Pacte sur la migration. Le panel survint peu de temps après que l'UE avait finalisé et adopté son cadre financier pluriannuel pour les années 2021-2027, offrant l'opportunité à la société civile pour exprimer ses préoccupations et questions à cet égard.

Au cours de la première partie du panel, axé sur le Plan d'investissement de l'UE, trois responsables de l'UE prirent la parole : Genova, Petrik et Tsakalidou. Genova souligna que la pandémie et crise actuelles ont révélé l'interdépendance de l'UE et son voisinage Sud, incitant la direction de la commission de l'UE à s'engager au renouvellement du partenariat avec la région, à travers la communication conjointe prévue début 2021. Elle ajouta que la « triple transition devant nous » au niveau économique, technologique et écologique, a pavé la voie à une coopération entre l'UE et son voisinage sud. Malgré les inégalités existantes, les pays de part et d'autre de la Méditerranée partagent un certain nombre de priorités, y compris la numérisation et la lutte contre le changement climatique à travers les politiques du pacte vert qui créent une richesse d'une manière équitable et durable. En fait, l'investissement vient à la base de la réalisation de ces objectifs, comme l'indiqua Genova qui insista que la mobilisation du secteur privé est requise. A cet égard, l'UE reconnaît la nécessité d'instaurer un environnement qui encourage l'investissement. Afin de surmonter les défis susmentionnés, l'EU cherche à travailler au niveau bilatéral, ainsi qu'au niveau régional et sous régional, et ceci exige de mener un dialogue multipartite impliquant une participation active de la société civile.

Michal Petrik commença son intervention par expliquer l'approche derrière le Plan d'investissement de l'UE, qui l'a décrit comme « une approche réaliste du développement ». Il énonça les objectifs du plan qui se traduisent notamment par : la contribution au développement durable, l'encouragement de l'investissement privé, la concentration sur la création et la croissance d'emplois et l'amélioration du climat d'investissement.

Petrik expliqua également les « piliers » du Plan de l'investissement de l'UE, dont le premier est le « financement combiné » adopté par le Fonds européen pour le développement durable (FEDD), qui constitue le bras financier du Plan d'investissement de l'UE. En résumé, ce pilier consiste à combiner plusieurs fonds des sources publics et privés de l'UE afin de soutenir les projets dans les pays partenaires. Ces fonds pourraient prendre la forme de subventions aux investissements et d'assistance technique pour des projets spécifiques. Les guichets d'investissement couvrent plusieurs risques et priorités, y compris les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), l'énergie renouvelable et durable et l'agriculture. Ils comprennent également le financement qui permet de soutenir les secteurs sanitaires et les MPME

confrontées à la pandémie. Outre le financement, le deuxième pilier est l'assistance technique qui vise à développer des projets durables et bancables dans les pays partenaires, au-delà du financement direct. Petrik démontra que cette assistance contribue à la mise en œuvre effective des projets futurs quelques soient les parties qui financent ces projets. Le troisième pilier est le dialogue politique et le soutien à la réforme, qui visent à encourager les politiques qui améliorent le climat d'investissement dans les pays partenaires. Selon un rapport publié en 2019, le Plan d'investissement de l'UE vise à exercer un effet multiplicateur, permettant d'investir chaque euro par l'UE pour obtenir 10 euros d'investissements.

A son tour, Ilekra Tsakalidou, chargée des politiques sur le commerce et l'investissement à DG NEAR, présenta un aperçu sur le cadre financier pluriannuel (CFP) comme étant un instrument de dépenses budgétaires, ainsi que sur le CFP récemment promulgué pour les années 2021 à 2027. Tsakalidou expliqua le processus dans lequel le CFP fut promulgué, commençant par la soumission du projet par la commission de l'UE jusqu'à son adoption à l'unanimité par les États membres et son approbation par le Parlement européen. Elle ajouta que le nouveau CFP alloue 71.8 milliards d'euros à l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI), mais il reste encore à négocier et décider quelle part de ces fonds serait attribuée au voisinage Sud. Les priorités de programmation seraient basées sur le contenu de la communication conjointe à venir sur le partenariat établi avec le voisinage Sud. Après cela, l'UE travaillerait avec des délégations pour assurer une concordance des priorités et actions entre les programmes régionaux et bilatéraux.

Tsakalidou aborda également le Plan européen pour le développement durable (UE SDD) et comment il complète le Plan d'investissement de l'UE. Au niveau du cadre, elle expliqua que l'UE SDD comprendrait des garanties budgétaires et instruments financiers intégrés, ainsi que des garanties budgétaires pour la Banque européenne d'investissement et d'autres institutions internationales, afin de soutenir les investissements privés et publics parallèlement aux priorités de l'UE avec les pays partenaires, telle l'économie équitable et la transition numérique et verte. Tsakalidou ajouta que l'UE SDD repose sur plusieurs estimations et principes, et est bien connu comme étant une approche intégrée permettant d'optimiser de multiples instruments pour le financement et l'assistance technique comme par du Plan d'investissement de l'UE. Quant à la participation des parties prenantes dans ce processus d'établissement des priorités, Tsakalidou indiqua que le niveau régional comprendrait des processus de dialogue structurel, tel le projet MAJALAT, alors qu'aux niveaux bilatéraux, les délégations de l'UE maintiendront le contact avec leurs réseaux pour mener les consultations. Tsakalidou encouragea les organisations de la société civile à communiquer avec la délégation européenne de leur pays pour mettre en exergue les besoins spécifiques.

Les trois interventions furent suivies par des questions et des commentaires présentés par les représentants de la société civile sur le Plan d'investissement de l'UE, couvrant un large éventail d'aspects. Une des questions fut liée à la mesure dans laquelle le Plan d'investissement de l'UE et l'UE SDD contribueront concrètement au développement durable, prenant en considération les nombreux défis et préoccupations locaux. La question aborda également s'il existerait un plan d'action par pays. A cet égard, les représentants de l'UE soulignèrent qu'il n'y aurait pas une « approche uniforme » et que l'objectif principal serait d'assurer que les programmes soient basés sur des priorités identifiées durant le dialogue bilatéral afin de répondre aux besoins et priorités de chaque pays.

Une autre question porta sur le fait si l'UE a réexaminé son paradigme précédent en termes de politiques commerciales envers les partenaires du Sud, compte tenu des déséquilibres économiques auxquelles ils auraient contribué. La réponse était que DG TRADE avait lancé en 2018 une évaluation indépendante externe de l'impact des accords de libre association avec 6 des 8 pays régionaux avec lesquels DG TRADE

entretenait des relations commerciales. Le responsable de l'UE indiqua que le rapport d'évaluation serait publié en 2021, mais conclut que ces accords avaient offert des opportunités favorisant le commerce euro-méditerranéen et avaient un impact positif sur les deux côtés en termes de commerce, PIB et assistance sociale. Néanmoins, elle ajouta que DG TRADE est en train de réviser les politiques commerciales pour les adapter aux réalités actuelles, et quelques-unes de ses réflexions seront publiées durant la communication conjointe à venir. Elle expliqua également que l'accent sera mis sur l'élargissement du nombre des accords commerciaux pour couvrir les besoins des partenaires du Sud selon les réalités macro-économiques et commerciales, notamment en couvrant les secteurs tels les services, l'investissement et l'agriculture. Les participants de la société civile demandèrent également comment l'UE soutiendrait concrètement la lutte contre le changement climatique dans les pays partenaires. La réponse à cette question aborda le fait qu'un budget dédié fut alloué au changement climatique, tout en notant également que des actions spécifiques seront développées avec le temps.

### **Pacte de l'UE sur la migration**

La deuxième partie du panel inclut des interventions de trois représentants de l'UE. La première fut Georgiana Pelsu de la Direction générale de la migration et des affaires intérieures qui commença son intervention par un aperçu sur le pacte sur la migration, mettant l'accent sur plusieurs thèmes principaux liés à la politique, la procédure et l'approche. Elle expliqua que l'un des objectifs principaux de ce pacte était d'assurer l'harmonisation entre les politiques nationales et celles de l'UE, et rendre les procédures frontalières plus intégrées et efficaces. En effet, le pacte prévoit que toutes les personnes traversant les frontières externes de l'UE sans permission ou secourues durant leur voyage vers les frontières seront soumises à un filtrage préalable à l'entrée, et les autorités auront ci-après 12 semaines au maximum pour décider si les migrants sont admissibles à présenter une demande d'asile, ou s'ils seront déménagés ou renvoyés. Dans ce dernier cas, le pacte vise à améliorer le processus de retour, et la commission de l'UE adopterait « une stratégie de retour volontaire plus durable pour accroître le nombre de retours volontaires », ajouta-t-elle. Les nouvelles procédures ne seront pas imposées sur les cas médicaux, les mineurs non accompagnés et les familles ayant de jeunes enfants, et tous les cas seront jugés individuellement pour garantir le respect des droits de l'homme. Pelsu ajouta que le pacte assurait également un « équilibre entre la solidarité et le partage des responsabilités » en mettant en place des mécanismes qui favorisent la contribution volontaire des États membres vers la délocalisation ou le secours des migrants ou vers le renforcement des capacités. Le pacte vise également à améliorer le partenariat entre l'UE et les pays tiers à travers cinq domaines d'intérêt : la protection de ceux dans le besoin en tant que pays d'accueil de réfugiés ; la stimulation des opportunités économiques dans les régions d'origine ; l'adoption d'un nouveau plan d'action et le renforcement des capacités pour combattre la contrebande ; et la promotion de la coopération pour les rapatriés et le développement des voies de migration légales. Pelsu souligna également que la migration légale constitua un thème important dans le pacte et l'UE est déterminé à réviser le système de la carte bleue européenne et a mené une consultation publique à cet égard. La révision sera concentrée sur la migration des talents pour « maximiser l'impact positif de la migration et réduire les conséquences négatives infligées aux pays partenaires, et ce en réduisant l'exode des cerveaux et facilitant la migration circulaire. »

A son tour, Georgia Papagianni de l'unité MENA du Service européen pour l'action extérieure axa son intervention sur les éléments principaux du pacte et son impact sur le voisinage Sud. Elle affirma à cet égard que le pacte fut une poursuite d'une politique ancienne, ce qui constitue un point positif puisqu'il a révélé la cohérence et la consistance. Elle décrit également le pacte comme ayant une portée globale, couvrant le contrôle aux frontières, les processus de la migration légale et la lutte contre la migration et la contrebande irrégulières. Le pacte définit également la migration comme l'un des nombreux éléments

des relations avec les voisins du Sud, plutôt que comme « l'élément clé ». Papagianni affirma que SEAE exige à cet effet « d'intégrer solidement » la migration dans la politique étrangère de l'UE. En termes d'approche, le pacte se caractérise, selon Papagianni, par le fait que la migration est désormais perçue comme étant un défi commun à relever en partenariat avec les pays d'origine, plutôt qu'un espace où l'UE se sert de son statut de donateur comme moyen de pression pour imposer quelques actions. L'objectif est de rendre la migration avantageuse pour les deux parties et relever les défis imposés à chacun d'eux.

Francesca Fabbri du groupe de travail responsable de la migration à DG NEAR clarifia à son tour plusieurs points soulevés précédemment dans le panel et expliqua que son département travaille sur les questions de migration, de mobilité et de déplacement forcé dans la région du voisinage Sud, notamment depuis 2015, et ce à travers le Fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne et le guichet de l'Afrique du Nord du fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique. Fabbri expliqua que la moitié du financement disponible au guichet de l'Afrique du Nord fut allouée aux actions que se concentrent sur la protection des migrations vulnérables, le retour volontaire, et la réintégration durable qui comprend la stabilisation communautaire et l'évacuation humanitaire en Lybie. L'autre tiers du financement fut consacré à la gestion intégrée des frontières dans la région et le reste aux programmes qui visent à améliorer la gouvernance de la migration dans la région.

A la suite des interventions au panel, le modérateur et les participants ont soulevé plusieurs questions. La première porta sur le fait si la communication conjointe à venir sur le partenariat renouvelé avec le voisinage Sud respecterait les accords conclus durant le forum mondial 2016 tenu à Marrakech. Les réponses de la part de l'UE affirmèrent l'approche globale que se manifestera dans la communication conjointe et la détermination à respecter les accords conclus précédemment d'une manière générale. De même, les représentants de l'UE réitérèrent durant la discussion que l'approche de l'UE en vue de partenariat sera basée sur un dialogue mené avec les pays partenaires pour atteindre des politiques mutuellement bénéfiques. Les divers secteurs et domaines d'intervention s'entrecroiseraient dans ce dialogue.

A l'égard de la politique du filtrage préalable à l'entrée mentionné par Mme Pelsu, une question fut soulevée concernant qui est soumis à cette politique et qui l'exécutera. Pelsu répondit que le filtrage sera mené par les États membres et comprendra des contrôles de santé et de sécurité, ainsi que la prise des empreintes digitales et l'enregistrement à la base de données de la dactyloscopie européenne en matière d'asile (Eurodac). Pelsu répondit à une autre question concernant les négociations sur la réadmission, indiquant qu'elle serait négociée comme part du partenariat bilatéral avec les pays voisins.

Un des participants évoqua la question d'expulsion des migrants de l'UE et la manière dont ces pratiques pourraient causer des violations des normes relatives aux droits de l'homme. A cet effet, Mme Pelsu affirma que les processus de retour sont « menés en conformité avec la directive de retour qui comprend la garantie du respect des droits de l'homme ». Des recours juridiques et des processus d'appel sont également disponibles et les directives de retour respectent le principe du non-refoulement (qui garantit qu'aucune personne ne soit renvoyée dans un pays où elle pourrait être soumise à une torture ou des traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants, et autre préjudice irréparable).

En conclusion, les ateliers thématiques ont habilité les OSC par le biais du dialogue et du renforcement des capacités. Le séminaire de la politique du Sud a également pavé la voie à de discussions approfondies et débats constructifs à la fois au niveau des acteurs de la société civile et entre eux et l'UE. La société civile a présenté une image claire des divers défis auxquelles elle fait face dans la région, de la répression civique aux détresses économiques et inégalités. La société civile a également remis en cause les politiques de l'UE sur de nombreux sujets controversés tels la migration et le commerce. Alors que le cycle du projet MAJALAT arrive à sa conclusion en 2021, les activités à venir renforceront la connaissance et le discours de la société civile en appuyant la recherche qui aborde les défis et priorités énoncés dans cette conférence et par le biais de l'évènement principal du dialogue de ce projet, le Forum de la société civile. Le forum permettra à la société civile et à l'UE de s'appuyer sur les conclusions du dialogue structuré mené durant plusieurs années dans le cadre du projet, et de tirer des leçons qui permettent d'améliorer ce dialogue et d'optimiser des projets futurs pour le renforcer.